

Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie

Éditorial Panorama 2022

Ces derniers mois, la crise générée par la covid-19, la guerre en Ukraine et l'inflation ont bouleversé les marchés agricoles et les chaînes logistiques. Les effets de ces crises sont loin d'être cernés notamment sur les conséquences à long terme.

Chacune de ces crises a mis en évidence les enjeux de souveraineté alimentaire et la capacité de nos agricultures et de nos entreprises agroalimentaires normandes à s'adapter et à proposer aux consommateurs des produits de bonne qualité en quantité suffisante. Face à ces crises, les agriculteurs normands répondent présent.

L'année 2022 est aussi marquée par la finalisation du plan stratégique national français de la PAC et la co-construction de la politique agricole menée par la Région Normandie entre 2023 et 2027. Ces dispositifs visent notamment à accélérer les transitions dont l'agriculture normande à besoin vers l'atténuation du changement climatique, le renouvellement du dialogue avec la société, l'innovation, l'installation, la modération des intrants...

L'agriculture normande dispose de nombreux atouts, en particulier la diversité et la qualité de ses productions animales et végétales, la présence d'acteurs industriels et de plusieurs ports ouvrant des débouchés à l'exportation aux productions agricoles...

Ce sont ces atouts que je vous invite à découvrir dans cette nouvelle édition du Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Normandie.



Sébastien Windsor

Président de la Chambre régionale d'agriculture

Sommaire

EDITO

p•1

L'agriculture et
l'agroalimentaire

p•3

Quelques indicateurs

p•4

01

Les actifs agricoles

p•5

02

Les exploitations
agricoles

p•8

03

La terre

p•14

04

Territoire, paysages
et environnement

p•16

05

Le lait

p•18

06

La viande bovine

p•21

07

Le cheval

p•25

08

Le porc

p•28

09

Les volailles, œufs et
lapins

p•31

10

Le mouton

p•34

11

Prairies et fourrages

p•37

12

Les grandes cultures

p•39

13

Le lin

p•43

14

La filière cidricole

p•45

15

Les légumes

p•49

16

L'horticulture
ornementale

p•51

17

La forêt et la filière bois

p•53

18

Les valorisations
non alimentaires

p•55

19

Les autres petites
filères agricoles

p•59

20

L'agriculture biologique

p•61

21

Produits sous signe
de qualité et marque
collective

p•63

22

Les industries
agroalimentaires

p•66

23

L'accueil à la ferme et
les circuits alimentaires
de proximité

p•68

24

Les produits de la
conchyliculture

p•70

25

L'économie agricole

p•73

L'agriculture et l'agroalimentaire en Normandie

L'agriculture en Normandie, c'est :

- **26 500 exploitations agricoles**, d'une taille moyenne de 74 hectares,
- **34 000 exploitants agricoles et coexploitants**,
- **70 % du territoire normand**, soit un peu plus de 2 millions d'hectares (la Normandie est la 1^{re} région française pour sa part de SAU / surface régionale),
- **un produit agricole de près de 4,1 milliards d'euros (moyenne 2016-2020)** (hors aides et activités de services).

Pour de nombreuses productions, la Normandie est la 1^{re} région française

- productrice de fromages au lait de vache,
- productrice de beurre, de crème,
- productrice de pommes à cidre et de produits cidricoles,
- productrice de lin textile,
- productrice de poireaux
- en nombre de chevaux.



En aval des filières agricoles, l'agroalimentaire en Normandie, c'est :

- **près de 25 300 emplois salariés**, soit 15 % des emplois industriels de la région,
- **513 établissements** de production agroalimentaire.

Mais l'agriculture c'est aussi

des paysages ruraux à découvrir, dans un environnement préservé.

Outre la fonction de production de matières premières agricoles, les agriculteurs assurent de nombreuses autres activités : ils s'engagent dans des démarches de préservation de l'environnement et de la ressource en eau, ils contribuent à la valorisation et à l'entretien des paysages ainsi qu'à l'aménagement de l'espace rural.

La Normandie est une région agricole à multiples vocations où se côtoient des régions d'élevage (bovins pour le lait et la viande, porcs, volailles et lapins, moutons, chevaux) et des zones de culture (céréales et oléoprotéagineux, lin, betteraves, pommes de terre, légumes, fruits, horticulture).

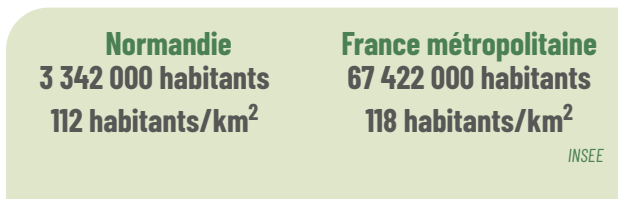
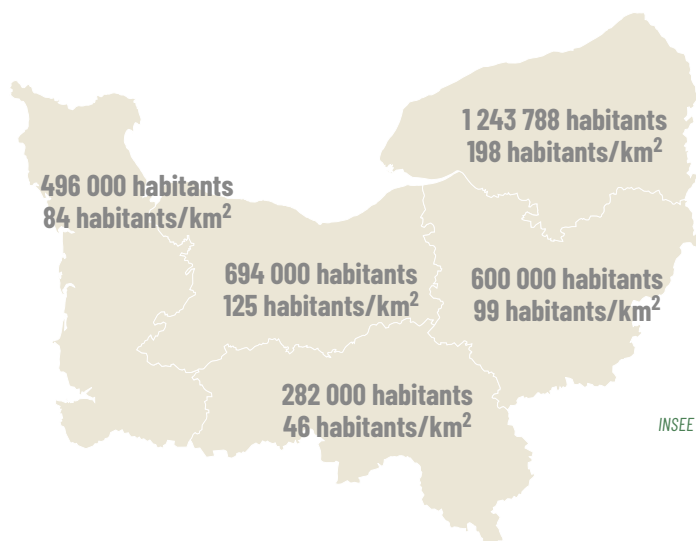
Avec 600 km de côtes, la Normandie est l'un des plus importants bassins conchylicoles.

Des produits de qualité

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs normands se sont engagés dans des démarches de qualité. Certains d'entre eux proposent aux consommateurs un large choix de produits sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine. En Normandie, on dénombre 14 AOC (produits laitiers et cidricoles, agneau), de nombreux Labels Rouges (viande bovine, volailles et œufs, produits laitiers, charcuterie, légumes, produits de la mer). La Normandie compte également plus de 2 300 exploitations en Agriculture Biologique (lait et produits laitiers, viandes et volailles, œufs, cidre, céréales, fruits et légumes, miel...).



Quelques indicateurs en Normandie



- 5,5 % du territoire France métropolitaine
- 5,2 % de la population France métropolitaine
- 4 % du PIB France métropolitaine

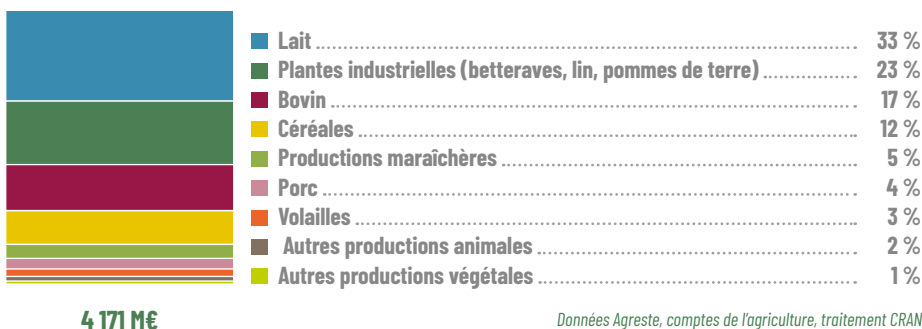
L'agroalimentaire : 15 % des emplois industriels normands

Répartition des emplois en 2021		
	Normandie	France
Agriculture	1,4 %	1,2 %
Industrie	16,6 %	12,1 %
Construction	6,4 %	5,8 %
Tertiaire marchand	41,4 %	49,5 %
Tertiaire non marchand	33,2 %	31,4 %
Total emploi	100 %	100 %

INSEE



Produit agricole normand par filière (hors aides) en moyenne (2016-2020)



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

Sources : INSEE ; Agreste ; Chambres d'agriculture de Normandie

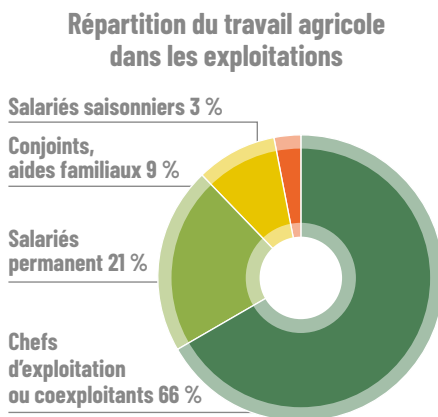
Les actifs agricoles en Normandie

01

Le travail agricole recule et se recompose

En Normandie, l'activité agricole dans les exploitations représentait un volume global de travail de 39 600 Équivalents-temps-plein (ETP) en 2020 contre 45 400 en 2010. Le volume de travail agricole continue de reculer dans la région de 1,4 % par an entre 2010 et 2020. Ce rythme est un peu supérieur au rythme français qui est de -1,2 %. Il est plus faible que celui de la période 2000-2010 où il s'établissait à -2,7 % par an.

Les chefs d'exploitation et associés de société fournissent 66 % du travail (en ETP) effectué sur les exploitations. Au cours des dernières années, le travail familial s'est recentré sur les chefs d'exploitation, au détriment des autres catégories de main d'œuvre familiale (conjointes ou aides familiaux). Les conjoints d'exploitants exercent de plus en plus une activité professionnelle extérieure à l'exploitation. Ainsi la part du travail effectué par les conjoints et aides-familiaux a reculé de 12 % du travail total en 2010 à 9 % en 2020. Au total, la main d'œuvre non-salariée a reculé de 1,6 % par an entre 2010 et 2020.



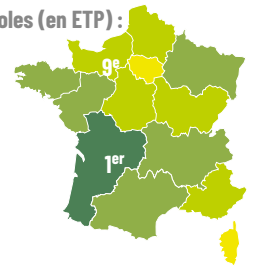
39 600 ETP en 2020

Agreste-Bilan emploi agricole 2020

Cette diminution de l'emploi familial est compensée par des gains de productivité mais aussi par l'embauche de salariés agricoles permanents qui représentaient 18 % du travail en 2010 et 21 % en 2020. Les exploitations font aussi appel à de la main d'œuvre ponctuelle comme les salariés saisonniers qui représentent 3 % des ETP en 2020.

En Normandie, un ETP valorise en moyenne 49 hectares de surface agricole (38 hectares en France métropolitaine).

Nombre d'actifs agricoles (en ETP) :



Agreste-Recensement Agricole 2020



59 200 personnes travaillent dans l'agriculture normande en 2020

En 2020, la Normandie compte 34 000 chefs d'exploitation et associés de société. Aux côtés de ces chefs d'exploitation travaillent 6 000 personnes, conjoints et aides-familiaux, ainsi que 10 100 salariés employés de façon permanente. Au total, les exploitations agricoles normandes font travailler régulièrement un peu plus de 50 100 personnes. En plus de cette main d'œuvre permanente, 9 100 salariés saisonniers apportent ponctuellement leur concours.

Définitions : Les actifs agricoles et l'équivalent-temps-plein (ETP)

Les actifs agricoles regroupent toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part **les actifs familiaux** : chefs d'exploitation et coexploitants associés de société, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part **les salariés, non membres de la famille**.

Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an. En dessous de 8 mois, on parle de **main-d'œuvre non permanente** (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond à une personne travaillant à plein temps, toute l'année sur l'exploitation.

Retrouvez l'actualité sur notre site :
<http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-indicateurs-normandie/>

Combien d'actifs par exploitation ?

Dans la région, on compte 2,2 personnes qui interviennent en moyenne pour chacune des exploitations de plus de 1 hectare, soit en moyenne 1,5 ETP par exploitation. C'est un peu en dessous de la moyenne française qui s'élève à 1,7 ETP par exploitation.

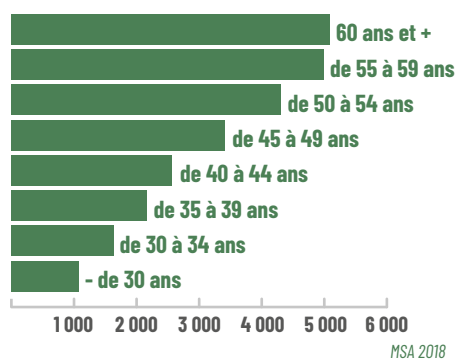
Mais cette moyenne recouvre des réalités très variées :

- les 8 800 micro-exploitations, souvent complément de retraite qui emploient 0,5 ETP par exploitation.
- Les 17 600 exploitations professionnelles qui emploient en moyenne 2,0 ETP par exploitation.

L'âge moyen continue à s'élever

L'âge moyen des chefs d'exploitations professionnelles et des associés de sociétés atteint 53 ans en 2020 en Normandie. Cet âge moyen continue à progresser : il n'était que de 52 ans en 2010.

Nombre de chefs d'exploitation et associés selon la classe d'âge



28 % des chefs d'exploitation sont des femmes

Parmi les chefs d'exploitation ou associés de société de Normandie, 28 % des effectifs sont des femmes. Ce taux de féminisation a tendance à reculer ces dernières années, tout comme le taux de féminisation global de l'emploi agricole, en particulier à cause du recul rapide du nombre de conjoints d'exploitation individuelle, qui sont très souvent des femmes.

L'emploi salarié stable depuis 10 ans

En 2020, l'effectif de salariés employés de manière permanente dans les exploitations, hors famille des exploitants s'élève à 10 100 personnes en Normandie. Ce nombre est stable depuis plusieurs années : Les salariés permanents étaient 10 400 en 2010. Leur travail représente 8 300 ETP, soit 21 % des ETP agricoles en Normandie en 2020. C'est la même proportion que pour la France entière. Les salariés des exploitations agricoles sont

jeunes : 49% d'entre-eux ont moins de 30 ans. Les salariés saisonniers et occasionnels étaient 9 100 personnes en 2020 et représentait 3 % du travail agricole. Cette forme d'emploi est moins développée en Normandie que sur la France entière où elle représente 11% de l'emploi total. Certaines productions peu présentes en Normandie ont beaucoup recours aux saisonniers, notamment les productions viticoles et fruitières

L'enseignement agricole : une large carte de formations

Pour préparer l'installation ou l'insertion professionnelle dans l'emploi agricole, une formation agricole est indispensable. La carte des formations propose un large choix de formations réparties sur l'ensemble du territoire normand : à la rentrée 2020, 51 établissements répartis sur tout le territoire, scolarisent 12 600 élèves, étudiants et apprentis, un chiffre stabilisé depuis plusieurs années. Une spécificité de l'enseignement agricole est d'accueillir les 2/3 de ses élèves en internat. 60% des élèves sont scolarisés dans un établissement privé. Un quart des élèves sont alternants en apprentissage. Seulement un élève sur dix a des parents agriculteurs et cette proportion recule constamment. L'enseignement agricole est sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture. La formation scolaire est dispensée dans des lycées agricoles (publics et privés) et dans des maisons familiales rurales (MFR). La formation par apprentissage est assurée par des centres de formation des apprentis (CFA) publics et privés. Des centres de formations (CFPPA) publics et privés accueillent des adultes en formation continue. Les modalités d'entrée en formation sont plurielles : formation initiale par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage, par la voie de l'alternance mais aussi la formation continue pour jeunes ou adultes et s'adaptent à tous les publics.

Les formations proposées couvrent tous les niveaux, de la classe de 4e à la licence professionnelle et permettent l'accès aux parcours universitaires et écoles d'ingénieurs, dans une grande diversité de secteurs : productions agricoles et agronomie, services, aménagement et environnement, activités hippiques, commerce, équipements pour l'agriculture, industries agroalimentaires, horticulture, forêt et bois...

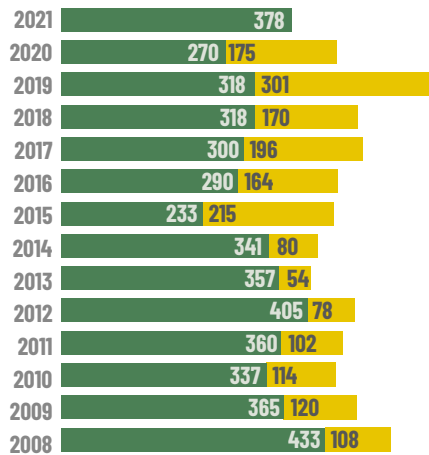
Les actifs agricoles dans les départements normands

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Total Personnes actives dans l'agriculture	59 200	16 900	11 900	10 800	11 700	7 900
Dont chefs d'exploitation et Main d'œuvre familiale	40 000	12 000	7 800	7 300	7 600	5 300
Dont Salariés	19 200	4 900	4 100	3 500	4 100	2 600
TOTAL Équivalents-temps/plein (ETP)	39 600	11 200	8 200	7 200	7 800	5 200

Les installations en agriculture

Ces 5 dernières années, 850 personnes font de l'agriculture leur métier en Normandie. Parmi elles 500 s'installent à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci environ 300 jeunes s'installent dans le cadre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Nombre d'installations de - de 40 ans
■ DJA ■ Hors DJA



La formation des agriculteurs a le vent en poupe

En 2021, 7 242 agriculteurs normands ont participé à des stages de formation continue, contre 5 973 en 2020. Cela représente 23 % des contributeurs VIVEA. C'est la plus forte participation des 5 dernières années. Le taux d'accès à la formation a augmenté de 5 points, porté par le retour à la normale après l'année du covid. Cela représente 120 000 heures-stagiaires pour 2021.



Chiffres clés

- 59 000 personnes travaillent dans l'agriculture normande en 2020 représentant 39 600 Équivalents-temps-plein
- 28 % des chefs d'exploitation sont des femmes
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans
- Installation : 378 installations avec DJA en 2021
- 7 242 agriculteurs ont participé à des stages de formation continue
- 12 600 élèves, étudiants et apprentis dans l'enseignement agricole



En 2021, 104 agriculteurs se sont installés en agriculture biologique dans le cadre du dispositif des installations aidées en Normandie. Ces installations en AB représentent 28 % des installations aidées régionales de 2021. Maraichage et bovins lait sont les deux principales productions bio concernées.

Les faits marquants de 2022

Après une année 2020 pénalisée par le Covid, l'année 2021 a été une forte année de formation continue pour les agriculteurs. Mais 2022 voit le nombre d'inscription aux stages rechuter.

Recrutements : comme beaucoup de secteurs, l'agriculture est touchée par des difficultés pour recruter des salariés agricoles en exploitation.

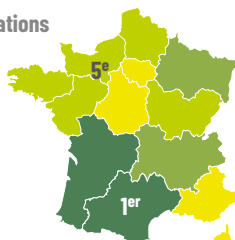
Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/>
panorama-population-normandie/

02

Les exploitations agricoles en Normandie

Nombre total d'exploitations (2020) :

- > 60 000
- 40 000 à 60 000
- 20 000 à 40 000
- < 20 000



Recensement de l'agriculture Agreste 2020

26 500 exploitations agricoles

En 2019, la Normandie compte 26 500 exploitations agricoles, d'une taille moyenne de 73,6 hectares, un niveau supérieur à ce que l'on observe au niveau national (Agreste, recensement de l'agriculture 2020). Au cours de la période 2010-2020, la Normandie a perdu 8 864 exploitations (- 25 %). Les départs des exploitants en âge de prendre leur retraite mais également le développement des formes sociétaires (plusieurs coexploitants se regroupant sur une même exploitation) expliquent ce chiffre.

L'exploitation agricole : une unité économique de production

Une exploitation agricole* est une unité économique de production qui remplit simultanément les trois conditions suivantes :

- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de pacages collectifs,
- elle atteint une certaine dimension (sa taille est d'au moins un hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées) ou elle présente une activité de production supérieure à certains seuils (en nombre d'animaux ou en volume de production),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité (existence d'un numéro SIRET ou d'un numéro PACAGE).

** Dans le cadre du recensement agricole et des enquêtes structure intermédiaires, les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation, même si les terres sont réparties sur plusieurs communes.*

Les sources d'information sur les exploitations agricoles

La source la plus complète sur les exploitations agricoles est le Recensement agricole Agreste qui a lieu tous les 10 ans : toutes les exploitations sont enquêtées. Tous les 2 ou 3 ans, entre deux Recensements, les Enquêtes Structure recueillent le même type d'informations mais à partir d'un échantillon extrapolé. Les données présentées ici sont issues du Recensement agricole réalisé fin 2020, à partir des données délivrées fin 2021.

D'autres sources existent mais sur des périmètres légèrement différents et avec des contenus différents, notamment : la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui délivre des données annuelles, principalement sur la main d'œuvre ; les Comptes de l'Agriculture d'Agreste, qui délivrent une estimation annuelle du nombre d'exploitations ; les déclarations PAC, ne couvrant que les exploitations demandeuses d'aides PAC.

Plusieurs catégories d'exploitations selon leur taille économique

Les exploitations agricoles se distinguent selon leur potentiel économique quantifié par leur production brute standard (PBS*).

- **Les micro - exploitations** : elles représentent 33 % des exploitations agricoles normandes en 2020 (contre 31 % en France métropolitaine) mais ne valorisent que 4 % de la SAU régionale. Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitation retraités ou pluri-actifs. Leur superficie est en moyenne de 10 hectares en Normandie (12 ha en France métropolitaine). Leur nombre a fortement régressé de 2010 à 2020 (-38 %), beaucoup plus que les autres catégories (-16 %).
- Les autres catégories représentent ce que l'on désignait avant 2010 sous le terme d'**exploitations « professionnelles »**.

* Voir définition de la PBS page 10

Évolution des effectifs d'exploitations

La distinction entre catégories de taille économique (voir encadré page 10) permet de mieux interpréter l'évolution globale du nombre d'exploitations. (tableau ci-contre)
De 2010 à 2020 les exploitations «professionnelles» (hors micro-exploitations) n'ont perdu que 16 % de leurs effectifs contre 38 % pour les micro-exploitations. La baisse moyenne de 25 % s'explique pour une grande part par le recul des micro-exploitations.
Pour comparaison, le tableau ci-dessous organise la comparaison entre catégories similaires (mais non totalement identiques) entre les périodes 2000-2010 et 2010-2020.

Caractéristiques moyennes des exploitations normandes en 2020										
	Exploitations				SAU		PBS		ETP	
	2010	2020	Évolution		2010	2020	2010	2020	2010	2020
Micro exploitations	14 311	8 848	- 5 463	- 38 %	7 ha	10 ha	7 K€	7 K€	0,39 ETP	0,52 ETP
Petites	6 485	4 942	- 1 543	- 24 %	39 ha	44 ha	58 K€	56 K€	1,23 ETP	1,20 ETP
Moyennes	9 054	6 214	- 2 840	- 31 %	89 ha	96 ha	170 K€	172 K€	1,73 ETP	1,66 ETP
Grandes	5 524	6 506	+ 982	+ 18 %	149 ha	162 ha	419 K€	445 K€	2,92 ETP	2,88 ETP
sous-TOTAL hors micro	21 063	17 662	- 3 401	- 16 %	89 ha	106 ha	201 K€	240 K€	1,89 ETP	1,98 ETP
TOTAL	35 374	26 510	- 8 864	- 25 %	56 ha	74 ha	122 K€	162 K€	1,28 ETP	1,49 ETP

Données : site internet Agreste - Recensements agricoles
SAU : surface agricole utilisée / PBS : production brute standard / ETP : équivalents temps-plein

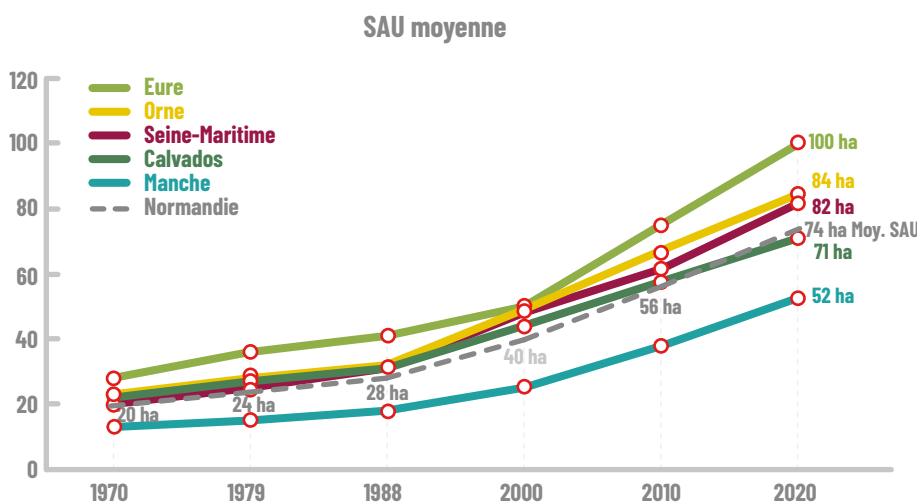
Les exploitations «non professionnelles» avaient perdu 41 % de leurs effectifs de 2000 à 2010 ; les exploitations «professionnelles» avaient reculé de 22 % de 2000 à 2010. On observe donc plutôt une décélération de la baisse, surtout pour les exploitations «professionnelles».

Évolutions 2000-2010 et 2010-2020 du nombre d'exploitations						
	Normandie RA 2010			Normandie RA 2020		
	2000	2010		2010	2020	
«Expl. non-professionnelles»	26 430	15 494	- 41 %	14 311	8 848	- 38 %
«Expl. professionnelles»	25 587	19 880	- 22 %	21 063	17 662	- 16 %
TOTAL	52 017	35 374	- 32 %	35 374	26 510	- 25 %

Données : site internet Agreste - Recensements agricoles

Progression de la SAU moyenne

La SAU moyenne (toutes exploitations confondues, y compris les micro-exploitations) est de 74 ha en 2020 en Normandie. Cette SAU moyenne a presque doublé depuis 2000. On note par ailleurs le très fort contraste entre les départements : 52 ha dans la Manche contre 100 ha dans l'Eure, qui s'explique par les dominantes de production. La moyenne normande est supérieure à la moyenne française (69 ha). Attention cette surface moyenne régionale de 74 ha englobe l'ensemble des exploitations. Si l'on retire les micro-exploitations la SAU moyenne est de 106 ha.



Agreste - Recensements agricoles

Seule la catégorie «grandes exploitations» (définition RA 2020) a accru son emprise sur la SAU totale, de 42 % à 54 % en Normandie entre 2010 et 2020, à la fois parce que leurs effectifs et leur SAU moyenne ont augmenté. Toutes les autres catégories sont en recul en termes d'emprise globale sur les surfaces, soit parce que les exploitations disparaissent soit par ce qu'elles s'agrandissent et rejoignent le groupe des «grandes». La SAU moyenne des exploitations normandes tend à évoluer plus rapidement que la moyenne française, dont elle était très proche en 2000.

La production brute standard des exploitations

Les exploitations agricoles sont classées selon leur production brute standard (PBS), cela représente la valeur de production potentielle par hectare ou par animal présent, hors aides. Après multiplication des données de structure de l'exploitation par les coefficients de PBS correspondants, on calcule la PBS de chaque exploitation. Celle-ci est exprimée en euros. La valeur de la PBS correspond à la valeur moyenne des productions sur la période 2015-2019.

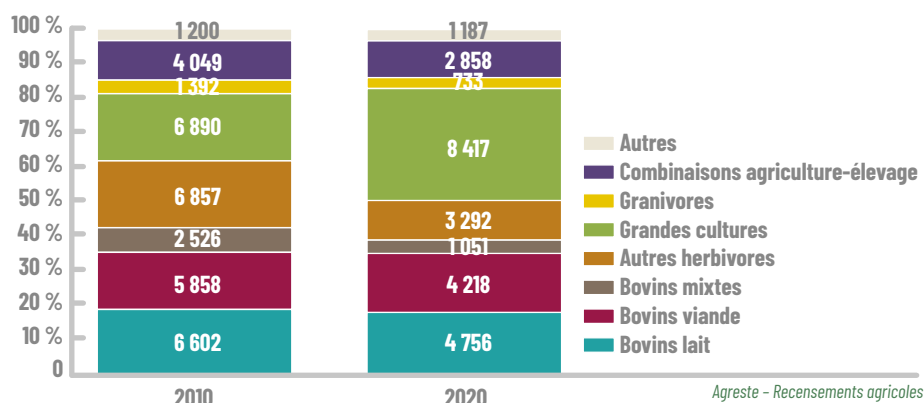
Le Recensement agricole 2020 distingue quatre catégories d'exploitations selon leur taille économique :

- les «micro-exploitations» sont celles dont la PBS est inférieure à 25 000 euros,
- les «petites» sont celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros,
- les «moyennes» sont celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros
- et les «grandes» sont celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Attention aux confusions ! Les mêmes termes recouvrent des définitions totalement différentes par rapport au recensement précédent. Dans le RA 2010 le concept de «petites exploitations» correspondait à ce qui s'appelle aujourd'hui «micro-exploitation» (avec les coefficients de l'époque). Les autres exploitations de 2010 étaient réparties entre «moyennes» et «grandes», ensemble qui recouvre aujourd'hui les «petites», «moyennes» et «grandes» de 2020.

L'orientation technico - économique des exploitations

Principales orientations technico-économiques (OTEX) des moyennes et grandes exploitations agricoles en Normandie (micro-exploitations incluses)



L'orientation des exploitations agricoles est notamment liée aux caractéristiques des sols et du climat. Dans les zones vallonnées et bocagères de l'Ouest de la région, se concentre l'élevage laitier. Vers l'Est, les sols profonds de la plaine de Caen, au Pays de Caux et au Vexin permettent des cultures diversifiées. Le Pays d'Auge concentre une forte proportion d'élevage équin. Les petites exploitations relèvent en très grande majorité des orientations «Ovins caprins et autres herbivores» et «Bovins viande».

Le profil des principaux OTEX présents en Normandie

Portrait moyen des exploitations selon l'OTEX

	Exploitations				SAU		PBS		Équivalents temps-plein		PBS /ha	
	2010	2020	Évolution		2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Bovins lait	6 602	4 756	- 1 846	- 28 %	81 ha	110 ha	194 K€	291 K€	1,86 ETP	2,24 ETP	2 376 €	2 652 €
Bovins viande	5 858	4 218	- 1 640	- 28 %	27 ha	39 ha	30 K€	42 K€	0,68 ETP	0,81 ETP	1 125 €	1 092 €
Bovins mixtes	2 526	1 051	- 1 475	- 58 %	92 ha	125 ha	193 K€	270 K€	1,78 ETP	2,03 ETP	2 106 €	2 164 €
Autres herbivores	6 857	3 290	- 3 567	- 52 %	12 ha	21 ha	23 K€	37 K€	0,82 ETP	1,26 ETP	1 943 €	1 727 €
Céréales oléagineux	3 780	3 247	- 533	- 14 %	83 ha	91 ha	99 K€	104 K€	0,89 ETP	0,95 ETP	1 191 €	1 143 €
Grandes cultures autres	3 110	5 170	+ 2 060	+ 66 %	74 ha	76 ha	149 K€	147 K€	1,27 ETP	1,17 ETP	2 011 €	1 953 €
Granivores	1 392	733	- 659	- 47 %	37 ha	51 ha	340 K€	484 K€	1,62 ETP	2,32 ETP	9 255 €	9 420 €
Polyculture-élevage	4 049	2 858	- 1 191	- 29 %	89 ha	113 ha	178 K€	238 K€	1,59 ETP	1,86 ETP	1 989 €	2 114 €
Autres	1 200	1 187	- 13	- 1 %	12 ha	15 ha	165 K€	166 K€	2,51 ETP	2,58 ETP	14 159 €	11 087 €
TOTAL	35 374	26 510	- 8 864	- 25 %	56 ha	74 ha	122 K€	162 K€	1,28 ETP	1,49 ETP	2 187 €	2 204 €

Agreste - Recensements agricoles
Attention : dans l'interprétation tenir compte du fait que les micro-exploitations sont localisées principalement dans certains OTEX (Bovins viande, autres herbivores)

Les évolutions dans le temps de la répartition par OTEX résultent principalement de deux facteurs : des taux de disparition différents selon l'OTEX ; et des «mutations» d'exploitations d'un OTEX vers un autre. En particulier on surveille en Normandie les transformations de systèmes d'élevage ou de polyculture-élevage vers des systèmes spécialisés en cultures.

L'évolution 2010-2020 est assez spectaculaire sur deux points :

- les orientations fondées sur les grandes cultures («céréales et oléagineux» et «autres grandes cultures») opèrent une très forte percée, avec une augmentation en nombre absolu des effectifs de cette catégorie (et pas seulement en pourcentage).

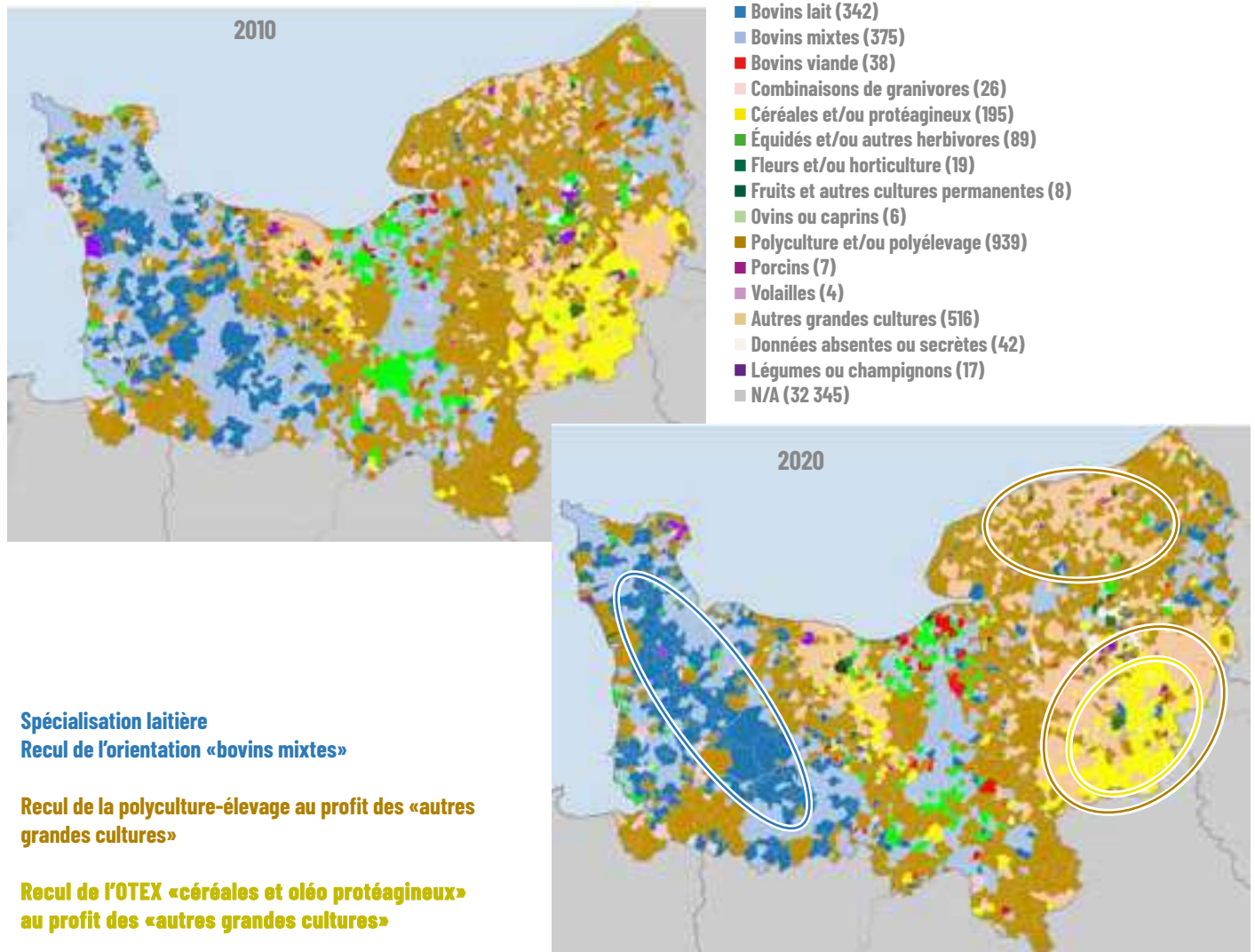
- les orientations fondées sur les «autres herbivores» (ovins, équins) ont vu leurs effectifs s'effondrer.

On note également que les «bovins mixtes» ont également beaucoup régressé, les exploitations laitières ayant opté soit pour une spécialisation soit pour un abandon du lait.

La cartographie des OTEX dominants dans chaque commune et son évolution 2010-2020 est très parlante quant à la localisation des systèmes et à leurs substitutions sur les territoires. Chaque carte représente la dominante communale, en 2010 d'abord puis en 2020. L'évolution est commentée sur la carte 2020.

On note en particulier :

- La spécialisation laitière renforcée dans l'axe central de la Manche. Avec la levée des quotas, les laitiers ont limité leurs autres activités d'élevage. La Manche est le département français qui a le plus accru sa production laitière dans cette période.
- Le fort recul de la polyculture élevage dans l'ex Haute-Normandie, au profit des grandes cultures diversifiées («OTEX «autres grandes cultures»»). A contrario la polyculture élevage se maintient beaucoup mieux que la tendance globale dans toute l'ex Basse-Normandie.
- Le recul des systèmes céréaliers avec oléagineux là aussi au profit des grandes cultures diversifiées («OTEX «autres grandes cultures»»)



Spécialisation laitière
Recul de l'orientation «bovins mixtes»

Recul de la polyculture-élevage au profit des «autres grandes cultures»

Recul de l'OTEX «céréales et oléo protéagineux» au profit des «autres grandes cultures»

Données départementales (toutes exploitations)

	Exploitations		SAU/Ea		ETP/Ea		PBS/Ea		PBS/ha	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Manche	11 346	8 037	38 ha	52 ha	1,17	1,40	108 K€	151 K€	2 865 €	2 884 €
Calvados	6 615	5 267	57 ha	71 ha	1,37	1,54	111 K€	132 K€	1 940 €	1 861 €
Orne	5 924	4 713	67 ha	84 ha	1,40	1,54	124 K€	149 K€	1 855 €	1 765 €
Seine-Maritime	6 471	4 794	61 ha	82 ha	1,39	1,63	145 K€	205 K€	2 354 €	2 518 €
Eure	5 018	3 699	75 ha	100 ha	1,17	1,40	138 K€	191 K€	1 840 €	1 916 €
Normandie	35 374	26 510	56 ha	74 ha	1,28	1,49	122 K€	162 K€	2 187 €	2 204 €

Agreste - Recensements agricoles

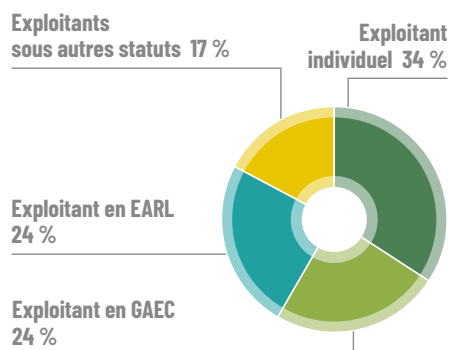
Des formes sociétaires en progression

En 2020 les formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) représentent 40 % des exploitations normandes (micro-exploitations incluses) et 66 % des actifs (ETP). Les pourcentages correspondants étaient de 28 et 53 % respectivement en 2010.

Après une décennie d'accroissement rapide du phénomène sociétaire sous la forme d'EARL, la période récente a vu un retour en force des GAEC, avantagés par le principe de « transparence » des aides PAC : celles-ci étant perçues dans la limite d'un plafond, un GAEC bénéficie de plafonds démultipliés par le nombre d'associé, ce qui n'est pas le cas des autres formes sociétaires. Ainsi depuis 2010 les GAEC sont passés de 18 à 24 % des actifs, alors que les EARL ont stagné à 24 %.

En 2020, 71 % des installations aidées en Normandie se sont réalisées sous forme sociétaire (GAEC, EARL ou autres formes sociétaires), aussi bien en famille que hors cadre familial. La société offre des avantages en termes de coût à l'installation (transmission progressive de l'outil de travail), de conditions de travail et de partage des responsabilités.

Nombre d'actifs agricoles (ETP) selon la forme juridique en Normandie



Agreste, RA 2020



Fin 2021, la Normandie comptait 2 345 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique pour une surface en bio et en conversion de 132 866 ha. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 57 ha. Avec 6,8 % de sa SAU en bio, la Normandie est la 11e région française pour sa part de SAU en bio sur les 13 régions métropolitaines (France : 10,34 % de SAU en bio).

Retrouvez l'actualité sur notre site :
<http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-exploitations-agricoles-normandie/>

Sources :
Agreste : recensements agricoles et enquêtes structure
DRAAF - SRISE Normandie
MSA

Les exploitations normandes vues à travers la typologie



La typologie des exploitations agricoles normandes réalisée dans le cadre du projet national des Chambres d'agriculture INOSYS montre la diversité des agricultures normandes. Ce travail, issu d'un partenariat entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Normandie et les Chambres d'agriculture de Normandie, contribue à une meilleure valorisation des données du recensement agricole. La description de 28 profils différents d'exploitations agricoles illustre la richesse du territoire normand.

La typologie 2010 sera mise à jour en 2023 avec la parution des résultats du Recensement 2020.

**AGRI
SCOPIE**

Retrouvez la typologie des exploitations agricoles normandes sur :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/innovation/references-et-experimentations/reperes-technico-economiques/>

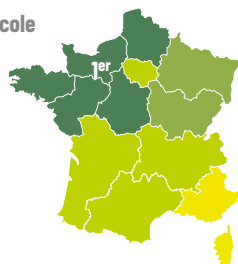


03

La terre et le foncier en Normandie

Part de la surface agricole sur le territoire :

- > 60 %
- 50 % à 59 %
- 40 % à 49 %
- < 40 %



Près de 70 % de l'espace normand valorisés par l'agriculture

La superficie agricole utile normande (SAU*) représente 2,08 millions d'hectares. Du fait de l'absence de massifs montagneux, d'une faible présence de forêts et d'une urbanisation modérée, la Normandie est la 1^{re} région française pour sa part de SAU. Elle valorise par l'agriculture de plus de 69 % de sa

surface (dans les régions de France métropolitaine, cette part couvre en moyenne 52 % du territoire).

* La SAU comprend les terres arables dont les jachères, les cultures permanentes, les surfaces toujours en herbe des exploitations et hors exploitations ainsi que les jardins et vergers familiaux.

Utilisation du sol en Normandie en 2020

hectare	SAU régionale	Surfaces boisées	Landes, friches	Sols artificialisés	Autres (plages, rochers, eaux intérieures)	Surface totale régionale
Normandie	2 076 600 69 %	516 000 17 %	39 390 1 %	340 700 11 %	34 656 1 %	3 007 346 100 %

Agreste - SAA

Une surface agricole en baisse

A l'échelle de la Normandie, les surfaces agricoles ont diminué de 20 876 ha entre 2008 et 2020, soit une baisse de 1 % en l'espace de 12 ans. Entre temps, l'artificialisation ; phénomène qui consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale ; a progressé de 9.6 % sur le territoire normand, soit une surface de 23 700 ha. En majorité, les terres qui quittent l'agriculture sont consacrées à l'habitat. Cette artificialisation se réalise largement au détriment des prairies, qui disparaissent également au profit des terres arables et des cultures permanentes. La pression foncière est singulièrement forte, en particulier autour des grandes agglomérations et sur l'axe de la Seine. D'autres territoires présentent également un étalement urbain important. Le rythme de consommation des terres agricoles tend à s'infléchir depuis quelques années.

OSCOM

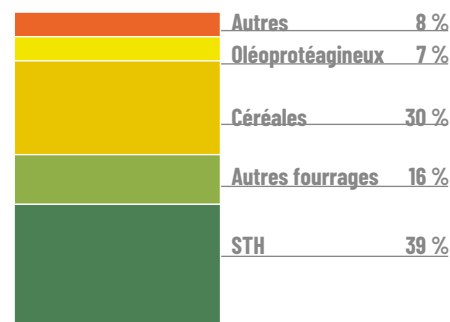
Une région, deux vocations

• **Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne** restent tournés vers l'élevage bovin (lait et viande). Les superficies toujours en herbe (STH) y représentent 47 % de la SAU. Au fil du temps, cette part a diminué au profit des terres labourables. Ces dernières ont progressé, notamment pour la culture des céréales et oléagineux. La surface moyenne des regroupements de parcelles contiguës (ilots) y est inférieure à 6 ha en 2016.

• **L'Eure et la Seine-Maritime** se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures. Ces départements sont très orientés vers les grandes cultures avec une part importante de cultures industrielles (lin, betterave et pommes de terre), la part de la STH y est moins élevée (25 %). Le morcellement parcellaire y est moindre avec une taille moyenne d'ilots légèrement plus élevée, à 7,2 ha en moyenne en 2016.

Agreste - SAA, ASP - RPG 2016

Répartition de la SAU en 2020



SAU : 2,08 millions ha

Agreste - SAA



© Ch. Normandie

Un foncier agricole de plus en plus cher

Le prix des terres agricoles est très différent d'un département normand à l'autre : là où la concurrence agriculture-urbanisation est très forte, le prix des terres reste nettement au-dessus de la moyenne française.

Le prix des terres agricoles est réparti selon un gradient Ouest-Est : globalement plus faible à l'Ouest et plus élevé à l'Est. Avec des prix pouvant dépasser les 10 000 € / ha, les plaines de Caen dans le Calvados et le Pays de Caux en Seine-Maritime sont parmi les petites régions agricoles de France métropolitaine où les prix sont les plus élevés.

Après une stabilisation, le prix moyen à l'hectare des terres et prés libres non bâtis repart légèrement à la baisse en France métropolitaine (hors Corse), à 5 940 € / ha.

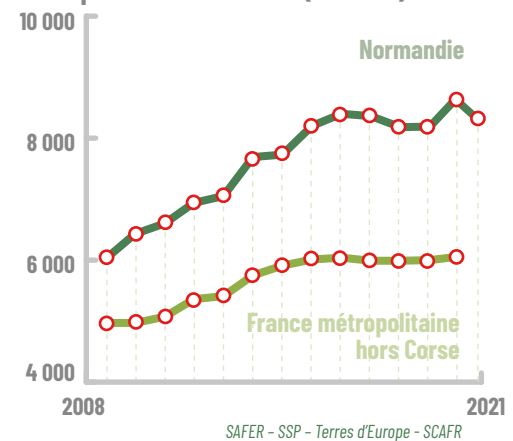
A l'inverse, en Normandie, entre 2020 et 2021, tous les départements enregistrent une hausse du prix des terres. Elle est de 1% en Seine-Maritime et dans le Calvados, à respectivement 9 970 € / ha et 9 090 € / ha en moyenne. Dans l'Eure, la hausse est de 2%, à 9 230 € / ha. Dans la Manche, elle atteint 3%, à 7 520 € / ha et enfin, l'Orne est le département qui voit le prix progresser le plus avec 4% de hausse, à 7 140 € / ha.

Prix des terres agricoles, valeur d'un hectare libre à la vente, non bâti

2021	Euros courants
Seine-Maritime	9 970
Eure	9 230
Calvados	9 090
Manche	7 520
Orne	7 140
France métropolitaine hors Corse	5 940

Agreste d'après Terres d'Europe - SCAFR

Évolution du prix à la vente des terres et prés libres non bâtis (en €/ha)



La taille moyenne de l'exploitation normande en progression

Parallèlement à la diminution de la surface agricole régionale, la taille moyenne de l'exploitation normande progresse. Entre 2010 et 2020, celle-ci est passée de 56 à 74 hectares en Normandie (toutes exploitations confondues), ce qui est proche de ce que l'on observe au niveau national (69 hectares).

• Les petites, moyennes et grandes exploitations, dites « professionnelles » : elles valorisent 96 % de la superficie agricole utile (SAU) normande, ce qui porte à 106 hectares leur superficie moyenne en Normandie (88 hectares en France métropolitaine).

• Les micro-exploitations : elles représentent 33 % des exploitations agricoles normandes (contre 30 % en France métropolitaine) mais ne valorisent que 4 % de la surface agricole régionale. Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitation retraités ou pluri-actifs. Leur superficie est en moyenne de 10 hectares en Normandie (11 hectares en France métropolitaine).

Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-terre-normandie/>

Chiffres clés

- 70 % occupé par l'agriculture
- 1 % de surface agricole en moins en 12 ans
- 8 410 euros par hectare
- 106 hectares en moyenne pour les exploitations professionnelles

Les exploitations normandes par taille					
Part des exploitations	Micro-exploitations	Petites exploitations	Moyennes exploitations	Grandes exploitations	Total
2010	40 %	18 %	26 %	16 %	35 374 exploitations
2020	33 %	19 %	23 %	25 %	26 510 exploitations
Part de la SAU	Micro-exploitations	Petites exploitations	Moyennes exploitations	Grandes exploitations	Total
2010	5 %	13 %	41 %	42 %	1 979 854 ha
2020	4 %	11 %	31 %	54 %	1 952 196 ha

Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Chiffres clés 2020				
	Part des surfaces artificialisées (%)	Part des surfaces boisées (%)	Part des surfaces agricoles (%)	SAU en ha
Calvados	10 %	19 %	70 %	402 700
Eure	9 %	25 %	64 %	388 800
Manche	9 %	17 %	73 %	449 500
Orne	6 %	26 %	68 %	424 800
Seine-Maritime	11 %	21 %	67 %	410 800

OSCOM, AGRESTE-SAA



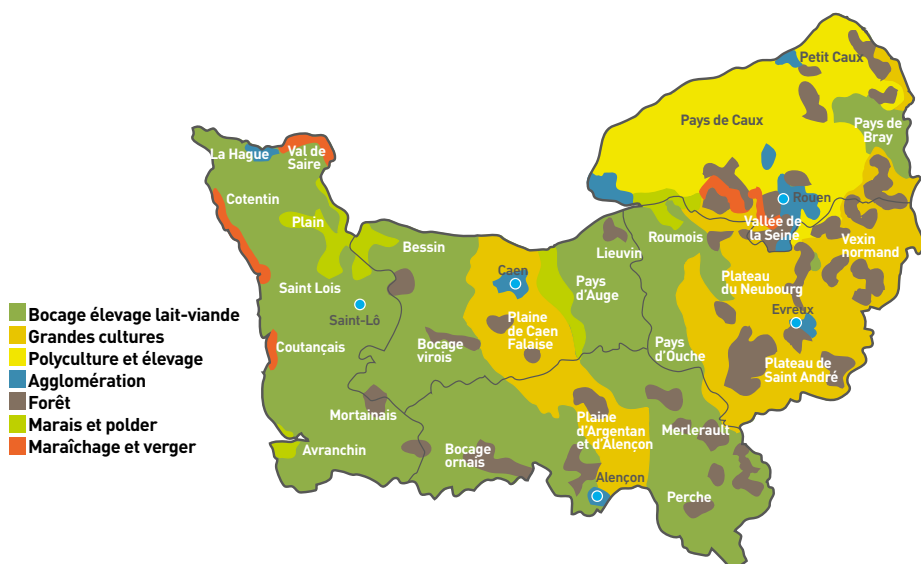
Fin 2021, la Normandie comptait 2 345 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique pour une surface en bio et en conversion de 132 866 ha. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 57 ha.

Avec 6,8 % de sa SAU en bio, la Normandie est la 11e région française pour sa part de SAU en bio sur les 13 régions métropolitaines (France : 10,34 % de SAU en bio). Le département de la Manche, avec 38 411ha certifiés bio et en conversion, est le 1er département normand (24e département français), au regard de ses surfaces totales conduites en bio.

Sources : Agreste : recensements agricoles, prix des terres agricoles, statistique agricole annuelle
Observatoire des Sols à l'échelle COMMUNALE

04

Territoire, paysages et environnement en Normandie



Une grande diversité de paysages

D'une superficie d'un peu plus de 30 000 km², la Normandie dispose d'une importante diversité de territoires. Les paysages côtiers vont du Tréport au Mont-Saint-Michel, en empruntant le pont de Normandie.

Cette fenêtre maritime couvre environ 600 km. On peut y découvrir la Côte d'Albâtre et les célèbres falaises d'Étretat, puis la Côte Fleurie avec le port d'Honfleur, les plages de Deauville et de Cabourg, la Côte de Nacre et les plages du Débarquement ou encore la presqu'île du Cotentin avec le Nez de Jobourg et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Dans les terres, alternent des régions bocagères plus ou moins vallonnées, essentiellement consacrées à l'élevage, des régions de plaine ou plateaux, orientées vers les grandes cultures et des forêts de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres.

Une agriculture soucieuse et respectueuse de l'environnement

Les pratiques agricoles évoluent et la recherche d'une meilleure valeur ajoutée et de meilleures conditions de travail s'accompagne d'une prise en compte des attentes de la société en matière d'environnement. Outre les fonctions de production, les agriculteurs, acteurs du monde rural, assurent de nombreuses autres activités : ils participent à la préservation de l'environnement, contribuent à la valorisation et à l'entretien des paysages ainsi qu'à l'aménagement de l'espace rural.

En matière d'environnement, les agriculteurs interviennent en cohérence avec les programmes de mise aux normes, de réduction de pollution des eaux, d'épandage des déjections animales, de traitements phytosanitaires...



Une agriculture aux multiples facettes

La Normandie est la 1^{re} région française pour sa part de SAU : elle valorise par l'agriculture près de 70 % de sa surface (dans les régions de France métropolitaine, cette part couvre en moyenne 52 % du territoire). La région doit la diversité de son agriculture à la qualité de ses différents terroirs. L'agriculture régionale s'appuie sur des richesses naturelles que sont ses territoires et son climat. De plus, la région a su développer ses productions traditionnelles telles que le lait, la viande bovine ou les céréales tout en préservant son environnement. Elle a également su se diversifier et propose de nouvelles activités telles que l'agritourisme.

37 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) en Normandie

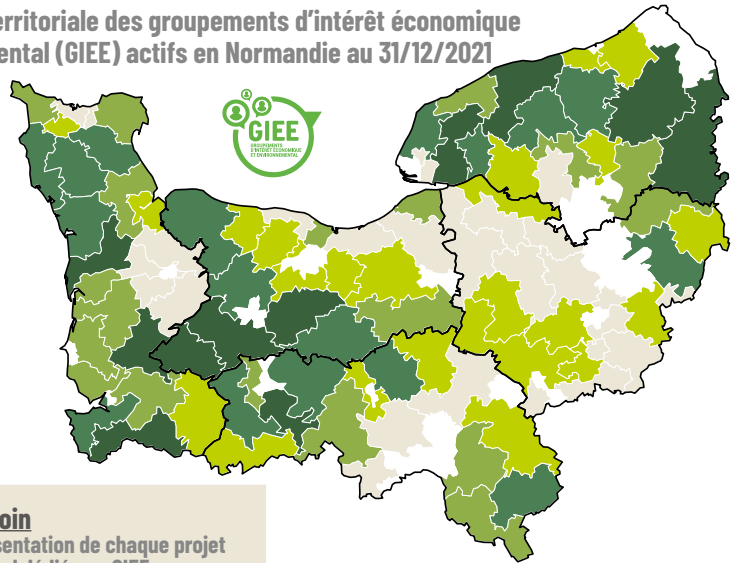
Chiffres clés au 31/12/2021

- 37 GIEE labellisés
(soit 5 % des 753 GIEE en France)
- Différentes structures d'accompagnement :
 - Chambres d'agriculture : 22
 - Cerfrance : 7
 - Autres : 8 (Union AOP, Asso. Maraîchage-Sol Vivant, CIVAM, CFPPA, SAS Agrigaz Vire)
- 942 exploitations agricoles engagées
- Répartis selon 7 thématiques principales : agroforesterie, autonomie alimentaire, biodiversité, conservation des sols, méthanisation, réduction intrants et consommation énergie, santé animale.

Représentation territoriale des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) actifs en Normandie au 31/12/2021

Nombre d'exploitants adhérent à un GIEE par canton

- de 1 à 2
- de 3 à 5
- de 6 à 10
- de 11 à 20
- de 21 à 55



Pour aller plus loin

- des fiches de présentation de chaque projet
- un site web national dédié aux GIEE : www.collectifs-agroecologie.fr

Un marché local et volontaire du carbone

Avec plus de 50 000 km de haies, le département de la Manche est le plus bocager de France. Comment assurer leur préservation et leur valorisation ? C'est l'objet de cette expérimentation menée par un groupe d'agriculteurs avec l'appui de la Chambre d'agriculture et du Département de la Manche. L'objectif est de valoriser économiquement les services rendus par le bocage, notamment par la séquestration de carbone. Inspirée du projet Carbocage, cette démarche associe les agriculteurs, les collectivités et les entreprises dans un projet gagnant-gagnant.



Un projet partenarial du GIEE «Développer des exploitations agricoles à énergie positive»

Ce GIEE porté par le Comité Régional de Développement Agricole (CRDA) du Bocage regroupe 9 exploitations situées sur les territoires des communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et de Coutances Mer et Bocage.

En 2018, le GIEE «Développer des exploitations agricoles à énergie positive» a été créé par des agriculteurs qui souhaitent travailler sur les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et le stockage du carbone. Le groupe s'est informé sur les opportunités que pouvait offrir un marché local du carbone. Il a recherché des partenaires et des acheteurs. Le Département de la Manche a répondu à cet appel en 2019 et un cadre d'intervention et une convention ont été construits.

7 exploitations du GIEE ont contractualisé avec le Conseil départemental de la Manche, ce qui permet de compenser une partie de ses émissions de carbone à partir des haies bocagères. Cela représente 65 km de haies engagées sur 10 ans, soit 1 950 tonnes de carbone additionnel séquestré. La tonne de carbone est valorisée autour de 80 €, soit en moyenne 240 € par an et par kilomètre de haie contractualisée.

Pour les agriculteurs, c'est une reconnaissance de leur rôle dans la gestion durable des haies et la séquestration carbone. C'est une valorisation économique des services rendus par les haies pour le territoire qui contribue à leur maintien. Il s'agit d'un amortissement partiel des frais d'entretien des haies par le financement de crédits carbone.

Pour la collectivité, c'est une compensation partielle des émissions de gaz à effet de serre via un marché local et volontaire. Cette contribution à un projet environnemental de proximité valorise aussi l'image de la collectivité. Elle participe ainsi au maintien des haies du territoire par un levier complémentaire aux débouchés existants (bois-énergie, paillage...).

L'expérimentation a laissé la place au déploiement par la Chambre d'agriculture de démarches « Carbocage » dans les départements normands s'appuyant sur la méthode haies labellisée au label bas carbone du Ministère. L'objectif est de faire émerger des marchés locaux et volontaires du carbone séquestré par les haies sur le territoire normand.

Pôle Territoires et Environnement
Chambres d'agriculture de Normandie

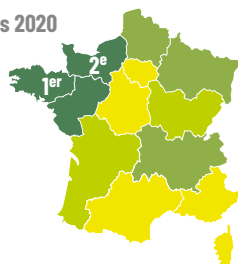
Sources :
Chambres d'agriculture de Normandie, DRAAF Normandie

05

Le lait en Normandie

Livraisons aux laiteries 2020 (en litres) :

- + 3 milliards
- 2 à 3 milliards
- 1 à 2 milliards
- - d'1 milliard



Le lait : premier secteur de l'économie agricole normande

Les ventes de lait représentent 1,4 milliard de chiffre d'affaires, soit 33 % de la production agricole en Normandie. Ces dernières années, c'est la proportion la plus élevée de toutes les régions françaises (entre 2016 et 2020). C'est le premier produit agricole dans la région. Avec 25 % des salariés de l'industrie agro-alimentaire, l'industrie laitière est aussi le premier pôle d'emplois de ce secteur.

Le second troupeau laitier de France

La Normandie détient fin 2021 un troupeau de 547 000 vaches laitières, soit 16 % du troupeau laitier français, le second troupeau en taille. La Manche est le 1^{er} département français par la taille de son troupeau de vaches laitières.

Cheptel de vaches laitières en 2020			
	Vaches laitières	Part du cheptel / France	Rang département / France
Manche	243 000	7 %	1 ^{er}
Orne	104 000	3 %	8 ^e
Calvados	94 000	3 %	10 ^e
Seine-Maritime	84 000	2 %	14 ^e
Eure	30 000	1 %	35 ^e
Normandie	555 000	16 %	2 ^e région

Agreste - Statistique Agricole Annuelle



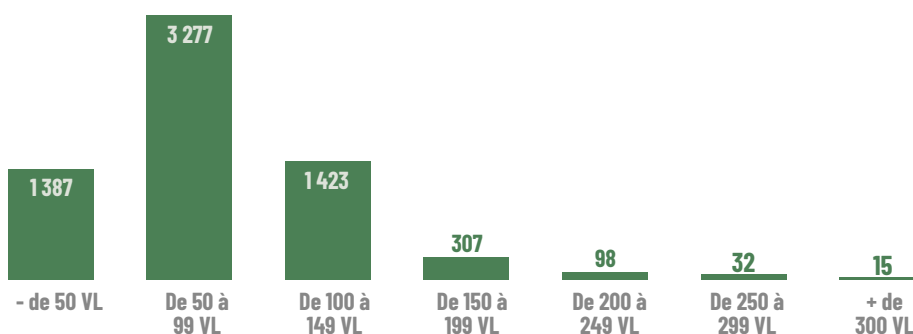
Les troupeaux laitiers s'agrandissent

Les élevages laitiers s'agrandissent rapidement : le troupeau moyen en Normandie en 2020 est de 82 vaches, alors que cette taille n'était que de 38 vaches en 2000.

Les troupeaux de plus de 100 vaches laitières sont désormais bien présents dans le paysage laitier normand. Fin 2020, 1 830 troupeaux comptent 100 vaches et plus, c'est 27 % des troupeaux normands qui regroupent 45 % des vaches.

Les livraisons de lait en moyenne par exploitation et par an sont passées de 78 000 litres en 1984 à 546 000 litres en moyenne en 2020.

Répartition des troupeaux laitiers en Normandie selon la taille fin 2021



Identification des animaux

Une restructuration rapide des élevages

La Normandie comptait 6 800 exploitations laitières fin 2020. Depuis 10 ans, l'effectif des élevages connaît un recul annuel moyen proche de 4 % par an (3,6% entre 2020 et 2021). C'est le niveau de restructuration le plus élevé de tous les systèmes de production présents en Normandie ! Cette baisse des effectifs d'élevages laitiers en Normandie est comparable à celle que connaît la France entière sur la période.

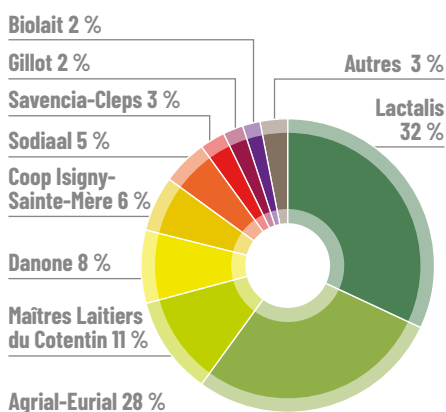
Un tissu varié de laiteries

Une douzaine d'entreprises laitières sont implantées en Normandie, sur 48 sites différents.

Les laiteries sont de différents types :

- Des coopératives régionales : Les Maîtres Laitiers du Cotentin et la Coopérative Isigny-Sainte-Mère.
- Des coopératives de taille nationale : Sodiaal et Agrial-Eurial.
- Des laiteries à capitaux privés de taille internationale : Lactalis, Savencia, Danone, Mont-Blanc (groupe Bel).
- Des PME laitières : les entreprises Gillot, Fléchar, Triballat-Noyal, Val de Sienna.

Répartition de la collecte de lait en Normandie en 2018



Chambre d'agriculture de Normandie d'après DRAAF, CRIEL, Entreprises

	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif d'élevages laitiers fin 2020	6 780	2 800	1 300	1 110	1 170	400
Livraisons de lait aux laiteries 2020 (millions de litres)	3 837	1 701	714	622	579	221
Évolution des livraisons 2015-2020	+ 3 %	+ 10 %	+ 4 %	- 2 %	- 9 %	- 6 %

Agreste - & Interlabo

16 % des livraisons nationales de lait

... sur 7 % du territoire agricole français : la Normandie est un bassin de production dense. En 2020, la production totale de lait de vache s'élève à 3,84 milliards de litres de lait sur la région. C'est la 2nde région laitière française. Le volume de lait produit a augmenté de 3 % en 5 ans, notamment dans sa partie Ouest (Manche et Orne). La production française reculait de 3 % pendant le même temps.

La race normande : un marqueur de l'identité laitière

La Normandie est le berceau de la race bovine normande. Race mixte, elle est élevée pour ses qualités laitières mais également pour sa viande. Autrefois majoritaire, la race normande représente 28% des vaches laitières fin 2021, devancée par la Prim'Holstein.



Des produits laitiers renommés

Outre la race bovine normande et ses verts pâturages, la Normandie est également célèbre, en France et à travers le monde pour la qualité et la diversité de ses produits laitiers.

La renommée des produits laitiers normands s'est construite autour d'une longue histoire, au 19^e siècle avec son beurre et de sa crème, puis au 20^e siècle avec son camembert. Cette longue histoire est attestée aujourd'hui par l'existence de 6 Appellations d'Origine laitières pour le Camembert de Normandie, le Pont-l'Évêque, le Livarot, le Neufchâtel, le Beurre et la Crème d'Isigny.

Produits laitiers normands sous Appellation d'Origine

Unité : tonne	2021	2011-2021
Camembert de Normandie	6 015	+ 30 %
Pont-l'Évêque	2 195	+ 12 %
Neufchâtel	1 633	+ 12 %
Livarot	725	- 31 %
Beurre d'Isigny	7 553	+ 39 %
Crème d'Isigny	7 620	+ 83 %

INAO-CNAOL

Principaux produits laitiers fabriqués en Normandie

2020	Quantités en tonnes	Part de la production française
Beurre	125 216	36 %
Crème conditionnée	150 031	31 %
Yaourts	159 162	11 %
Fromages frais de vache	248 587	43 %
Fromage de vache à pâte molle	122 461	31 %
dont Camembert	72 077	83 %
Pour rappel collecte laitière		16 %

Agreste - enquête annuelle laitière

De plus en plus de transformation à la ferme

En 2020, le recensement a compté 358 élevages laitiers en Normandie qui transforment le lait à la ferme en produits laitiers. Ce nombre ne représente, certes que 1% des élevages laitiers, mais il est en croissance depuis 2010 de +27% en 10 ans.



Le produit laitier spécifique à la Normandie est bien sûr le Camembert : la région fabrique 83 % des camemberts français.

Les laiteries normandes fabriquent aussi 43 % des fromages frais français.

Enfin près d'1/3 du beurre et de la crème française sont fabriqués en Normandie.

Chiffres clés

- 3,84 milliards de litres produits soit 16 % du lait en France
- 2^e région laitière française
- 547 000 vaches laitières
- 6 800 élevages laitiers
- 82 vaches laitières en moyenne par élevage
- 28 % de vaches de race normande
- 6 Appellations d'Origine laitières
- 83 % du camembert français

Les faits marquants de 2022

La pénurie et la sécheresse poussent les prix à la hausse

L'année 2022 a été marquée par la stagnation de la production de lait en Europe, alors qu'elle était en croissance depuis de nombreuses années. La sécheresse estivale qu'a connue une bonne partie de l'Europe a contribué à freiner la production dans la seconde partie de l'année.

Face à la forte demande des consommateurs européens, les prix ont progressé tout au long de l'année.

Le beurre et les poudres ont battu leurs records de prix durant l'été, à des niveaux jamais atteints. Cela tire vers le haut les prix des autres produits laitiers.

Le prix du lait à la ferme a augmenté dans tous les pays dans tous les pays. Le prix français s'est caractérisé par une hausse significative (+22% au cœur de l'été), mais moins forte que celle des pays voisins.

Dans le même temps, les éleveurs connaissent une envolée du prix des charges : énergie, engrais mais surtout aliments du bétail. En une année, le coût de production du lait (IPAMPA lait) a cru de 27% mi-2022.

Les élevages laitiers normands maintiennent leur volume global de production en 2022.



La filière bovin lait bio en Normandie, c'est 565 exploitations engagées en bio pour

un cheptel de vaches laitières certifiées bio de 29 372 têtes (15,4 % du cheptel national) + 10 907 animaux en conversion. En 2020, la Normandie a livré un peu plus de 126 millions de litres de lait de vache biologique, c'est la 4^e région française productrice de lait de vache biologique (11 % des livraisons nationales), derrière la Bretagne (22 %), les Pays de la Loire (21 %) et Auvergne-Rhône Alpes (15 %).

Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-lait-normandie/>

Sources :
Chambre d'agriculture de Normandie, identification des animaux
INAO : Appellations d'origine
Agreste : Statistique Annuelle Agricole, Enquête annuelle laitière

La viande bovine en Normandie

06

Deuxième secteur de production

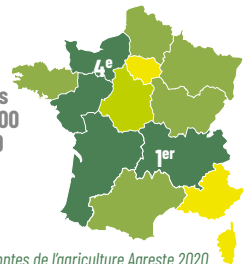
En Normandie, 16 526 exploitations (soit 57,7 %) détiennent un cheptel bovin en 2020 : lait, viande ou mixte.

Avec 2,07 millions de têtes, la Normandie est la 4^e région française par l'importance de son troupeau bovin total (derrière les régions Auvergne - Rhône Alpes, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine).

En 2020, la viande bovine (gros bovins + veaux de boucherie) génère 16 % du produit agricole régional (Source Agreste, hors aides, services exclus, autoconsommation exclue), soit 685 millions d'euros pour la Normandie. Avec le lait (35 %), l'élevage bovin représente environ la moitié du produit agricole normand.

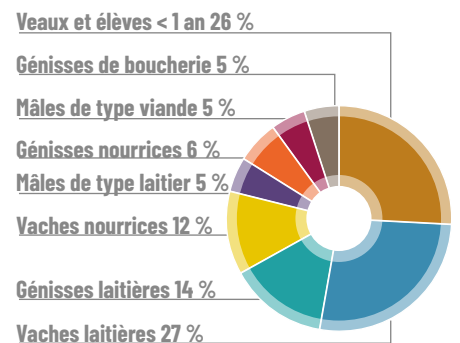
Cheptel bovin total :

- > 2 000 000 de têtes
- 1 000 000 à 2 000 000
- 500 000 à 1 000 000
- < 500 000



Comptes de l'agriculture Agreste 2020

Répartition de l'effectif bovin normand en 2020 (% en têtes)



Effectif bovin total : 2 072 500 têtes

SSP, Agreste, SAA 2020

L'empreinte laitière reste forte...

La Normandie reste une région à vocation essentiellement laitière. Fin 2020, la région compte plus de 555 000 vaches laitières, soit 16 % du troupeau laitier français. La Manche est d'ailleurs le 1^{er} département français par la taille de son troupeau de vaches

laitières, devant l'Ille et Vilaine. Cependant, avec la mise en place des quotas laitiers en 1984, un cheptel spécialisé viande a fait son apparition. Aujourd'hui, 34 % des exploitations normandes détiennent des vaches allaitantes.

... mais la fin des quotas a constitué un tournant

Dans la région, différents facteurs ont permis le développement d'un cheptel allaitant spécialisé : l'augmentation de la productivité des vaches laitières qui conduit à la baisse du cheptel laitier, la nécessaire valorisation des surfaces en herbe avec substitution du troupeau laitier par un troupeau allaitant...

A partir de 1984, année d'instauration des quotas laitiers, le cheptel allaitant (vaches et génisses) a plus que doublé dans la région alors que, dans le même temps, le cheptel laitier a diminué de 47 %. Aujourd'hui, 31 % des vaches présentes dans les exploitations normandes sont issues du troupeau allaitant. La levée des quotas en 2015 fait évoluer les systèmes laitiers vers davantage de spécialisation laitière et moins d'activité « viande » : moins de doubles troupeaux avec vaches

allaitantes en complément des vaches laitières, et surtout moins d'engraissement de mâles dans les exploitations laitières.

L'activité viande se localise de plus en plus dans des systèmes sans lait.



© CA-Normandie

Répartition de la production (en tonnage) selon les systèmes et les types de viande

	Total veaux de boucherie	Mâles de 1 à 2 ans	Mâles de plus de 2 ans	Génisses laitières de plus de 2 ans	Vaches de réforme laitières	Génisses viande 1 à 2 ans	Génisses viande de plus de 2 ans	Vaches de réforme nourrices	TOTAL
Systèmes laitiers	1%	10%	5%	2%	18%		1%	0%	36%
Systèmes lait + allaitant		8%	3%	1%	8%		2%	2%	24%
Systèmes allaitants		7%	2%		1%		4%	7%	21%
Systèmes engraisseurs sans vaches		5%	1%						7%
Autres systèmes	5%	1%	1%		1%		2%	1%	12%
Total	6%	31%	12%	3%	28%	1%	9%	10%	100%

Identification 2020, et SAA 2020

Les systèmes sont basés sur le type de femelles présentes. Ils comportent des exploitations avec ou sans engraissement de mâles. Les effectifs abattus sont issus de l'identification, les poids unitaires sont ceux de la SAA.

Davantage de jeunes bovins et moins de bœufs

En Normandie, les vaches de réforme (laitières et nourrices) représentent, en têtes, 38 % des bovins abattus (veaux y compris), devant les jeunes bovins mâles (25 %), les veaux de boucherie (16 %) et les bœufs (10 %).

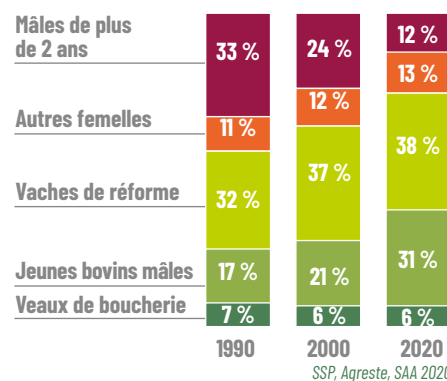
Depuis plusieurs années, le jeune bovin mâle, ou taurillon, se développe aux dépens du bœuf (1/3 provient du troupeau laitier et 2/3 du troupeau allaitant). Pour l'année 2020, les vaches laitières de réforme représentent, en têtes, 28 % du total des bovins abattus dans la région.

En matière de tonnage produit, l'ensemble des vaches de réforme (vaches laitières de réforme et vaches nourrices de réforme)

reste encore la première source de viande bovine. Cela contribue à 38 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale (veaux y compris). Les vaches laitières de réforme contribuent à 28 % du tonnage de la production régionale de viande bovine totale (veaux y compris), derrière les jeunes bovins mâles (31 %) qui sont essentiellement destinés à l'exportation.

Quant au bœuf, sa part dans la production régionale de viande bovine ne cesse de diminuer, elle est passée de 24 % du tonnage en 2000 à 12 % en 2020.

La production de viande bovine en Normandie (% du tonnage)



L'essentiel à retenir

	Normandie	% Normandie/ France	Rang Normandie/ France
Effectif bovin total (en têtes)	2 072 500	12 %	4 ^e (1 ^{re} région : Auvergne-Rhône-Alpes)
Effectif vaches allaitantes (en têtes)	244 500	6 %	7 ^e (1 ^{re} région : Nouvelle Aquitaine)
Abattage bovin total (en têtes)	545 600	12 %	4 ^e (1 ^{re} région : Pays de la Loire)
Production de viande bovine totale (en tonnes équivalent carcasse)	188 200	13 %	2 ^e (1 ^{re} région : Pays de la Loire)
Produit agricole régional gros bovins + veaux de boucherie (hors aides)	685 millions €	-	-

SPP, Agreste, SAA 2020 et Agreste, comptes de l'agriculture 2020



Trois types d'entreprises d'abattage en Normandie

- **Les abattoirs industriels, rattachés à des groupes nationaux**, qui collectent des animaux sur une large zone. Généralement de grande taille (plus de 20 000 tonnes/an), ces outils peuvent être plus spécialisés sur un type de produit ou de clientèle (export ; grandes surfaces ; réseau traditionnel : grossistes, boucheries...). De nombreux échanges inter-sites permettent d'optimiser les chaînes de production et la valorisation des produits. Ces entreprises possèdent des marques nationales et disposent d'une offre de produits élaborés.

- **Des entreprises régionales d'abattage**, généralement orientées vers le haut de gamme et qui s'équipent progressivement pour répondre à la demande croissante des grandes surfaces en UVCI (Unité de Vente Consommateur Individuelle) et en produits élaborés.

- **Des outils d'abattage plus locaux** pouvant appartenir à des collectivités locales qui en délèguent la gestion. Les entreprises de cheville qui leur sont rattachées rayonnent généralement sur un secteur limité et se positionnent sur des produits de

qualité à destination des boucheries, mais aussi des grandes surfaces de la zone. La gamme de produits proposée est variable. Certains proposent de la découpe sous vide, voire des UVCI.

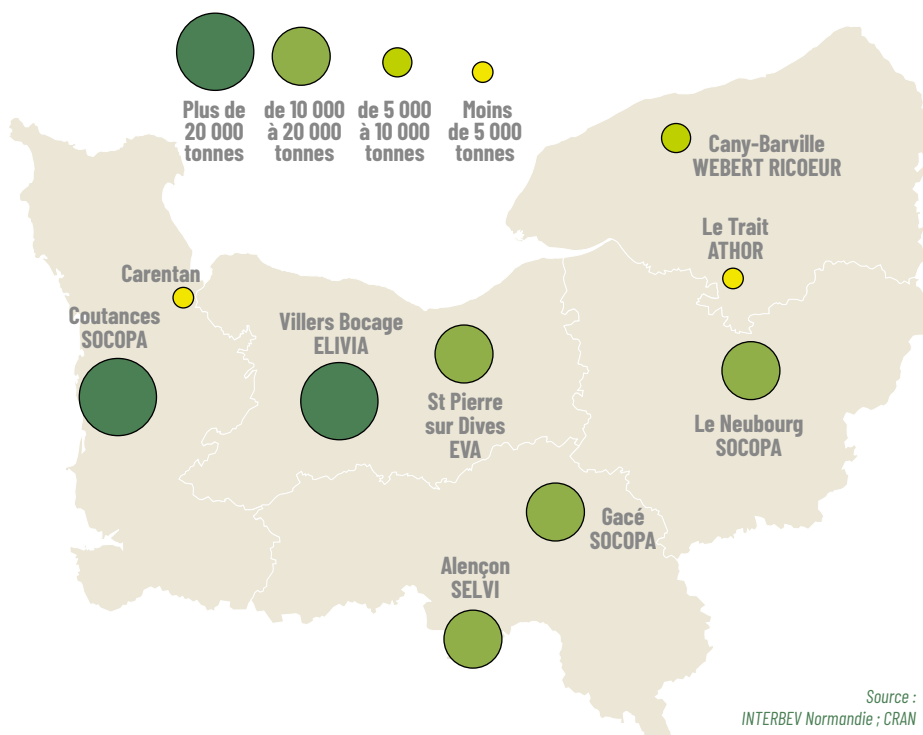
A noter également la présence d'une offre de service d'abattage, de découpe et de conditionnement à façon, qui facilite le développement de la vente directe par les agriculteurs.

Les activités de découpe et de transformation

Conjointement ou séparément de l'activité d'abattage, il y a en Normandie des ateliers de découpe et transformation de la viande bovine. Depuis la crise de l'ESB, la demande des grandes surfaces s'est orientée vers de la barquette individuelle (UVCI). Les outils d'abattage ont dû adapter leur organisation à ces nouvelles demandes : augmentation des capacités de découpe, constitution de lignes de conditionnement en UVCI. L'équilibre de découpe entre les différents morceaux revient au fournisseur qui doit trouver de nouvelles façons de valoriser les morceaux les moins demandés par les consommateurs. Certains sites se sont spécialisés dans la production de produits élaborés.

Il existe aussi des entreprises régionales de transformation, certaines d'entre elles se sont spécialisées dans l'offre aux restaurateurs.

Abattoirs normands en 2020, activité gros bovins



Source : INTERBEV Normandie ; CRAN

En 2020, 10 abattoirs normands ont réalisé des abattages de gros bovins. Ces derniers se concentrent de plus en plus sur quelques sites : Coutances (50), Villers Bocage et Saint Pierre sur Dives (14), Gacé et Alençon (61), le Neubourg (27). Les abattoirs normands s'approvisionnement majoritairement en Normandie mais plus de la moitié du cheptel bovin normand est abattu hors de la région (majoritairement en Bretagne). Le secteur de l'abattage est en cours de restructuration, après les fermetures de Cherbourg, de Saint Hilaire du Harcouët et de Socavia. Mais il y a aussi des créations : un nouvel outil a démarré son activité en septembre 2021 à Carentan les Marais.

Identification et qualité

Des éleveurs ont choisi de s'engager dans des démarches qualité. Elles garantissent au consommateur des méthodes d'élevage cadrées et des produits de qualité. Elles

permettent également d'identifier l'origine de la viande. L'éleveur assure ses débouchés et une meilleure valorisation des animaux vendus. L'adhésion à la Charte des bonnes

pratiques d'élevage est un préalable qui permet ensuite d'intégrer une filière sous signe officiel de qualité.

La consommation de viande bovine moyenne par habitant poursuit sa baisse

Initiée il y a plusieurs années, la baisse de la consommation de viande bovine (gros bovins et veaux) se poursuit. Elle atteint 22,5 kg/habitant en 2020. En France, la viande bovine a perdu sa 2^e place au sein des produits carnés, et se positionne derrière le porc (31,5 kg/hab en 2020) et plus récemment depuis 2013 derrière la volaille (27,7 kg/hab en 2020).

Depuis 2014, la France est déficitaire en bovins. En 2020, son taux d'auto-provisionnement (production/consommation) est de 95,8 %.



Démarches qualité

Label Rouge :

Bœuf blond d'Aquitaine, Bœuf fermier du Maine + IGP, Bœuf limousin Blason Prestige, viande bovine de race Charolaise.
Certification de conformité :
Filière Qualité Race Normande (FQRN), Veau de laitière / veau de Perrette.

Marques collectives :

Bœuf du pays normand, Artisan Boucher de Normandie, Éleveurs de Normandie, La Normandie à la table des Chefs / La Normandie dans votre restaurant.

Chiffres clés

Chiffre d'affaires secteur bovin en Normandie : 685 millions d'euros
Soit 16 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue) 2 072 500 têtes, 188 200 tonnes-éq-carcasse

Comptes de l'agriculture ; Agreste

Évolution de la consommation annuelle moyenne par habitant, en France

	Viande bovine
2009	25,5 kg/an/hab
2010	26,0 kg/an/hab
2011	25,4 kg/an/hab
2012	24,9 kg/an/hab
2013	24,1 kg/an/hab
2014	23,5 kg/an/hab
2015	23,5 kg/an/hab
2016	23,2 kg/an/hab
2017	22,9 kg/an/hab
2018	23,3 kg/an/hab
2019	23,0 kg/an/hab
2020	22,5 kg/an/hab

En kg équivalent carcasse

FranceAgriMer

Les faits marquants de 2022

Les coûts de productions ont flambé en 2022. Ceci ne permet pas aux éleveurs de bénéficier pleinement de la hausse de la cotation des viandes bovines pour toutes les catégories de bovins.

La consommation de viande bovine est stable en France de janvier à juillet 2022. Alors que les achats de viande à domicile sont en recul, la consommation en restauration est en hausse depuis le début d'année, en particulier celle de la viande hachée.



La filière viande bovine bio en Normandie, c'est 471 exploitations engagées en bio pour un cheptel de vaches allaitantes certifiées bio de 12 035 têtes (7 % du cheptel national) + 3 326 animaux en conversion.

Le cheval en Normandie

07

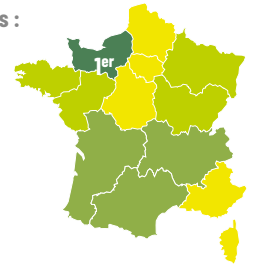
La Normandie : la région du cheval

Pur-sang, trotteurs, chevaux de sport et de loisirs, de trait, poneys et ânes sont très présents dans le paysage normand. Les ventes de yearlings à Deauville ont installé la région normande aux premières places

mondiales du marché des pur-sang et trotteurs. En 2005, la région a été labellisée «Pôle national de compétitivité pour la filière équine».

Effectif total d'équidés :

- > 75 000 têtes
- 50 000 à 74 999
- 25 000 à 49 999
- < 24 999



La Normandie est de loin la 1^{re} région française pour l'effectif équin avec 95 755 animaux (effectif dans les exploitations et hors exploitations agricoles), soit près de 18 % de l'effectif national équin.



Le cheptel équin normand total en 2020

En têtes	Dans les exploitations agricoles	Hors exploitations agricoles	Effectif équin total
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	70 000	17 500	87 500
Chevaux lourds	3 206	483	3 689
Ânes, mulets, bardots	2 209	2 357	4 566
Total équidés	75 415	20 340	95 755

SSP, Agreste, SAA 2020

Une spécialité : le cheval de course

La Normandie regroupe la moitié des immatriculations nationales de chevaux de course. De nombreux champions sont nés et ont évolué sur les terres normandes. Depuis 2013, on immatricule chaque année dans la région, entre 8 300 et 8 600 chevaux de course.

La Normandie regroupe 17 % des immatriculations nationales de chevaux de selle et de poneys. Depuis 2013, on immatricule chaque année dans la région, entre 2 500 et 3 000 chevaux de selle et entre 500 et 750 poneys.

En 2020, les chevaux de course représentent 69 % des immatriculations normandes de chevaux de sang alors que la moyenne française est de 42 %. En Normandie, entre 2019 et 2020, les immatriculations de chevaux de course sont en légère baisse de 1 % (-2,6 % au niveau national).

En 2020, les chevaux de selle représentent 26 % des immatriculations normandes de chevaux de sang. En Normandie, entre 2019 et 2020, les immatriculations de chevaux de selle augmentent de 2 % (+1,5 % au niveau national).

Le SIRE recense en Normandie 3 605 élevages naisseurs en 2020 (au moins 1 naissance), dont 492 ayant donné lieu à 5 naissances et plus. C'est de loin la région où le nombre d'élevages naisseurs est le plus élevé (2^e : Auvergne-Rhône-Alpes, 2 484)

Répartition par race des immatriculations de chevaux de sang et poneys en 2020

Chevaux de course	Chevaux de selle	Poneys	
69 %	26 %	5 %	Normandie 12 085
42 %	48 %	10 %	France 38 939

SIRE

Des spécificités locales

• **Le Calvados** est à la pointe de la recherche équine avec l'Institut de pathologie équine qui regroupe deux équipes de recherche : le CIRALE (Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Équines) qui est une unité de l'école nationale vétérinaire d'Alfort et le Laboratoire de pathologie équine de Dozulé qui dépend de l'ANSES ; le Laboratoire Labéo / Frank Duncombe est spécialisé en pathologies infectieuses équines. Le projet Normandie Équine Vallée, porté par le département et la Région, ambitionne de créer un campus international du cheval sur deux sites : le Campus International Equin est en cours de construction et devrait ouvrir en 2023 sur le site de Goustranville afin d'accueillir la formation pratique équine de l'école vétérinaire d'Alfort ainsi que la Maison du Cheval (Pôle Hippologia, Conseil des Chevaux de Normandie et Comité Régional d'Équitation de Normandie).

La première pierre de ce campus a été posée le 10 octobre 2022. Le centre sera pleinement opérationnel en 2025. Le second site, basé à Saint-Contest, hébergera notamment des pôles de recherche. Les travaux ont été lancés en novembre 2022, il ouvrira courant 2024. Le secteur des chevaux de course (trot puis galop) concerne plus de la moitié des élevages du département, le Calvados est le 1^{er} département français en purs sangs et le second en trotteurs (immatriculations). Le cheval de selle et de sport est également bien présent. Au total, le Calvados est le département immatriculant le plus d'équins, pratiquement à égalité avec l'Orne.

• **L'Eure** est une région d'élevage de trotteurs et de selle français, mais c'est avant tout une terre d'accueil pour les cavaliers et les sports équestres. C'est l'un des premiers départements français pour la pratique équestre. L'activité de préparation et d'entraînement des chevaux y est importante. L'Eure héberge l'un des trois premiers centres nationaux de formation d'enseignants, le Village équestre de Conches.

• **La Manche** est le berceau de la race Selle français. Ce département est surtout orienté vers l'élevage de chevaux de selle/sport, c'est le 1^{er} département français dans ce domaine. Il fournit de nombreux champions nationaux et internationaux en sport hippique. La Manche occupe aussi la place de leader national pour le Cob normand et pour l'âne du Cotentin. D'une manière générale, les élevages de la Manche sont très nombreux mais ont un effectif moyen assez faible. Fin 2016, la région Normandie, le département de la Manche, Saint-Lô agglomération et la ville de Saint-Lô ont obtenu le droit de racheter les bâtiments historiques du Haras National de Saint-Lô à l'État.

• **L'Orne** s'est spécialisée dans le cheval de course. C'est le premier département français pour l'élevage de trotteurs, le 2^e pour le galop, le 3^e pour le cheval de sport (selle). Ce département est aussi le berceau de l'une des races de trait emblématiques : le Percheron (issu du croisement entre un étalon arabe et une jument de trait). Le Haras National du Pin, «Versailles du cheval», classé monu-

ment historique, abrite aujourd'hui l'École nationale professionnelle des haras (ENPH). Devenu établissement public administratif en juillet 2015, le Haras du Pin est désormais dirigé par un Conseil d'administration qui réunit l'IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation), les collectivités (région Normandie et département de l'Orne) et des représentants de l'État.

• **La Seine-Maritime**, terre de randonnée, offre de nombreuses possibilités de promenades équestres sur les chemins ruraux ou dans les forêts domaniales. Le département possède plus de 1 000 kilomètres d'itinéraires spécifiques balisés pour les cavaliers. Différents circuits reliant massifs forestiers, abbayes et côte maritime sont proposés. Parmi ceux-ci, deux grands itinéraires partent de l'estuaire de la Seine pour rejoindre d'un côté, le Tréport, en longeant la côte d'Albâtre, et de l'autre, Gournay en Bray, en suivant la vallée de la Seine. La production seinomarine est orientée vers le selle français et les chevaux de course (trotteurs français puis pur sang). Le pôle équestre de Mauquenchy accueille régulièrement diverses manifestations.

Des formations dédiées

Dans les départements normands, plusieurs structures d'enseignement agricole ou non forment aux divers métiers de la filière équine, du CAP agricole, au Mastère «Sciences et management de la filière équine» (de niveau bac + 6), en passant par la licence professionnelle «Management et gestion des entreprises de la filière cheval» dispensée par l'IUT d'Alençon (61), en partenariat avec le lycée agricole de Sées (61) et le Haras du Pin.

En 2015, l'École nationale professionnelle des haras (ENPH), basée au Pin-au-Haras (Orne) et l'École nationale d'équitation (ENE) de Saumur (Maine-et-Loire) ont créé l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE). Répartie sur les deux sites, cette école a pour ambition de devenir un pôle de formation de référence de la filière équine, en France et à l'international. De nombreux métiers sont concernés dans les domaines de l'élevage, de la reproduction, de l'équitation, de la sellerie, de la maréchalerie et de l'attelage. Cette école s'adresse à un public d'adultes professionnels, d'amateurs confirmés ainsi qu'aux étudiants.



1 exploitation agricole sur 5 possède des chevaux

Le recensement agricole réalisé par le Ministère de l'agriculture en 2010 a comptabilisé, en Normandie, 7 000 exploitations agricoles ayant des équidés : chevaux de sang, chevaux lourds, poneys ou ânes. En Normandie, 20 % des exploitations agricoles possèdent au moins un équidé (11 % pour la France métropolitaine). Le Calvados est le 1^{er} département en France pour les effectifs équin dans les exploitations agricoles, devant la Manche puis l'Orne.

Plus du tiers des exploitations normandes détentrices d'un cheptel équin se situe dans la Manche, devant le Calvados (21 %) et l'Orne (17 %). La forte concentration des élevages dans la Manche va de pair avec leur faible taille : 7 chevaux par exploitation détentrice contre 10 en moyenne en Normandie (8 en France métropolitaine).

**Les équidés présents dans les exploitations agricoles ne représentent qu'une part du total des équidés, une autre part étant détenue hors exploitation agricole. Les particuliers et centres équestres possédant un ou plusieurs chevaux de loisirs non reproducteurs n'entrent pas dans le champ du recensement agricole. Le recensement agricole ne permet pas de connaître l'effectif équin total mais uniquement les effectifs recensés dans les exploitations agricoles, qui ne dénombre que les effectifs des exploitations agricoles.*

SSP, Agreste, RA 2010

	Normandie				France			
	Nb exploitations détenant un effectif équin		Cheptel détenu*		Nb exploitations détenant un effectif équin		Cheptel détenu*	
1 à 19 têtes	6 068	87 %	26 749	38 %	48 713	90 %	207 791	48 %
20 - 39 têtes	534	8 %	14 438	21 %	3 660	7 %	99 152	23 %
40 - 59 têtes	202	3 %	9 618	14 %	1 232	2 %	58 072	13 %
60 - 79 têtes	103	1 %	6 914	10 %	431	1 %	28 883	7 %
80 - 99 têtes	36	0 %	3 125	4 %	164	0 %	14 130	3 %
Plus de 100 têtes	63	1 %	9 138	13 %	172	0 %	23 830	6 %
Total	7 006	100 %	69 982	100%	54 372	100 %	431 858	100 %

Les résultats du recensement 2020 en matière d'élevage équin seront connus courant 2022

Quelques races locales

La Normandie est le berceau de plusieurs races locales de chevaux lourds :

- le Percheron, la race percheronne est l'une des plus anciennes races françaises. Leur robe est grise ou noire et leur taille peut varier de 1,55 à 1,85 m. Il est utilisé pour l'attelage (loisirs, compétitions, tourisme) et la traction (débardage...);
- le Cob normand, plus léger que le Percheron. Cheval pour la randonnée, attelé ou monté, il est utilisé pour la détente et les loisirs.

Ces animaux sont destinés, pour l'essentiel, aux loisirs (attelage et randonnées), à l'exportation (débardage en Allemagne, courses au Japon...) ou encore à la boucherie.

Les immatriculations de chevaux lourds en Normandie ont été divisées par deux de 2010 à 2015 ; depuis, une légère reprise semble se dessiner : 429 immatriculations en 2020 contre 318 en 2015. Elles ne représentent que 4,6 % du total des immatriculations françaises pour l'ensemble des races de chevaux lourds.

La Normandie compte également plusieurs races asines locales : l'âne normand et l'âne du Cotentin, reconnaissable à sa croix de Saint-André. Ces animaux sont maintenant utilisés pour des activités de loisirs.

Les immatriculations des ânes en Normandie ont également beaucoup diminué : elles semblent se stabiliser depuis 4 ans autour de 70 par an, contre plus de 200 en 2010. Elles représentent 13 % du total des immatriculations françaises pour l'ensemble des races d'ânes.

Actu 2022

D'après la note de conjoncture de l'IFCE (nov. 2022), l'activité des enchères a pleinement repris en 2022. En cumul janvier-octobre, les ventes de chevaux de galop battent des records en volume et en prix, notamment auprès de la clientèle étrangère. Le marché des trotteurs est stable. Le marché du cheval de sport continue sa progression. Ces trois catégories affichent un niveau de chiffre d'affaires aux enchères de 20 à 55 % supérieur aux niveaux d'avant Covid.

Les faits marquants de 2021

La crise du Covid-19 a pénalisé les centres équestres recevant du public, ainsi que les filières de commercialisation, forcées à la digitalisation rapide de leurs activités. Les activités de naissance (qui relèvent du secteur agricole) ont été moins affectées par l'aspect sanitaire.

L'ensemble des activités redémarre en 2021 (en particulier dès avril, les compétitions FFE)

Chiffres clés

- Effectifs d'équidés 2020 : 95 755 dont 75 415 en exploitations agricoles
- Immatriculations 2020 : 8 307 chevaux de course, 3 778 chevaux de selle et poneys
- Elevages : 3 605 élevages naisseurs
- 1^{er} région d'élevage équin en France

Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-cheval-normandie/>

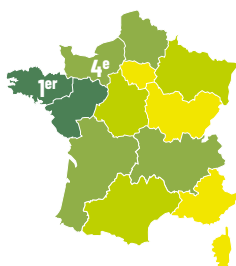
Sources :
SSP : recensement agricole 2010, SAA
Service des Haras Nationaux, SIRE : immatriculations
Conseils des Chevaux de Normandie : la filière équine en Normandie

08

Le porc en Normandie

Cheptel porcin total :

- > 1 000 000 de têtes
- 500 000 à 1 000 000
- 250 000 à 500 000
- < 250 000



Avec 6 % de l'effectif porcin national, la Normandie se situe au 4^e rang des régions françaises, derrière la Bretagne (56 %), les Pays de la Loire (12 %) et la Nouvelle Aquitaine (7 %).

3^e filière animale

La production porcine représente 4 % des ventes de produits agricoles en Normandie, avec 173 millions d'euros en moyenne de 2016 à 2020,

Elle arrive en 3^e position des filières animales, derrière le lait (33 %) et les bovins (17 %) mais devant les volailles de chair, les veaux de boucherie, les œufs et les ovins.

Densité de porcs au km² de SAU en 2020

Normandie	39
France métropolitaine	50
Bretagne	456

Agreste-Recensement agricole

585 élevage de porcs

Au recensement de 2020, la Normandie comptait 585 élevages qui détenaient 758 000 porcs. En dix ans, le nombre d'élevages a baissé de 40 %. Les restructurations ou arrêts d'élevage mais aussi les départs à la retraite de chefs d'exploitation dont les bâtiments trop vieillissants ne trouvent pas repreneur, expliquent cette diminution. L'élevage des porcs est une production exigeante sur le plan technique et économique.

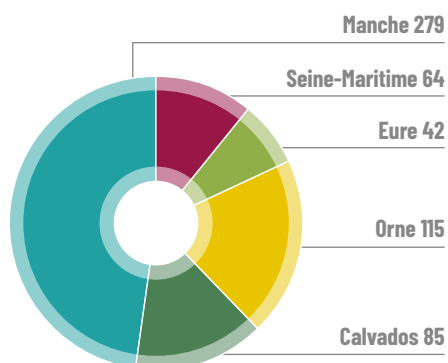
Les élevages naisseurs, qui détiennent les truies, sont au nombre de 276 pour un cheptel de 45 700 truies, soit 166 truies en moyenne par élevage, contre 138 truies en 2010.

Les élevages de porcs dans les départements normands

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Élevages	585	279	85	115	64	42
Total Porcins	758 000	399 400	78 600	106 600	116 200	57 700
Dont truies	45 700	24 000	4 600	6 700	6 800	4 400

Agreste Recensement agricole 2020

La moitié des élevages dans la Manche



3 types d'élevage

Les élevages de porcs sont présents sur trois principaux types d'exploitations. Il peut être distingué :

- 205 ateliers très spécialisés, où les porcs représentent l'activité principale voire la seule activité de l'exploitation.
- des ateliers complémentaires à un élevage laitier (par exemple, situation fréquente dans les régions bocagères de la Manche, de l'Orne ou du Calvados),
- des ateliers complémentaires à une activité de grandes cultures dans les zones plus céréalières telles que le Perche, la Plaine de Caen, l'Eure et la Seine-Maritime. Les céréales produites sur l'exploitation sont transformées le plus souvent sur place à l'aide d'une fabrique d'aliments à la ferme,

Près de la moitié des éleveurs de porcs normands sont des naisseurs-engraisseurs, l'autre moitié se spécialise sur la phase d'engraissement.

Une production organisée par des coopératives

95 % de la production porcine régionale est commercialisée par des coopératives : les Organisations de Producteurs (OP). En plus de la commercialisation des porcs, ces organisations assurent aux éleveurs un appui technique.

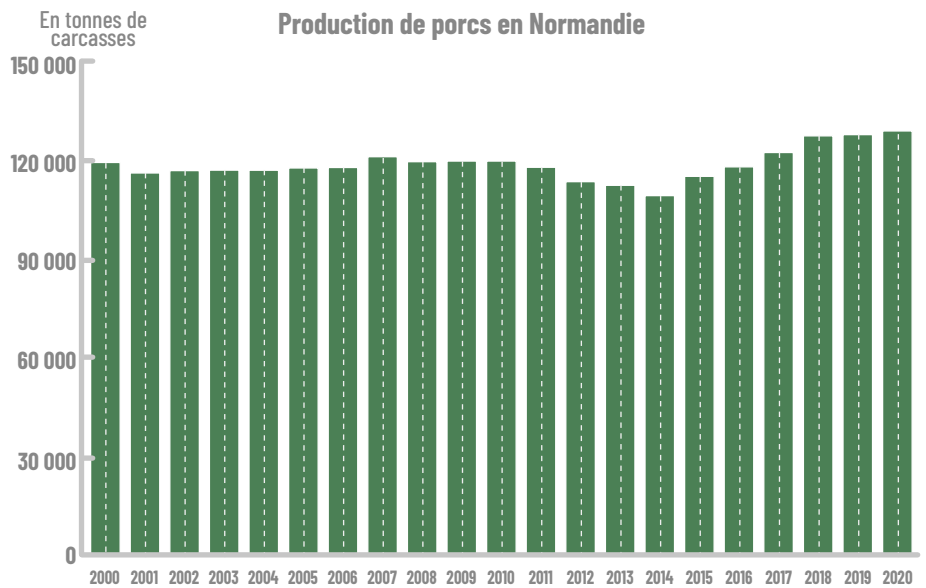
En 2022, l'Union Normande des Groupements de producteurs de porcs (UNGP) comptait 6 groupements de producteurs de porcs adhérents : Agril Filière porcine, Cooperl Arc Atlantique, GRPPO, Porc Armor Evolution, Terrena-Porveo, SYPROporcs. D'autres OP peuvent aussi compter quelques éleveurs en Normandie, tout en étant basés hors de la Région.

En 2022, la Normandie ne compte plus qu'un site d'abattage : l'abattoir du Neubourg (27). Le nouvel Abattoir de la Baie du Cotentin à Carentan démarre aussi une petite activité d'abattage de porcs.

Les établissements Harang, situés à Houdan, dans les Yvelines, sont également liés à la filière porcine normande : plus de trois quarts des porcs abattus sur ce site proviennent de Haute-Normandie. Les porcs élevés en Normandie sont majoritairement abattus et transformés dans les abattoirs bretons et ligériens

La production de porc

En 2020, les élevages normands ont produit 129 000 tonnes de porcs. La production est stabilisée ces dernières années, après une phase de repli de 2012 à 2014.



Charcuterie & salaisons : Andouille de Vire, jambons fumés, etc.

En France, seule 1/4 de la carcasse d'un porc est valorisée sous forme de viande fraîche (rôti, côtes de porc...), le reste l'est sous forme de produits transformés (jambons, saucisses, pâtés...). La production des entreprises de la transformation de viande de porc (charcuteries-salaisons et conserves) en Normandie était de 46 100 tonnes en 2018 et représentait un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros (source : FICT) pour 12 établissements. Elle représente 4 % de la production nationale

L'entreprise Brocéliande à Villers Bocage (Calvados), filiale de la coopérative Cooperl est la plus importante entreprise du secteur. Une entreprise du groupe Amand-Bianic située à Vire (Calvados) est spécialisée dans la production d'andouilles de Vire et d'andouillettes.

Les autres établissements de transformation de la viande de porc sont de petites unités n'ex-cédant pas la vingtaine de salariés. Leurs spécialités : jambon fumé, jambon cru, andouille de Vire et boudins blancs ou noirs, saucisses et saucissons secs.

La consommation de viande de porc fraîche et de charcuteries est stable ces dernières années, tant en France, que pour l'ensemble de l'Europe.



Une race patrimoniale : le Porc de Bayeux

Le porc de Bayeux fait partie des sept races locales porcines françaises. Originaire du Bessin (Calvados), cette race ancienne est issue d'un croisement, au 19^e siècle, entre le porc normand et le Berkshire (porc noir d'origine anglaise). Rustique, le Porc de Bayeux se reconnaît à sa robe blanche et ses tâches noires de forme arrondie. Il s'adapte bien à la vie en plein air ainsi qu'à une alimentation à base de sous-produits laitiers. La qualité de sa chair (90 kg de carcasse à l'abattage à 9 mois) est appréciée, aussi bien pour sa viande fraîche qu'en charcuterie. Il est surtout commercialisé en vente directe, sous forme de viande fraîche. Comme pour les autres races locales, cette espèce est intéressante au titre de la biodiversité animale et de la conservation

du patrimoine génétique. En France, cette race est répertoriée comme menacée : elle compte actuellement 25 élevages de porcs de Bayeux, pour un effectif total de 99 truies et 28 verrats (source IFIP).

Depuis 2018, la Région Normandie attribue des subventions dans le cadre d'un programme de sauvegarde des 25 races patrimoniales normandes dont fait partie le Porc de Bayeux. Son but est de conserver le patrimoine génétique des races normandes, d'accompagner les éleveurs au niveau technique et économique, de dynamiser ces micro-filières de valorisation et de sensibiliser le grand public à la connaissance de ces races qui font la richesse du patrimoine vivant normand.



© Édouard Huet - Wikimedia

Chiffres clés

- 585 sites d'élevages de porcs en 2020
- 129 000 tonnes de porcs produites en 2020 : 4^{ème} région française
- 6 coopératives organisent la commercialisation
- 12 entreprises de charcuteries - salaisonnières



© CA Pyrénées Orientales

Les faits marquants de 2022

Le prix du porc joue aux montagnes russes

La fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022 ont vu le prix du porc resté au plus bas, proche de 1,20 euros/kg faisant plonger dans le rouge les trésoreries des élevages. Le Ministère de l'Agriculture a mis en place un « Plan de sauvegarde de la filière porcine », (enveloppe de 3,52 M€ affectés à la Normandie) afin de soutenir les exploitations d'élevage porcines fragilisées par les conséquences de la crise de la COVID-19.

En août dernier, sous l'effet d'un spectaculaire et jamais vu recul de la production européenne, le prix du porc a dépassé la barre des 2 euros. En novembre, il repassait sous la barre à l'approche des fêtes de fin d'année.

La production de l'UE devrait reculer de 5% sur l'année, selon les données de la Commission européenne. Le troupeau français reculait aussi mais de 2% seulement en milieu d'année.

L'élevage français vit toujours sous la menace de la Fièvre Porcine Africaine (FPA), présente chez ses voisins européens (Allemagne, Belgique, Italie) mais qui n'a pas franchi la frontière en 2022.

Le prix des aliments porc a atteint 400 euros par tonne cet été. L'indicateur IFIP de marge brute des élevages s'est redressé en milieu d'année, sous l'effet de la hausse de prix du porc qui a permis de redresser les trésoreries des élevages, avant de plonger à nouveau en fin d'année.



La filière viande porcine bio en Normandie, c'est 31 exploitations engagées en bio pour un cheptel de truies certifiées bio de 1 016 têtes (6 % du cheptel national) + 41 animaux en conversion. De la viande de porc et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

Les volailles, œufs et lapins en Normandie

09

Une petite région avicole

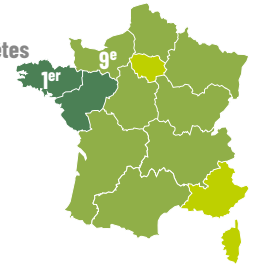
Avec près de 3 % de la production nationale, la Normandie est la 9e région productrice de poulets de chair, loin derrière la Bretagne (36 %) ou les Pays de la Loire (19 %).

En Normandie, avec 118 millions d'euros de chiffre d'affaires entre 2016 et 2020, les productions avicoles (volailles de chair, œufs, lapins, foie gras) représentent 3 % des ventes de produit agricole. Elles arrivent en 4^e position des filières animales, derrière le lait, les bovins et les porcins.

Début 2020, 10,7 millions de volailles étaient élevées dans les élevages de Normandie. Les poulets sont l'espèce la plus fréquente (55 % du total), suivis par les poules pondeuses (21 %).

Poulets de chair :

- > 100 millions de têtes
- 10 à 100 millions
- < 10 millions



Poulet en plat principal

Dans les élevages normands, le poulet tient le haut du pavé avec 89 % des volailles de chair produites. Suivent les dindes avec 6 % et les pintades 3 %. Canards, cailles et oies sont élevées en nombre très limité (moins de 100 000 animaux).

	Élevages de poulets de chair					
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Normandie
Nombre d'élevages (y compris basse-cours)	120	89	215	156	109	689
Effectif poulets millions de têtes	6,0	0,5	2,4	2,0	0,4	5,9

Source: Agreste - Recensement Agricole 2020

Les 3/4 de la production sont regroupées sur la Manche et l'Orne.



La production normande en croissance sur 10 ans

Entre 2010 et 2020, la production normande de poulets de chair a progressé de 18 % en 10 ans. Sur la même période, la production française a été stable. Un mouvement de renouvellement des générations d'éleveurs avicoles est en cours en Normandie, avec des cessations d'activité d'une génération d'éleveurs âgés et des installations avec des bâtiments neufs.



Deux types de production

L'élevage avicole a aujourd'hui pris deux orientations : l'une qui valorise ses produits en circuits courts (vente directe), l'autre s'articule autour d'une filière longue organisée.

Une filière organisée

La filière volailles en Normandie est organisée. On dénombre divers opérateurs : fabricants d'aliment, accoueurs, organisations de producteurs, abatteurs et Organisme de Défense et de Gestion de l'IGP Volaille de Normandie.

Toute la filière est regroupée dans une interprofession : Avinormandie.



Des abattoirs de différentes tailles

L'abattoir le plus important de la région est celui de SNV, groupe LDC, un des leaders européens de la volaille, implantée dans l'Orne, Rives d'Andaine. Avec plus de 1000 salariés, son rayon d'approvisionnement dépasse largement la Normandie. L'abattoir Socadis (groupe LDC) au nord de Caen est spécialisé dans les volailles sous label rouge. Trois autres abattoirs indépendants couvrent le territoire dans la Manche (Nouet & fils), l'Eure (Volailles Adrien Labrouche) ou la Seine-Maritime (Socauvol).

La production normande alimente donc les unités de transformation des régions limitrophes de la Normandie (notamment les établissements Secoué, en Mayenne). C'est aussi un handicap pour la production de volailles sous signe de qualité : les animaux doivent être abattus dans un rayon relativement proche de leur zone de production.

Par contre, on note une multitude de sites agréés d'abattage à la ferme. Ces abattoirs permettent aux agriculteurs de vendre en direct leurs volailles, sur des marchés ou à la ferme.

Entre les grandes unités et les ateliers de transformation à la ferme, on dénombre, dans la région, quelques abattoirs de taille intermédiaire (2 000 à 5 000 volailles par semaine). Les débouchés de ces producteurs ou de ces volaillers sont principalement axés vers les supermarchés locaux, avec un référencement en direct.

La Normandie se distingue de la filière nationale, et notamment bretonne, par son absence de débouchés sur pays tiers (grand export), les opérateurs régionaux privilégiant le marché intérieur ou européen.



Des races patrimoniales préservées

La Normandie compte quelques races locales de poules parmi lesquelles la Caumont (race normande la plus rare) et la Crèvecœur, toutes deux originaires du Calvados, la Cotentine (Manche), la Merlerault (Orne), la Pavilly (Pays de Caux) et la Gournay (Pays de Bray). Cette dernière race est celle qui dispose des effectifs les plus importants. Elle fait l'objet d'une valorisation commerciale au niveau local, par l'intermédiaire de la vente directe des producteurs et par les bouchers locaux.

L'oie normande, descendante de l'oie commune, est présente sur tout le territoire normand. Rustique, élevée en plein air, elle peut se nourrir de pommes tombées au sol. Parmi les autres races normandes de palmipèdes, on peut citer le canard de Duclair et le canard de Rouen, tous deux originaires de Seine-Maritime.

Depuis 2018, la Région Normandie a mis en place un programme de sauvegarde des 25 races patrimoniales normandes dont font partie les volailles normandes. Son but est de conserver le patrimoine génétique des races, d'accompagner les éleveurs au niveau technique et économique, de dynamiser ces micro-filières de valorisation et de sensibiliser le grand public à la connaissance de ces races qui font la richesse du patrimoine vivant normand.

Des œufs...

Avec 2,3 millions de poules pondeuses en 2020, la Normandie est la 6^e région française de production d'œufs, avec 4 % de la production nationale, derrière les régions Bretagne (41 %) et les Pays de la Loire (11 %). La production est principalement effectuée par quelques dizaines d'élevages de grande taille. A côté de plusieurs centaines de basse-cours. Comme en volailles de chair, la moitié de la production environ est effectuée dans la Manche.

La production d'œufs de consommation se diversifie et se segmente avec le développement des modes de production alternatifs (plein air, Label Rouge, bio, fermier, poule au sol...). L'œuf reste une protéine animale peu chère et profite du regain d'intérêt des Français pour la cuisine et le «fait maison».

Démarches qualité

Label Rouge :

- Volailles de Normandie (+ IGP)
- Œufs de poules élevées en plein air

Certification de conformité :

- Volailles de chair (poulet de chair, dinde)
- Lapin «le Père Guillaume»

Marques collectives :

- Fermiers des Becs (foie gras normand)
- Oie normande
- Canard de Duclair
- Canard de Rouen
- Volaille de race Gournay

Chiffres clés

- 3 % de la production nationale de volailles de chair.
- 118 millions d'euros de produit.
- 3 % des ventes de produit agricole.
- 10,7 millions de volailles dans les élevages.
- + 16 % en 10 ans.
- Le Poulet = 89 % des volailles de chair produites.

... et des lapins

La Normandie est la 5^e région productrice de lapins, loin derrière les Pays de la Loire leader national. Les élevages comptent 23 000 lapines-mères en 2020. Elles étaient 42 000 en 2010, soit presque une diminution par 2 en 10 ans. Comme en poules pondeuses, la production est principalement effectuée par quelques élevages dont les reproducteurs sont en cage, à côté de plusieurs dizaines de production de basse-cours.

Notre production recule, suivant en cela les tendances de la consommation. Le lapin reste une viande qui se consomme très occasionnellement et par un faible nombre de foyers acheteurs. Des initiatives ont été mises en place pour tenter d'enrayer le repli structurel de la demande : meilleure mise en avant dans les rayons, segmentation du marché de la viande de lapin avec une place de plus en plus importante aux produits découpés et élaborés...

La région compte quelques races locales de lapins aux effectifs réduits : le lapin blanc de Hotot (Calvados) et le lapin normand font partie des races patrimoniales aidées par la Région.

Les faits marquants de 2022

Grippe aviaire et Covid

La France connaît depuis 2020 une épidémie de grippe aviaire qui a nécessité des abattages massifs de volailles. Après avoir frappé le Sud-Ouest ces dernières années, le virus de l'influenza aviaire A, atteint les Pays de la Loire, deuxième région d'élevage en France. L'interdiction des parcours extérieurs pour les volailles s'est appliqué la plus grande partie de l'année.

La production européenne est stable en 2022, perturbée dans plusieurs pays européens par des abattages sanitaires massifs. C'est particulièrement le cas en France, où les estimations de chute de production s'approchent de 10% en 2022.

Le prix des volailles a explosé en 2022 : +29% en 1 an. Le prix des aliments du bétail a été en hausse continue : +45 à +50% en deux ans. Cela comprime les marges de la filière, qui n'arrive pas à répercuter ces hausses de coût dans la distribution.

Quelques chiffres sur le foie gras

En Normandie, cette filière regroupe une vingtaine d'élevages, dont la plupart sont regroupés dans l'association «Les fermiers des becs». La production de foie gras est évaluée à 30 tonnes en 2020. Leurs produits issus de canards ou d'oies (foie gras, magrets et cuisses) sont écoulés essentiellement en vente directe et sur les marchés. La restauration est également un de leurs débouchés.



La filière volailles de chair bio en Normandie, c'est 38 exploitations engagées en bio pour une production de volailles de chair certifiées bio de 105 168 têtes (moins de 1 % du cheptel national). La quasi-totalité des éleveurs de volailles de chair de Normandie pratique la vente directe ou en circuits courts. La filière des poules pondeuses bio en Normandie, c'est 135 exploitations engagées en bio pour une production de poules pondeuses certifiées bio de près de 340 000 têtes (un peu moins de 4 % du cheptel national). Les débouchés sont la vente directe et les circuits courts ou les centres de conditionnement pour les filières longues.

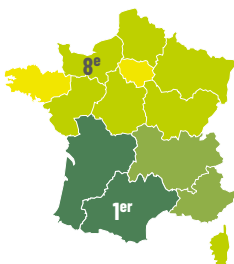
Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-volaille-normandie/>

10

Le mouton en Normandie

Cheptel ovin total :

- > 1 000 000 de têtes
- 500 000 à 1 000 000
- 100 000 à 500 000
- < 100 000



2 % du cheptel ovin français

L'essentiel de la production ovine est situé dans le sud de la France. Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles deux plus de la moitié de l'effectif ovin national, estimé à environ 7 millions de têtes.

La Normandie se situe au 8^e rang des régions françaises pour son effectif ovin total. Elle possède un troupeau de taille modeste (149 000 têtes en 2020, soit 2,1 % du cheptel français). En effet, l'élevage ovin, relancé avec la mise en place des quotas laitiers en 1984, est souvent une activité complémentaire.



De moins en moins de brebis

Dans la région, entre 2000 et 2020, le cheptel de brebis mères a perdu 50 % de ses effectifs (- 98 100 brebis mères), alors que la diminution du cheptel français est un peu plus modérée, avec une baisse de 29 % sur la même période (- 1 884 600 brebis mères).

Au niveau national, les importations de viande, pourtant en nette baisse ces dernières années continuent malgré tout de représenter une part importante de la consommation française. En 2020, le

taux d'auto-provisionnement (production/consommation) s'élevait à 55 %. Le Royaume-Uni comptait pour plus de la moitié de ces importations en 2020. L'Espagne, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande fournissent également une part substantielle des importations françaises. Si l'importation de viande tend à décroître, celle d'ovins vivants elle, ne cesse d'augmenter, notamment en vue de compenser la baisse du cheptel français.

Surtout des troupeaux de petite taille

La Normandie se caractérise par une troupe ovine moyenne de petite dimension. Depuis 1997, année où l'identification des ovins est devenue obligatoire, on assiste à une restructuration du cheptel. Les petites troupes disparaissent au profit des troupeaux de plus de 200 brebis.

Deux types d'éleveurs se distinguent : ceux pour lesquels le mouton représente l'activité principale de leur exploitation, ils détiennent généralement des troupeaux importants. A côté, on trouve de plus petits élevages (plus nombreux), exploités par des retraités ou des pluri-actifs.

3 races locales

La Normandie est le berceau de trois races ovines locales aux faibles effectifs : l'Avranchin, le Cotentin (sur les zones intérieures des terres) et le Roussin (sur les zones littorales). Essentiellement localisés dans la Manche, leurs effectifs se maintiennent grâce à leur rusticité (bonne aptitude aux conditions d'élevage en plein air). Mais les élevages ovins de la région sont généralement composés de Suffolks, de Texels et de Rouges de l'Ouest.

2 systèmes de production

Dans la région, on rencontre deux modes de production :

- Une production d'agneaux de bergerie, souvent en complément d'un système céréalier, sur une exploitation où la surface fourragère disponible est limitée. L'agneau est nourri essentiellement avec des céréales et coproduits issus de l'exploitation. Ce système est fréquent dans l'Eure et en Seine-Maritime.
- Une production d'agneaux en semi plein air où l'animal consomme presque exclusivement de l'herbe. Cette pratique se retrouve surtout en zone herbagère, dans des systèmes ovins spécialisés (Calvados, Manche, Orne) ou en complément d'un atelier bovin (Eure et Seine-Maritime).



La consommation de viande ovine diminue

La consommation française de viande ovine baisse régulièrement depuis le début des années 1990. En trente ans, elle a diminué de 44%. Cette baisse est supérieure à celle qui affecte la consommation globale de viande sur la même période, marquant également une baisse de la part consacrée aux ovins dans la consommation de viande. Ainsi, alors que la viande ovine représentait en moyenne 5,8% de la consommation de viande d'un Français en 2000, elle n'en représente plus que 3,2% en 2021. Celle-ci semble pénalisée

par le prix de vente plus élevé de la viande ovine, sa moindre praticité de préparation, comparativement à d'autres produits carnés ainsi que par son goût prononcé qui peut déplaire à certains consommateurs.

Afin de faire découvrir les multiples possibilités culinaires, la filière ovine française (et ses consœurs britannique et irlandaise) se sont mobilisées pour créer « L'agneau si simple si bon ». Recettes disponibles sur : www.agneausibon.fr

En France, entre 2010 et 2021, la consommation annuelle de viande ovins/caprins a diminué de 0,7 kg pour atteindre 2,7 kg/an/habitant en 2021.

Un maillon transformation qui s'éloigne

Aujourd'hui, 3 outils d'abattage sont présents en Normandie pour les ovins : Carentan (50), Le Trait et Cany-Barville (76). En 2000, il y avait encore 15 abattoirs d'ovins en Normandie. Cette raréfaction et l'éloignement des abattoirs posent des difficultés et occasionnent des surcoûts pour les éleveurs, pour le transport des animaux, d'autant que les organisations de producteurs ne sont pas présentes sur tout le territoire régional. Ceci explique notamment que nombre d'éleveurs normands se tournent vers des abattoirs des Pays de la Loire ou de Bretagne.

Une part de la production de viande ovine de la région est commercialisée en filières organisées. Mais d'autres circuits existent, comme la vente directe ou les marchés en vif.

La carte des abattoirs est grandement rebattue depuis quelques années. L'ouverture de l'abattoir intercommunal multi-espèces de Carentan (50) contrebalance l'arrêt des activités d'abattage sur le site de Saint-Hilaire-du-Harcouët (50). Les abattoirs se situent désormais tous à l'extrême est ou à l'extrême ouest de la région, ce qui laisse craindre un arrêt de la production pour les élevages situés au centre de la région Normandie. Pour éviter cela, un projet d'abattoir mobile est notamment en développement.

Évolution de la consommation annuelle moyenne par habitant, en France

En kg équivalent carcasse ovin/caprin	Viande ovins / caprins
2011	3,3 kg/an/hab
2012	3,2 kg/an/hab
2013	3,1 kg/an/hab
2014	3,0 kg/an/hab
2015	2,9 kg/an/hab
2016	2,9 kg/an/hab
2017	2,8 kg/an/hab
2018	2,8 kg/an/hab
2019	2,8 kg/an/hab
2020	2,7 kg/an/hab
2021	2,7 kg/an/hab

Prés-salés du Mont-Saint-Michel

Après plusieurs années de démarches, les éleveurs de la Baie du Mont-Saint-Michel ont obtenu, en 2009, une AOC pour leurs agneaux de prés-salés. L'agneau est élevé sur les marais salés, périodiquement recouverts par la mer. Sa viande se distingue par sa couleur rosée, la longueur des fibres et la présence de gras persillé.

Dans le cadre de l'AOC, les engagements principaux des éleveurs portent sur :

- les reproductrices : elles doivent être issues de la zone d'élevage ;
- le temps de vie et de pâturage de l'agneau : tous les agneaux ont au minimum 155 jours à l'abattage, dont au minimum 70 jours de pâturage sur les prés salés ;
- l'alimentation de complément : les éleveurs s'engagent à ne pas utiliser d'ensilages, ni d'OGM, et le choix et la quantité des aliments sont strictement encadrés. Les fourrages et la plus grande partie des céréales sont produits sur l'exploitation.

En novembre 2013, les agneaux Prés-salés du Mont-Saint-Michel ont obtenu une AOP (appellation d'origine protégée) garantissant une protection de la dénomination au niveau européen.



© CA Normandie

Démarches qualité

Certification de conformité :

- Agneau de boucherie élevé avec sa mère (2 marques collectives : Agneau du Pays Normand pour la GMS, Le Couronné Normand pour les boucheries traditionnelles)
- Agneau Filière Qualité Carrefour
- Agneaux de nos régions (SVA)

Marque collective :

- Le Grévin

AOC/AOP :

- Prés-salés du Mont-Saint-Michel

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur ovin en Normandie : 28 millions d'euros en moyenne 2015-2020**
source : comptes de l'agriculture Agreste
- **Soit 0,7 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)**
- **149 000 têtes dont 97 000 brebis mères en 2020, 3 634 tonnes-éq-carcasse en 2020.**

Les faits marquants de 2022

En 2022, les abattages d'agneaux reculent de plus de 4% tandis que ceux des animaux de réforme progressent de plus de 3% signant une décapitalisation du cheptel. Dans le même temps, les importations d'animaux vivants reculent et les exportations d'agneaux vivants progressent. On observe une légère hausse des importations de viande qui restent toutefois en recul par rapport à il y a quelques années.

Contrairement aux autres années, la baisse saisonnière du prix de l'agneau de boucherie entre Pâques et Noël n'a pas eu lieu. L'offre limitée et la demande présente favorisent le maintien des cours à un niveau élevé.



La filière ovin viande bio en Normandie, c'est 126 exploitations engagées en bio pour un troupeau de brebis allaitantes certifiées bio de 6 200 têtes (un peu moins de 3 % du cheptel national) + 630 animaux en conversion. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou GMS. La filière ovin lait bio en Normandie, c'est 18 exploitations engagées en bio pour un troupeau de brebis laitières certifiées bio de 816 têtes (moins de 1 % du cheptel national) + 228 animaux en conversion. En Normandie, aucune collecte de lait bio de brebis n'est organisée. Les débouchés pour les produits laitiers biologiques de brebis transformés à la ferme sont la vente directe ou la vente à des intermédiaires.

Sources :
AGRESTE : recensement agricole 2010, SAA
FranceAgriMer : consommation et auto-provisionnement
INTERBEV Normandie

Prairies et fourrages en Normandie

11

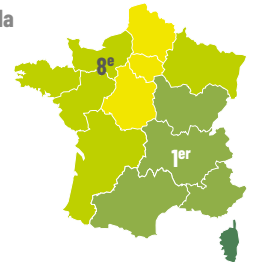
Plus de la moitié des terres en prairies et fourrages

En Normandie, les prairies et les fourrages pour le bétail occupent 55 % de la surface agricole en 2020. La région est un peu plus orientée vers l'élevage de ruminants que la France dans son ensemble (50 %).

Cette surface destinée à la nourriture du bétail se décompose en 43 % de la surface agricole pour les prairies et 12 % pour les surfaces en fourrages annuels, essentiellement du maïs-ensilage.

Part de prairies dans la surface agricole :

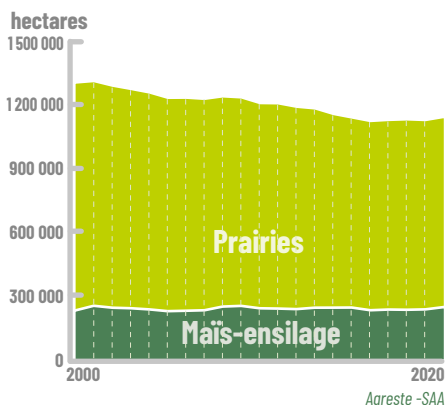
- > 75 %
- 50 % à 75 %
- 25 % à 50 %
- < 25 %



Une sole de maïs-ensilage stable

En Normandie, les fourrages sont surtout représentés par le maïs-ensilage qui est cultivé sur 241 000 hectares. La surface de maïs-ensilage est stable depuis les années 2000, avec des fluctuations de faible ampleur.

Surfaces de prairies et de maïs-ensilage



Chiffres clés

Prairies : 896 000 hectares
43 % de la surface agricole

Maïs-ensilage : 241 000 hectares
11 % de la surface agricole

142 000 kilomètres de haies.

Part de prairies et fourrages dans la surface agricole en 2020

	Surface en prairies	Part des prairies dans la surface agricole	Surface en fourrages annuels	Part des fourrages annuels dans la surface agricole
Manche	275 000	61 %	102 000	23 %
Calvados	198 000	49 %	40 000	10 %
Orne	209 000	49 %	54 000	13 %
Seine-Maritime	128 000	31 %	36 000	9 %
Eure	85 000	22 %	15 000	4 %
Normandie	896 000	43 %	250 000	12 %
France métropolitaine	12 831 000	45 %	1 563 000	5 %

Agreste - Statistique Annuelle Agricole

Prairies et haies occupent 43 % de la surface

La Normandie est verte : en 2020, elle compte 896 000 hectares de prairies, ce qui représente 43 % de la surface agricole, soit presque le même pourcentage que pour la France entière (45 %). C'est une proportion plus élevée que dans les régions voisines de Bretagne (40 %) ou Hauts de France (17 %). Cette part élevée confère à la Normandie son identité paysagère caractéristique. La plupart de ces prairies sont permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées et ne rentrent pas dans une rotation des cultures : les prairies permanentes occupent 39 % de la surface agricole.

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 142 000 kilomètres, soit 46 mètres linéaires par hectare; davantage dans la partie ouest de la région (source IGN - 2018).

Depuis les années 1970, la proportion des prairies dans la surface agricole normande diminue : de 55 % en 1990, cette part atteint 43 % aujourd'hui. Ce recul des prairies est observé dans les 5 départements normands. Le recul se poursuit aujourd'hui de manière très ralentie.

La PAC oblige à maintenir les surfaces de prairies permanentes par rapport à la surface qu'elles occupaient en 2012 : de ce fait en 2018, les exploitations de la Région ne pouvaient plus labourer de prairies permanentes sous peine de sanction sur leurs aides PAC. Cette contrainte a été levée de 2019 à 2022, car la surface régionale de prairies permanentes ne diminue plus.

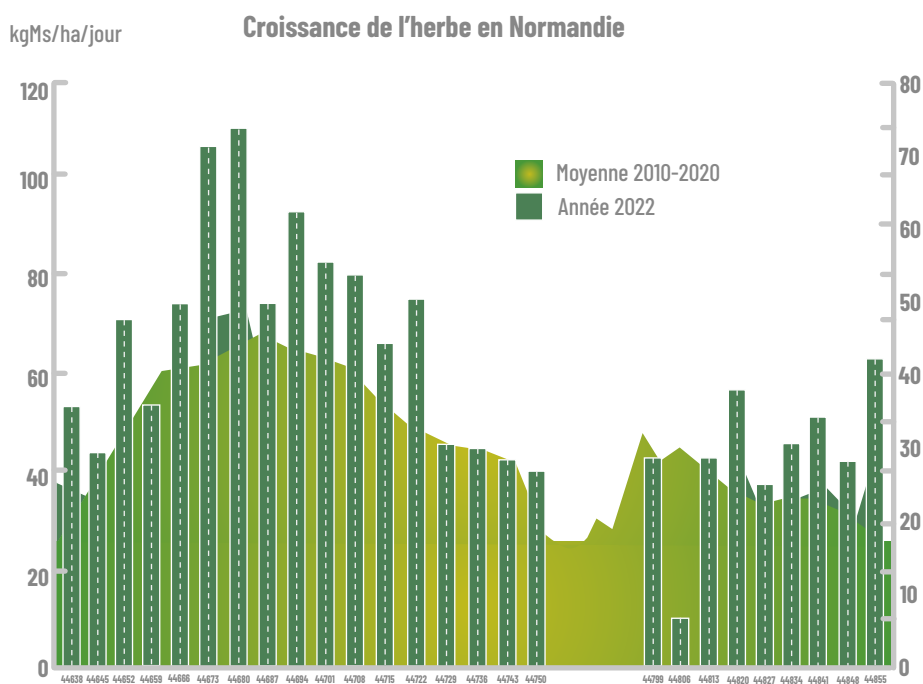


Observatoire de la Croissance de l'Herbe

Chaque année l'observatoire de la Croissance de l'Herbe Normand se compose d'un réseau de 25 exploitations réparties sur l'ensemble de la Normandie.

Les partenaires impliqués sont Littoral Normand, ELVUP, INRAE du Pin, les lycées agricoles publics, la Ferme expérimentale de la Blanche Maison et la Chambre d'agriculture de Normandie. De plus, des éleveurs prennent part au réseau en mesurant eux même leur parcellaire.

Chaque semaine, un conseiller fourrage fait une analyse de la situation normande tant en terme de croissance de l'herbe que de valorisation de celle-ci dans un article diffusé dans la presse et sur le web.



Prairiales Normandie

Les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires font désormais de la manifestation des Prairiales LE rendez-vous des fourrages en Normandie !

L'objectif est de maintenir Des éditions majeures tous les 2 ans centrées sur l'INRAE du Pin et la ferme expérimentale de la Blanche Maison. L'édition De 2021 à la Blanche Maison sur le thème de l'agroécologie a rassemblé 900 visiteurs et 50 exposants.

Les Prairiales de Normandie reviendront le 1er juin 2023 sur le site de la ferme expérimentale de l'INRAE du Pin avec pour thème principal l'élevage.



Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.prairiales-normandie.fr/>

Les faits marquants de la campagne de pâturage

Cette année 2022 fût aux antipodes de la précédente. Un début de printemps idéal suivi de semaines très irrégulières pour arriver sur un été caniculaire et enfin un automne digne d'un « été indien ». Les rendements se sont étagés entre 3,5 tonnes de matière sèche dans l'Eure et 7,5 tonnes dans la Manche et l'Orne.

La saison est plutôt bien partie avec des températures et une pluviométrie propice à la pousse de l'herbe. Cependant les semaines qui ont suivi ont été très hétérogènes avec des moyennes de pousse de l'herbe allant du simple au double.

La sécheresse s'est installée dès le mois de juillet avec des orages très localisés rendant les conditions de pousse très hétérogènes. Nombreux sont les éleveurs qui ont dû compléter leurs animaux pendant cette période, voire les rentrer en bâtiment.

Heureusement, les conditions automnales ont été très favorables avec une grosse pluviométrie au mois de septembre, suivi d'un mois d'octobre très doux. En novembre, es animaux étaient encore dehors chez de nombreux éleveurs.

Les années qui se succèdent nous montrent bien que le climat change, et que nos repaires ne sont plus fiables. L'observation est donc notre meilleur outil.

Les surfaces fourragères bios en Normandie sont présentes dans 1 150 exploitations, pour une production certifiée bio de 45 450 ha (les surfaces toujours en herbe bio représentent 71 % des surfaces fourragères bio régionales).

Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-herbe-fourrage-normandie/>

Les grandes cultures en Normandie

12

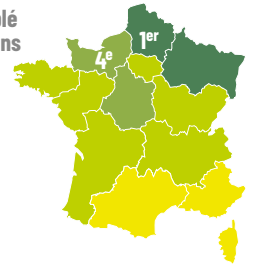
Aux portes des grands bassins céréaliers français

La Normandie est une terre d'élevage mais les cultures arables y sont également bien présentes. 60 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations agricoles normandes leur sont consacrées, ce qui représente 1,25 million d'hectares, dont plus de 615 000 hectares pour les céréales en 2020.

Trois zones sont plus spécialement orientées vers les grandes cultures : la Plaine de Caen-Falaise-Argentan dans le Calvados et l'Orne, le Pays de Caux en Seine-Maritime, les plateaux du Neubourg et d'Evreux dans l'Eure.

Production totale de blé tendre en 2020 (millions de quintaux) :

- > 50 Mq
- 25 à 50 Mq
- 10 à 25 Mq
- < 10 Mq



En milliers de tonnes	Production Normandie 2020	Part Normandie dans production française
Total céréales	4 853	8 %
dont blé tendre	3 225	11 %
Total oléagineux	361	7 %
Total protéagineux	62	8 %
Betteraves industrielles	2 108	8 %
Lin textile	470	63 %
Ensemble pommes de terre	773	9 %

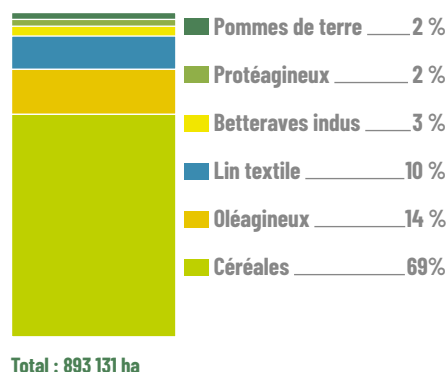
Agreste - SAA



Une forte spécialisation sur le blé

La Normandie se distingue des autres régions françaises par une forte proportion de blé tendre dans l'assolement : 46 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 31 % en moyenne nationale, en 2020. Une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'élevage, où cette culture s'est développée suite à l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. La Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. La collecte régionale se répartit entre les collecteurs privés et les coopératives.

Répartition des surfaces en terres arables (hors légumes et fourrages) en Normandie en 2020



Agreste - SAA

Des rendements supérieurs à la moyenne nationale

Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale.



Rendement en q/ha	Normandie		France	
	2020	Écart à la moyenne 2015-2019 (q/ha)	2020	Écart à la moyenne 2015-2019 (q/ha)
Blé tendre	76	- 4	69	- 3
Orge	61	- 12	53	- 12
Avoine	50	- 8	40	- 6
Triticale	55	/	47	- 4
Colza	29	- 7	30	- 4
Pois protéagineux	30	- 8	27	- 8
Betteraves industrielles	775	- 149	622	- 248
Lin textile	55	- 12	53	- 13
Pommes de terre de consommation	409	- 14	418	/

Agreste - SAA

Rouen, 1^{er} port ouest-européen exportateur de céréales

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne devant l'Allemagne, la France a produit, en 2020, 57,5 millions de tonnes de céréales, dont 29,2 millions de tonnes de blé tendre (1^{re} céréale produite en France). La France est un acteur majeur du marché international des céréales. La Normandie est la région française la mieux

située pour exporter du fait de la proximité géographique des ports de Rouen et de Caen. C'est donc logiquement que les organismes collecteurs de la région adaptent leur stratégie à ce débouché.

Le port de Rouen, comme d'autres grands ports européens, présente la spécificité de recevoir les navires à l'intérieur des terres.

D'importants travaux y sont réalisés : approfondissement du chenal en augmentant le tirant d'eau pour permettre d'accueillir de plus gros navires, développement d'une desserte multimodale de ses terminaux.



Après une récolte en baisse, 6,5 millions de tonnes de céréales ont été exportées lors de la campagne 2020-2021 depuis le port de Rouen (en recul par rapport aux presque 10 millions de tonnes de la campagne précédente). Cela fait de Rouen le 1^{er} port céréalier ouest-européen. Les premières destinations du port de Rouen sont : l'Algérie, le Maroc, l'Afrique de l'Ouest et la Chine. Cela confirme la place de leader du port normand avec plus de 50 % des exportations maritimes françaises, toutes céréales confondues.

En aval de la filière

L'industrie des aliments du bétail est surtout développée dans une région comme la Bretagne qui, avec ses élevages hors-sol, est grande consommatrice d'aliments composés. Une partie des pois protéagineux récoltés en Normandie y trouve d'ailleurs son débouché. Quelques entreprises normandes fabriquent les quantités nécessaires à l'élevage régional.

Les céréales normandes sont exportées ou trouvent leurs débouchés dans des régions limitrophes. La meunerie n'est donc pas un secteur très important dans la région. Les meuniers ont certaines contraintes qualitatives qui les obligent à s'approvisionner à l'extérieur de la région. En Normandie, on dénombre moins d'une vingtaine de moulins en activité. En aval de la filière, la région compte une vingtaine d'établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et une dizaine spécialisés dans le secteur de la biscoterie, biscuiterie et pâtisserie de conservation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- un hectare de blé tendre (soit 5,5 tonnes de farine) permet de fabriquer 25 000 baguettes de 250 grammes ou 900 000 biscuits petit-beurre,
- un hectare de blé dur permet de fabriquer 3 850 kg de pâtes (pour fabriquer 1 kg de pâtes, il faut 1,3 à 1,5 kg de blé dur),
- un hectare d'orge de brasserie permet de produire 35 000 litres de bière,
- un hectare de maïs permet de fabriquer 5 tonnes de pop-corn,
- un hectare de céréales permet de produire 10 tonnes de plastiques biodégradables,
- un hectare de céréales permet de produire 3 000 litres d'éthanol et 2,8 tonnes de drèches.

Lors de la campagne 2020-2021, près de 27 millions de tonnes de céréales françaises ont été exportées pour une valeur de 6,7 milliards €, ce qui représente, en valeur, la vente de 88 Airbus A320.

Sources : Intercéréales

Démarches qualité

Marques collectives :

- Pain normand - Pain bio normand
- Baguette du Perche
- La moisson normande



La filière des céréales bio en Normandie, c'est 908 exploitations pour une surface certifiée bio de 15 600 ha. La filière des oléagineux bio en Normandie, c'est 114 exploitations pour une surface certifiée bio de 710 ha. La filière des protéagineux bio en Normandie, c'est 104 exploitations pour une surface certifiée bio de 556 ha. La filière des légumes secs bio en Normandie, c'est 66 exploitations pour une production certifiée bio de 468 ha.

La filière des pommes de terre en Normandie



Avec près de 7 % de la production nationale de pommes de terre de consommation (556 135 tonnes), la Normandie est, en 2020, la 4^e région productrice, derrière les Hauts de France (62 %), le Grand-Est (11 %) et le Centre Val de Loire (9 %). L'essentiel de la production normande est situé en Seine-Maritime (76 %) mais la pomme de terre est également produite dans l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne (par ordre décroissant de production), c'est-à-dire à proximité des unités de transformation agroalimentaires normandes ou picardes. En 2020, près de 13 600 hectares sont consacrés à la pomme de terre de consommation en Normandie. Avec 22 % de la production nationale de plants de pommes de terre, la Normandie est la 3^e région française, derrière la Bretagne et les Hauts de France (avec chacun près de 36 % de la production nationale en 2020). Pour ce marché, les agriculteurs normands ont produit, en 2020, plus de 171 000 tonnes de plants certifiés.

La filière sucrière en Normandie

Près d'une quarantaine de départements de la métropole cultivent des betteraves mais la production nationale de betterave sucrière se situe essentiellement dans la moitié nord du pays. La région Hauts-de-France représente à elle seule plus de la moitié de la production nationale en 2020 (54 %). La région Grand-Est en représente plus d'un quart (26 %). Les cultures de betteraves sont généralement groupées dans la zone d'approvisionnement d'une sucrerie (32 km en moyenne) avec laquelle les planteurs sont liés par contrat. La betterave est récoltée lorsque les réserves de sucre dans la racine sont maximales (de 15 à 21 % de son poids en sucre). Afin de conserver toute leur richesse en sucre, les plantes doivent être transformées rapidement et le temps de stockage réduit, c'est pourquoi les sucreries, à l'activité fortement saisonnière, sont implantées à proximité des zones de production. L'extraction du sucre de la betterave consiste à isoler, par séparations mécaniques successives, les molécules de saccharose contenues dans la plante.

La production de sucre représente la première utilisation de la betterave. Ce sucre est principalement destiné à l'alimentation, soit pour une utilisation directe, soit pour des utilisations indirectes : IAA, restauration... Il est également utilisé pour des applications non alimentaires, comme par exemple dans l'industrie chimique ou pharmaceutique. L'alcool d'origine betteravière est utilisé pour des applications alimentaires (boissons, vinaigre) et non alimentaires (parfumerie, chimie, pharmacie, biocarburants).

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et la fermeture de la sucrerie de Cagny dans le Calvados, la production normande de betteraves sucrières se répartissait dans 4 des 5 départements normands (à l'exception de la Manche). Désormais, la production se concentre majoritairement sur les départements de l'est normand : Seine-Maritime et Eure, chacun ayant une sucrerie présente sur son territoire ; appartenant respectivement au groupe Cristal Union et à la société Saint Louis Sucre, deux des trois principaux groupes sucriers français.

La Normandie est la 3^e région française productrice de betteraves sucrières avec 2,1 millions de tonnes en 2020 (soit 8 % de la production nationale). En 2020, plus de 27 200 ha sont consacrés à la production de betteraves sucrières en Normandie. La filière régionale a connu ces dernières années de fortes variations de production : d'une hausse comme partout ailleurs en Europe à la fin des quotas à une baisse engendrée par la fermeture de la sucrerie calvadosienne de Cagny, dans un contexte de marché fortement perturbé.



Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires des grandes cultures en Normandie - céréales, oléoprotéagineux et plantes industrielles (lin, betteraves, pommes de terre) - estimé à environ 1 853 millions d'euros par an en moyenne entre 2016 et 2020, soit 44 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)**

Source : comptes de l'agriculture

- **422 620 hectares de blé en Normandie avec 138 510 ha dans le 27, 107 720 ha dans le 76, 73 990 ha dans le 14, 67 740 ha dans le 61 et 34 660 ha dans le 50.**

Les faits marquants de 2022

Les céréales d'hiver ont bénéficié de bonnes conditions météorologiques. Les rendements départementaux dépassent ainsi les moyennes quinquennales. Ils s'élevaient de 78 qtx/ha dans l'Orne à 98 qtx/ha en Seine-Maritime pour le blé. La qualité des blés serait au rendez-vous sauf pour la teneur en protéines un peu faible selon les premières estimations.

En 2022, le volume régional de blé tendre croît de 6,6 % sur un an en raison d'une forte hausse des rendements et malgré une baisse des surfaces. La production d'orge s'accroît de 13,9 % sous l'effet d'une progression des surfaces et des rendements.

Retrouvez l'actualité de la filière sur notre site :

<http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-grandes-cultures-normandie/panorama-lait-normandie/>

Sources : Agreste : SAA, comptes de l'agriculture Intercéréales, SNFS

Le lin en Normandie

13

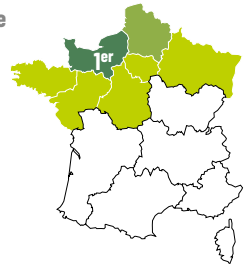
La région du lin

Le lin est cultivé depuis plusieurs siècles à travers le monde. Réintroduit dans la région au XX^e siècle par des agriculteurs des Flandres, le lin normand est surtout cultivé en Seine-Maritime, dans l'Eure et dans le Calvados. La culture s'est également développée dans une moindre mesure dans l'Orne, essentiellement dans le prolongement de la plaine de Caen.

La Normandie représente 63 % de la production française de lin textile. La région a fourni, en 2020, 470 200 tonnes sur 84 975 ha.

Production de lin textile en tonnes :

- > 300 000
- 100 000 à 300 000
- 10 à 100 000
- 0



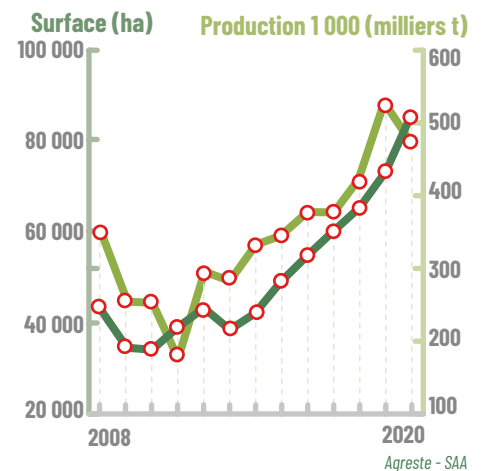
Un lin réputé pour sa qualité

Le lin est une plante à fibres annuelle, sa culture demande globalement peu d'intrants. En Normandie, les semis ont majoritairement lieu au printemps entre mi-mars et début avril mais il existe également un peu de lin dit d'hiver (semé à l'automne). La croissance du lin est rapide et sa tige peut atteindre un mètre de hauteur. La floraison peut durer jusqu'à 15 jours, mais chaque fleur a une durée de vie de quelques heures. Environ un mois après le début de la floraison, le lin est mûr. Il est alors arraché mécaniquement (et non fauché) afin de conserver la longueur des tiges et donc des fibres. Il est laissé sur le sol, débute alors l'étape du rouissage. Si les conditions climatiques sont favorables, ce phénomène naturel permet, grâce à l'action de micro-organismes, de séparer les fibres de l'écorce et du bois. Le rouissage dure de 3 à 7 semaines, il est activé par les actions conjuguées de la rosée, de la pluie, du vent et du soleil. Le lin peut être retourné une à plusieurs fois pour faciliter le processus. Après rouissage, le lin est récolté, enroulé sous forme de balles rondes pour être ensuite teillé (action qui consiste à séparer mécaniquement les fibres textiles des parties ligneuses de la plante), peigné, filé et tissé / tricoté. En raison de la brièveté

de son cycle, le lin est une espèce sensible aux conditions de sol et de climat. Cette plante a besoin d'une terre riche, profonde et d'un climat tempéré et humide, conditions propices qu'elle retrouve en Normandie. Il faut attendre 6 à 7 ans entre deux cultures de lin sur la même terre.

La culture du lin se localise principalement en Europe de l'Ouest, avec la France, la Belgique et les Pays-Bas, suivant un axe Caen-Amsterdam. La France se situe au 1^{er} rang mondial pour la qualité des fibres. Le lin normand a acquis une réputation mondiale du fait de sa grande qualité. En France, la transformation du lin en fibres longues est assurée par des coopératives et des teilleurs privés. En Normandie, 10 acteurs sont présents, dont certains sur plusieurs sites. Pour être utilisables par l'industrie textile, les fibres longues doivent être peignées avant envoi en filatures. Le marché textile mondial du lin voit de nouveaux acteurs émerger. Depuis quelques années l'Inde devient un nouvel acteur incontournable de la filière mondiale, la Chine reste acteur historique.

Le lin en Normandie
Surfaces cultivées et production



Des débouchés très diversifiés

Avec 90 % des débouchés, **les fibres longues de lin** servent avant tout pour l'habillement (60 %), suivi par le linge de maison, la décoration, les revêtements muraux ou d'ameublement (30 %) et les tissus techniques, plus spécialisés (10 %).

Les fibres courtes partent également en filature pour les mélanges pour la papeterie ou en débouchés techniques.

Les anas (partie ligneuse) sont utilisés pour la fabrication de panneaux agglomérés ou de portes coupe-feu (bon pouvoir isolant), mais aussi valorisés en litière pour chevaux

(fort degré d'absorption) ou comme paillage écologique. D'autres débouchés sont apparus comme les matériaux composites dans le secteur automobile (légèreté et solidité) ou les utilisations à des fins énergétiques (chauffage à la biomasse et cogénération).

Les graines issues de la création variétale sont utilisées en semences. Les graines de lin, outre la semence, sont transformées en huile ou solvant qui constituent une base pour la savonnerie, les peintures ou les vernis.

Lin oléagineux, lin textile : ne pas confondre !

La culture du lin oléagineux est différente du lin textile et les variétés sont spécifiques. Le lin oléagineux ne nécessite pas les conditions spécifiques du rouissage et peut donc être cultivé partout.

Les débouchés pour l'huile du lin oléagineux sont d'abord industriels : peintures, savons, détergents, lubrifiants spéciaux, revêtements de sol... Les résidus de la trituration, les tourteaux, sont utilisés en alimentation animale. En raison de son profil lipidique particulier, le lin est reconnu pour ses effets bénéfiques. Il contient des acides gras poly-insaturés (Oméga 3) et son intégration dans l'alimentation animale présente un intérêt nutritionnel.

L'association **Bleu Blanc Cœur** a été créée en 2000 pour promouvoir notamment l'utilisation de la graine de lin dans l'alimentation animale, en faisant le postulat que «en nourrissant mieux les animaux, l'homme se nourrit mieux également !». Cette association regroupe de nombreuses entreprises, professionnels de santé et plus de 7 000 agriculteurs. Aujourd'hui, de nombreux produits différents estampillés sous la marque transversale Bleu Blanc Cœur sont proposés aux consommateurs (produits carnés, œufs, lait et produits laitiers, mais également pain, farine, galettes, pâtes, biscuits) en vente en grandes surfaces, chez les artisans ou directement chez certains producteurs.

Après plusieurs années de baisse, les surfaces françaises de lin oléagineux repartent à la hausse pour atteindre un peu plus de 32 000 ha en 2020. Le lin oléagineux est très peu cultivé en Normandie (435 ha en 2020).

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires lin en Normandie estimé à environ 222 millions d'euros en 2018, soit 5.4 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue) source : comptes de l'agriculture**
- **84 975 hectares en Normandie avec 42 180 ha dans le 76, 28 760 ha dans le 27, 12 110 ha dans le 14 et 1 870 ha dans le 61.**



La filière lin fibre bio est émergente en Normandie, les surfaces cultivées atteignent 458 ha (bio + conversion) en 2021. Plusieurs teillages sont certifiés Global Organic Textile Standard pour la fibre de lin bio en Normandie. La graine de lin bio, fortement demandée, est aussi très bien valorisée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec 100 kg de paille de lin, on obtient :

- 50 kg d'anas, 16 à 20 kg de lin teillé, 10 à 12 kg de fibres courtes et 5 à 10 kg de graines, le reste se compose de poussières et d'impuretés.

Avec 1 ha de lin, on produit au total :

- **Filière habillement : 800 chemises, 1 500 chemisiers, 500 jupes.**
- **Filière linge de maison : 100 draps, 100 nappes, 100 rideaux.**
- **Filière non tissé : 1 000 panneaux de portières automobiles.**
- **Anas : 300 m² de paillage écologique.**
- **Filière graine : 200 kg de tourteaux et paillettes (aliment du bétail) et 100 litres d'huile de lin (peinture).**



Les faits marquants de 2022

2022 marque le retour à des standards de qualité conventionnels après deux années plus difficiles. Par ailleurs, la sécheresse a impacté les rendements.

Après deux campagnes marquées par la crise du covid, la demande est repartie à la hausse. Selon la profession, l'offre est aujourd'hui inférieure à la demande, le marché est dynamique.

Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-lin-normandie/>

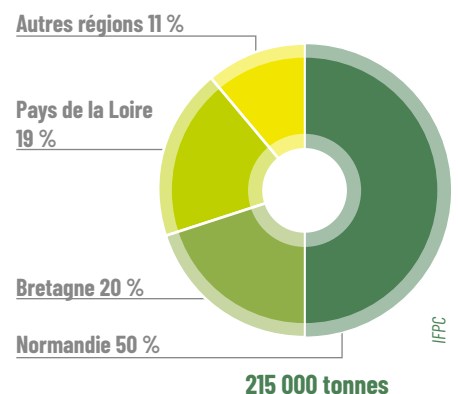
La filière cidricole en Normandie

14

Près de 60 % de la production nationale du verger cidricole

Le verger cidricole normand produit chaque année entre 150 et 200 000 tonnes de pommes à cidre. En 2020, la production normande atteignait presque 200 000 tonnes, représentant ainsi 65% de la production française.

Production du verger basse-tige en 2021



De la pomme au cidre

Réalisé à partir de pommes spécifiques, le cidre offre, comme le vin, une déclinaison de saveurs liée au terroir et aux assemblages des variétés de pommes. Les pommes utilisées pour la fabrication du cidre sont spécifiques et se distinguent des variétés de pommes de table par leur richesse en polyphénols (tanins). Il existe des centaines de variétés de pommes à cidre dans le monde. En France, une douzaine de variétés représente 70 % des plantations récoltées. Chaque pommier basse-tige peut produire entre 30 et 80 kg de pommes à cidre. Le choix de la variété des pommes dépend du producteur. On note cependant certaines dominances dans les régions françaises.

Les pommes sont classées selon leur saveur :

- **douce**, comme Clos Renaux ou Douce Coët Ligné,
- **douce-amère**, comme Bisquet ou Douce Moën,
- **amère**, comme Marie Ménard ou Frequin Rouge,
- **acidulée**, comme Locard Vert ou Petit Jaune ou Judor,
- **aigre**, comme Avrolles.

Il faut au moins quatre mois pour réaliser un cidre, de la récolte à la mise en bouteille, en passant par l'extraction du moût, la clarification et la fermentation. Le cidre bouché se présente obligatoirement en bouteille champenoise, fermée par un bouchon champignon

maintenu au moyen d'un muselet. Le cidre peut également être commercialisé en petits conditionnements de 33 ou 25 centilitres, en bouteille d'un litre ou être servi à la pression. La réglementation distingue 3 catégories de cidre bouché :

- **le cidre doux** titre au maximum 3 % d'alcool et affiche une teneur en sucre résiduel d'au moins 42 g/L ; il présente généralement un caractère fruité affirmé,
- **le cidre demi-sec** se situe entre le doux et le brut. Sa teneur en sucre est comprise entre 28 et 42 g/L de sucres résiduels,
- **le cidre brut** est peu sucré (moins de 28 g/L). Il titre en général entre 4 % et 5 % d'alcool.

Deux vergers de pommiers



© CA Normandie

• **Le verger traditionnel ou haute-tige**, souvent un pré planté où des bovins pâturent sous les pommiers, a fortement régressé depuis la fin de la 2^e guerre mondiale. Entre 1980 et 2003, le nombre d'arbres a été divisé par trois, passant de 12 millions à un peu moins de 4 millions. Mais celui-ci semble maintenant se stabiliser. Son impact sur le paysage est notoire. Ce verger se maintient essentiellement dans deux zones géographiques : le Pays d'Auge - Lieuvin (443 arbres/100 ha de SAU) et les Bocages normands (Sud Manche et Bocages du Calvados et de l'Orne : 288 arbres/100 ha de SAU). Dans les autres zones de la Normandie, il disparaît progressivement du paysage (moins de 120 arbres/100 ha de SAU).

La récolte 2020 en verger haute-tige dans les bassins Pays d'Auge Lieuvin et bocages normands s'est située très en deçà des récoltes effectuées durant les années précédentes, à cause des épisodes de gel et de sécheresse durant l'année. En 2021, le potentiel de récolte retrouvait des niveaux plus habituels, très nettement plus élevé dans les bocages normands et dans une moindre mesure en Pays d'Auge-Lieuvin.

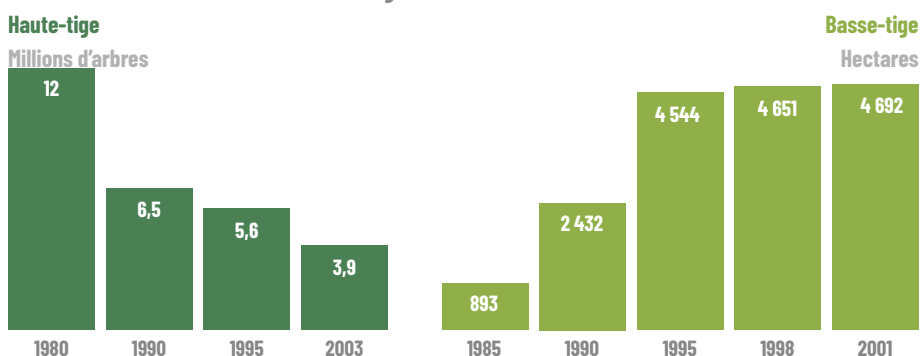
• **Le verger spécialisé, ou verger basse-tige**, est apparu à la fin des années 1970, sous l'impulsion des transformateurs. 30 % du verger basse-tige régional est localisé dans le Calvados en raison d'une forte présence industrielle dans le Pays d'Auge. Il est exploité par un nombre plus restreint de producteurs. La production issue du verger basse-tige est passée à plus de 80 % des approvisionnements des entreprises de transformation. Par ailleurs, la quasi-totalité des surfaces plantées fait l'objet d'un contrat de livraison avec un transformateur industriel, garantissant l'écoulement des fruits et précisant les conditions de prix sur des périodes de 15 à 18 ans. Le reste sert à la transformation fermière.

Une partie de la production est exportée en Espagne, dans les provinces du Pays basque et des Asturies. Ce marché existe depuis de nombreuses années mais s'est significativement développé durant la dernière décennie. Il se structure autour des contrats de livraison que les producteurs ont passé avec leur opérateur français ou selon des formes d'organisation individuelle ou collective mises en place par les arboriculteurs eux-mêmes.

D'une année sur l'autre, pour des raisons économiques, ce type de verger prend le pas sur le verger traditionnel, notamment depuis la tempête de décembre 1999 qui a sérieusement endommagé le verger haute-tige. Sa récolte est souvent mécanisée. Les données confirment que depuis 2002, le verger basse-tige a atteint son potentiel optimum. La production nationale s'est stabilisée et oscille entre 180 000 tonnes et 260 000 tonnes par an. Les variations observées ont pour origine une alternance plus ou moins marquée dans les différents bassins de production.

En 2020, la production du verger basse-tige normand était de 118 000 tonnes de pommes à cidre, soit 54 % de la production nationale issue de ce type de verger. Pour 2021, la production du verger normand basse-tige est estimée à 107 000 tonnes de pommes à cidre.

Le verger cidricole normand



Les cidres normands

Les cidres produits en Normandie sont différents d'une zone à l'autre de la région créant ainsi une réelle diversité. Pour preuve de cette diversité, une carte des cidres et poirés de Normandie est proposée aux restaurateurs qui veulent en faire la promotion. Des cidres et poirés ont ainsi été caractérisés «Fraîcheur», «Corsé», «Douceur», «Saveur», en accord avec les plats qu'ils accompagnent.

Par ailleurs, certains cidres typiques de la région disposent d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine.

La consommation de cidre recule

Avec moins de 2 litres par an et par habitant, la consommation du cidre en France arrive loin derrière le vin, la bière, les boissons rafraîchissantes sans alcool et l'eau. Le marché du cidre reste très saisonnalisé. En dehors du 1^{er} trimestre (Épiphanie, Chandeleur, Mardi gras) et de la saison estivale, les ventes en grandes surfaces ont du mal à se développer. Outre cette forte saisonnalité, la consommation de cidre est caractérisée par de grandes disparités régionales, les premières régions de consommation étant celles de production : Normandie et Bretagne, notamment en milieu rural. Autre frein : la démographie. Faute de renouvellement des consommateurs, on observe une tendance au vieillissement du cœur de la clientèle.

Afin d'endiguer la baisse de consommation, l'interprofession (UNICID) et les transformateurs ont multiplié les campagnes de communication, d'animation en magasin afin de promouvoir le cidre auprès de nouveaux consommateurs potentiels. Les opérateurs régionaux et nationaux ont diversifié leur offre, avec des produits innovants (comme le cidre rosé ou aromatisé) avec pour objectif d'élargir la cible de consommateurs (notamment de rajeunir et féminiser la clientèle) et de susciter de nouveaux moments de consommation (comme le cidre à l'apéritif) et lieux de consommation, notamment lors de manifestations festives.



Dans les grandes surfaces, les nouvelles variétés de cidre (dont cidre rosé et aromatisé) continuent de gagner des parts de marché, notamment auprès de nouveaux consommateurs plus jeunes et urbains. Elles représentent désormais 1 bouteille sur 10 vendues en GMS. Cette croissance se fait au détriment de références plus traditionnelles comme les cidres bruts ou doux.

Le verger de poiriers

Le verger normand comptait 324 000 poiriers haute-tige en 2003 contre 527 000 en 1990. Cette forte diminution de la population de poiriers résulte du vieillissement des arbres et de la tempête de 1999, ainsi que de l'absence de renouvellement. Présents sur l'ensemble de la Normandie, les poiriers sont surtout implantés dans le Domfrontais (60 % des arbres) et dans le Pays d'Auge - Lieuvin (29 % des arbres). Suite à la tempête de décembre 1999, le début des années 2000 a été marqué par un fort courant de replantation, ce qui laisse augurer un début de stabilisation du verger normand de poiriers.

Le poiré est une boisson fruitée et pétillante, de couleur jaune doré, élaborée exclusivement à partir de la fermentation de jus de poires.

Depuis 2002, le poiré Domfront bénéficie d'une AOC, avec la variété Plant de Blanc qui entre à 40 % minimum dans son élaboration.



Démarches qualité

9 AOC cidricoles normandes

- Dont 5 AOP : Cidre Pays d'Auge, Cidre Cambremer, Poiré Domfront, Cidre Cotentin, Cidre du Perche.
- Et 4 IGP : Calvados, Calvados Pays d'Auge, Calvados Domfrontais et Pommeau de Normandie.

1 autre AOC/AOP en cours

d'instruction

- Cidre du Pays de Caux.

IGP

- Cidre de Normandie ou Cidre normand, Eaux-de-vie de poiré de Normandie.

Marque collective

- Normandie Terre de cidre.



Un autre débouché : le Pommeau

Apéritif régional essentiellement consommé dans les zones de production, le Pommeau est élaboré à partir de moût de pommes à cidre et de Calvados. Le Pommeau de Normandie (AOC obtenue en 1991) est produit dans l'aire d'appellation du Calvados. Il est élevé au moins 14 mois en fût de chêne et titre entre 16 et 18 % d'alcool. Depuis quelques années, les producteurs mènent régulièrement une campagne de communication afin de faire connaître ce produit en Normandie mais également en dehors de la région. A l'export, ce produit n'est pas proposé comme un apéritif mais plutôt comme un «vin» de dessert ou une boisson déconnectée du repas.

Une tradition : le Calvados

Sous le nom de Calvados se trouvent en fait 3 Appellations d'Origine Contrôlée. Le **Calvados** (appellation réglementée en 1942, devenue AOC en 1984) est obtenu par distillation du cidre (il faut 14 litres de cidre à 5 % d'alcool pour obtenir, après distillation dans un alambic, un litre de Calvados qui titre 70 % d'alcool). Deux autres AOC, avec un cahier des charges spécifique, ont été accordées : le **Calvados Pays d'Auge** (alcool produit dans la zone géographique du Pays d'Auge, issu d'une double distillation dite «à repasse», AOC obtenue en 1942) et le **Calvados Domfrontais** (qui nécessite au moins 30 % de poires à Poiré dans son élaboration, AOC obtenue en 1998).

Les Calvados peuvent être classés par «compte d'âge». Les dénominations «Fine», «Trois étoiles» ou «Trois pommes» correspondent à 2 ans et plus ; «Vieux» ou «Réserve» à 3 ans et plus ; «VO» ou «Vieille réserve» à 4 ans et plus ; «VSOP» à 5 ans et plus ; «XO», «Extra», «Napoléon», «Hors d'âge» ou «Age inconnu» à 6 ans minimum. Dans le cas d'assemblages, l'âge du mélange est celui de l'eau-de-vie la plus jeune. La mention d'un millésime correspond à l'année de distillation. Dans ce cas, la totalité de l'eau-de-vie doit avoir été distillée l'année en question. Le Calvados est élevé en fût de chêne, ce qui lui permet d'acquérir de la rondeur, de la complexité aromatique et sa couleur. Celle-ci est due aux tanins du bois, elle varie du jaune pâle jusqu'au rouge acajou ou ambré selon l'âge du fût et la durée de l'élevage. Une fois en bouteille, le Calvados n'évolue pratiquement plus.

Le jus de pomme, 3^e jus consommé en France

Le jus de pomme est fabriqué à partir de pommes à jus. Les pommes sont lavées, broyées puis pressées. Le jus obtenu est filtré puis pasteurisé afin de pouvoir être conservé.

En grande distribution, le segment des jus de fruits ambiants reste largement dominant (86 % des volumes en 2017), mais enregistre un recul face aux jus réfrigérés (14 % des volumes). Le jus d'orange reste en tête des ventes, devant les mélanges de jus de fruits (hors multivitaminés). En 3^e place, le jus de pomme conserve sa position devant les jus de fruits vitaminés.



La filière des fruits en Normandie, c'est 715 exploitations (toutes productions fruitières confondues) pour une surface certifiée bio de 4 270 ha (+ 960 ha en conversion).

Les fruits à noyaux et à pépins représentent 95 % du verger normand certifié bio, loin devant les autres fruits, les fruits à coques et les baies. La Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio à cidre et à jus. En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes surfaces. Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

Chiffres clés

- Chiffre d'affaires secteur cidricole en Normandie estimé à environ 20 millions d'euros en 2018, soit 0,5 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue) source : *comptes de l'agriculture*.
- Environ 7 500 ha dont 1/3 dans le département du Calvados.

Les faits marquants de 2022

Avec la sécheresse et la chaleur, les pommes sont tombées plus tôt que prévu et n'ont pas toujours la taille standard engendrant des difficultés pour certains producteurs.

A cela s'ajoute une hausse globale des coûts de production (verre et énergie notamment). Ceci pèse très lourdement sur l'ensemble des structures.

Retrouvez l'actualité de la filière sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-cidre-normandie/>

Sources :
UNICID : consommation
IDAC : Calvados

INAO : productions sous AOC

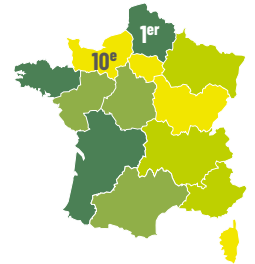
Institut français des productions cidricoles : vergers, production de pommes
Service vergers et produits cidricoles de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Les légumes en Normandie

15

Cultures légumières :

- > 40 000 hectares
- 20 000 à 40 000 ha
- 10 000 à 20 000 ha
- < 10 000 ha



En 2020, la Normandie a cultivé 8 700 hectares de légumes, soit 2 % des surfaces de légumes de France et 0,4 % de la surface agricole régionale. Les ventes de légumes s'élevaient à 94 millions d'euros en moyenne 2016 à 2020. Cela représente 2 % des ventes de produits agricoles de la région. 1 250 exploitations normandes produisent des légumes en 2020, selon le Recensement agricole (toutes exploitations y compris micro-exploitations). Les exploitations spécialisées en légumes sont au nombre de 387 au Recensement de 2020. Ce nombre est en croissance, il n'était que de 267 en 2010.

Les 2/3 des légumes normands se situent dans la Manche. En 2020, la Manche se situe au 18^e rang des départements français pour sa surface en cultures légumières, avec des productions phares comme les carottes, poireaux, choux, navets et laitues. La production légumière normande y est située sur le littoral, dans trois bassins complémentaires, qui permettent de proposer des légumes quasiment toute l'année :

- Le Val de Saire au nord-est de la presqu'île du Cotentin
- La Côte Ouest

• La Baie du Mont-Saint-Michel
Une autre zone de production légumière en Normandie est située sur les plateaux de polyculture de l'Eure, de Seine-Maritime et du Calvados. Il s'agit souvent dans ce cas de légumes de plein champ destinés à la transformation, en alternance dans l'assolement avec des grandes cultures.

Nombre d'exploitations cultivant des légumes et surfaces en 2020						
	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Surface	8 700 ha	5 400 ha	190 ha	930 ha	1380 ha	770 ha
Dont surface irriguée	3350 ha	1860 ha	43 ha	552 ha	378 ha	517 ha
Nombre total d'exploitations cultivant des légumes	1250	489	77	216	313	159
Dont nombre d'exploitations spécialisées en légumes	387	153	35	74	78	47

Enfin, des exploitations de maraîchage de ceinture verte sont dispersées dans toute la région avec vente en circuits courts, souvent en agriculture biologique. Beaucoup d'installations ont eu lieu ces dernières années dans ces systèmes.

Un panier autour des légumes hivernaux

Parmi la trentaine d'espèces légumières cultivées dans la région, les carottes, poireaux, choux verts, betteraves potagères, choux fleurs, et navets constituent les piliers du maraîchage normand. Ces légumes sont plutôt commercialisés en automne et hiver, profitant des douceurs du climat. Mais une production de salades s'est aussi développée, du printemps à l'automne. Une bonne partie des surfaces est irriguée : 3 350 hectares soit 39 % du total.

Côté chiffre d'affaires, les poireaux ont ravi ces dernières années la première place du podium en valeur aux carottes : 26 % des poireaux de France sont désormais cultivés en Normandie. Les surfaces normandes de carottes ont diminué, cependant, elle demeure toujours la première production légumière de Normandie en tonnages, avec 13 % des tonnages français.

Recensement agricole 2020

Production 2020 des principaux légumes (en tonnes)		
	Normandie	Part des productions françaises
Carottes	69 304	13 %
Poireaux	39 653	26 %
Choux	33 394	8 %
Salades	19 391	6 %
Oignons et échalotes	14 746	2 %
Betteraves potagères	14 252	11 %
Navets	7 471	13 %
Endives	5 389	1 %
Cucurbitacées	5 143	1 %
Céleris rave	4 276	9 %
Tomates	3 884	1 %
Champignons	3 378	4 %
Endives	2 464	2 %
Salsifis	1 769	11 %
Céleris branches	1 377	7 %
Radis	1 245	3 %

Deux systèmes de commercialisation

L'une des caractéristiques de la production légumière de la Manche et du Calvados est son degré élevé d'organisation. 370 producteurs sont regroupés autour de deux coopératives (Agrial, GPLM), qui rassemblent la production et assurent la commercialisation des produits.

Ces 2 coopératives collaborent dans une Association : Jardins de Normandie. Dans le domaine de l'expérimentation légumière,

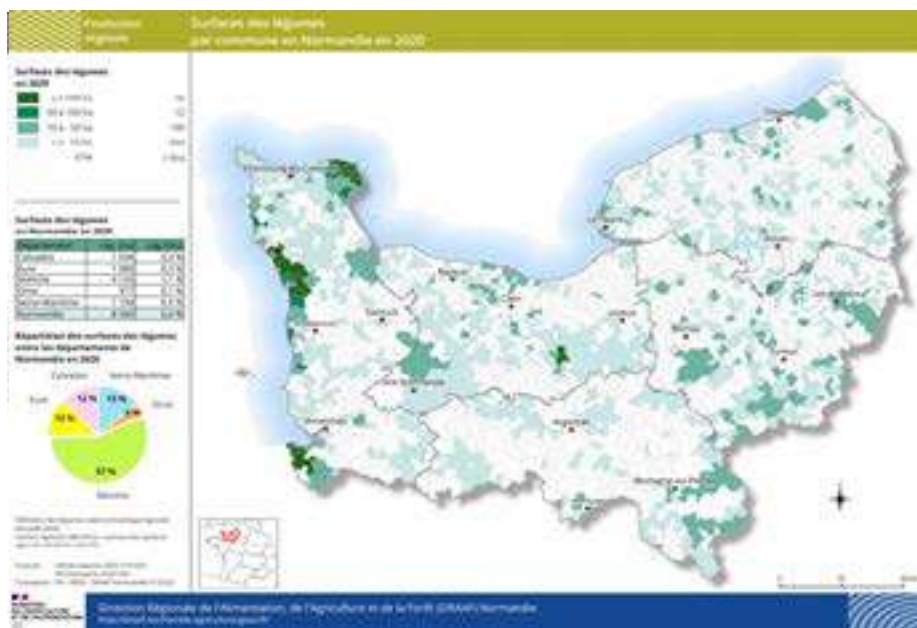
Jardins de Normandie gère une station expérimentale, le SILEBAN, implanté dans le Val de Saire. Cet outil permet de mettre en œuvre des programmes de recherche et d'expérimentation pour contribuer à la compétitivité des exploitations, à la qualité des produits légumiers et au développement durable de la production.

A côté de ces circuits longs très organisés, qui assurent l'écoulement de l'essentiel du

volume des légumes principaux, coexiste également une commercialisation en circuits courts par des producteurs indépendants, auprès de grossistes, de la grande distribution ou en vente directe à la ferme ou sur les marchés locaux. Dans la filière biologique, la vente de légumes par système de paniers s'est développée.

Des entreprises de transformation des légumes bien installées

Traditionnellement, la plus grosse partie des légumes de la région est expédiée en frais après conditionnement. Mais existent cependant 16 établissements qui transforment une partie des légumes. L'usine Florette de Lessay est le principal outil industriel de la région et fait partie du groupe coopératif Agrial. Il est le leader européen dans la transformation et la commercialisation de légumes frais prêts à l'emploi (salades et autres légumes en sachet). Les surfaces de salades de la Manche et du Calvados sont principalement destinées à ce débouché, avec des achats contractualisés. La production s'élargit à Lessay avec Créaline, spécialisée dans la préparation de purées et soupes prêtes à l'emploi.



Parmi les autres unités de transformation implantées dans la région, on peut citer Lunor en Seine-Maritime, filiale du groupe coopératif NatUp, et numéro un français de la cuisson sous vide des légumes (pomme de terre, carottes, betteraves...).

Une unité de production de champignons frais (Champignons de Normandie) est située à Creully (Calvados).

Les faits marquants de 2022

La sécheresse estivale a épargné les zones côtières de la Manche. Cependant les exploitations plus à l'intérieur des terres ont dû arroser davantage, et les parcelles non irriguées ont connu des chutes de rendement importantes. La production de carotte a souffert dans les polders du Mont Saint Michel, zone de production non irriguée.

La campagne 2021-2022 s'est terminée avec des prix très bas sur l'ensemble des légumes. Le niveau de prix est à mettre en lien avec l'hiver particulièrement doux qui a conduit à une saturation du marché. Certains producteurs se sont posé la question de broyer la production au champ plutôt que de la récolter, car l'opération est moins coûteuse dans un tel contexte. En parallèle les exploitations légumières sont, elles aussi, impactées par la hausse des prix des intrants et du GNR.



La filière des légumes frais bio en Normandie, c'est 509 exploitations pour une production certifiée bio de 1 655 ha (+ 86 ha en conversion). Les surfaces en légumes bio sont essentiellement des surfaces de maraîchage et non pas des cultures de légumes de plein champ, cette filière bio est peu développée en Normandie.

Chiffres clés

- 8 700 hectares de légumes
- 26 % des poireaux français
- 13 % des carottes françaises
- 94 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 1 250 producteurs de légumes

L'horticulture ornementale en Normandie

16

Les achats de végétaux par les ménages : un marché de 2,7 milliards d'euros

La filière française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage génère 170 000 emplois. Plus de 53 000 entreprises spécialisées dans la production, l'utilisation ou la vente de végétaux constituent le tissu économique de ce marché qui génère un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros. Environ 2,7 milliards d'euros de végétaux sont vendus chaque année aux particuliers; les autres activités du secteur du végétal sont réalisées par les entreprises de commercialisation (de gros et de détail) et les entreprises du paysage et les paysagistes concepteurs (11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires).

En 2021, en France, trois foyers sur quatre (soit 21,3 millions de foyers) ont acheté un végétal. Les végétaux d'extérieur, ornement ou potager, constituent l'essentiel des volumes (près de 80%). La grande distribution reste le lieu d'achat le plus fréquenté pour l'ensemble des achats de végétaux mais la fréquentation reprend dans les jardineries, sur les marchés et dans les magasins de bricolage et décoration.

- **Plus de la moitié des Français ont acheté un végétal d'intérieur en 2021**

Pour ce segment de marché, le panier moyen annuel par ménage acheteur s'établit à 5,7 végétaux pour un budget moyen de 65,8 €.

71 % des dépenses en végétaux d'intérieur correspondent à des achats pour offrir.

En termes de fréquentation pour les achats de végétaux d'intérieur, la grande distribution rejoint désormais les fleuristes, et renforce par la même occasion sa part de marché en volume. En revanche, en valeur, les fleuristes restent largement en tête.



© A. Lemercier

- **Plus de la moitié des Français ont acheté un végétal d'extérieur en 2021**

Pour ce segment de marché, le panier moyen annuel par ménage acheteur s'établit à 32,8 végétaux (ornement et potager) pour un budget moyen de 71,1 €.

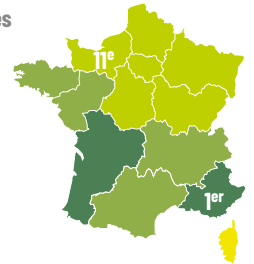
En volume et en valeur, les jardineries spécialisées occupent toujours la première place dans la distribution des végétaux d'extérieur. Ces jardineries sont suivies des grandes surfaces et des producteurs.

- **Un foyer sur trois en France a réalisé un achat de végétaux pour le cimetière ou les obsèques**

Pour le cimetière, le budget moyen d'élève à 42,7 € de végétaux pour le cimetière et à 86,2 € de végétaux pour les obsèques. Les fleuristes demeurent le lieu d'achat privilégié.

Superficie des cultures florales :

- > 1 000 hectares
- 500 à 1 000 ha
- 100 à 500 ha
- < 100 ha



© A. Lemercier

La production horticole et de pépinière en Normandie

	Normandie
Nombre d'entreprises	168
Surfaces	554 ha
<i>dont couverts</i>	52 ha
Emploi	606
<i>dont salariés</i>	314
Chiffre d'affaires horticole (dont 14 % d'achat revente)	51,5 millions €
Répartition géographique des ventes	91 % en local et régional (200 km) 9 % France (au-delà de 200 km)
Répartition des ventes par circuit	51 % aux particuliers 49 % autres circuits*

Autres circuits : grossistes, fleuristes, jardinerie, vente par correspondance et Internet

Enquête AND International - FranceAgriMer, résultats 2019-2020

Au 1^{er} janvier 2022, ASTREDHOR change d'intitulé et devient l'«Institut des professionnels du végétal». Ce changement reflète le nouveau positionnement d'ASTREDHOR qui élargit le périmètre de ses activités à l'ensemble de la filière du végétal.

Intégrée à cette nouvelle organisation, l'unité territoriale Seine Manche fédère une cinquantaine d'entreprises de production de Normandie et environ 80 collectivités.

ASTREDHOR répond aux problématiques des professionnels du végétal par la recherche et l'innovation. Elle développe accompagnement et expertise pour apporter des solutions aux professionnels. Objectif : gagner en efficacité dans un contexte en pleine mutation !

Les faits marquants de 2022

Des investissements importants

En Normandie, plusieurs exploitations normandes investissent de façon conséquente sur de la robotisation, des outils de production hors sol, des bassins de récupération des eaux... Une dizaine d'entreprises ont désormais une envergure nationale et augmentent leur capacité de production avec des réelles opportunités face au changement climatique et à la conjoncture internationale.

Cessions d'entreprises horticoles

58 cédants potentiels à horizon 5 ans ont été identifiés par les services de la chambre d'agriculture. 4 entreprises horticoles et de pépinières sont affichées sur le Répertoire Départ Installation. Après une année 2021 avec 6 à 8 reprises concrétisées, trop peu de projets sont en cours actuellement aux vues des entreprises à reprendre.



Sources :

SSP : SAA

KANTAR TNS pour Val'hor et France Agri Mer :

bilan consommateurs 2021 des achats de végétaux d'ornement et pour le potager

La forêt et la filière bois en Normandie

17

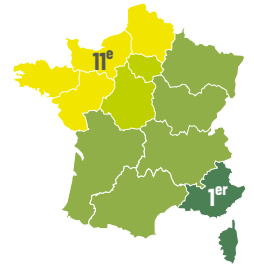
Un faible taux de boisement...

La Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées : 516 320 hectares de forêts publiques et privées (feuillus, résineux et mixtes) et de peupleraies en plein (y compris haies et alignements d'arbres), soit 17 % du territoire régional (contre 31 % en moyenne métropolitaine). Cependant, ce taux de boisement est très variable d'un département normand à l'autre puisqu'il varie de 12 % dans la Manche à 22 % dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie.

SAA, Agreste 2019

Taux de boisement :

- > 40 %
- 30 % à 40 %
- 20 % à 30 %
- < 20 %



Une forêt privée majoritaire

La forêt normande est majoritairement privée (à 75 % en moyenne, avec là encore de fortes disparités : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche). Elle est relativement morcelée, du fait du nombre très élevé de petits propriétaires privés, mais reste mieux structurée que dans de nombreuses régions françaises. Plus de la moitié de sa surface est dotée de Document de Gestion Durable (DGD), témoignage d'une gestion réelle d'unités économiquement fiables. Par ailleurs, l'Office national des forêts gère des forêts domaniales, des forêts renommées auxquelles il faut ajouter quelques forêts de collectivités locales. Les plus grands de ces massifs (Lyons, Eu, Ecouves, Eawy, Brotonne et Andaines) représentent la moitié des surfaces boisées publiques. Ce sont des futaies de hêtres et chênes réputés pour la qualité de leurs produits.

... mais de belles et grandes forêts

La forêt occupe une place relativement modeste dans la région mais elle produit de beaux arbres, avec une qualité de bois supérieure à la moyenne nationale. Une part croissante de la production s'inscrit dans une démarche de développement durable, validée par un dispositif d'éco-certification forestière (PEFC ou FSC).

Du chêne surtout

La forêt normande est majoritairement composée de feuillus (86 % du volume des arbres en forêt privée, 84 % pour l'ensemble de la forêt normande). Le traitement en futaie est devenu dominant. Le chêne sessile ou pédonculé constitue l'essence principale, suivi du hêtre, du pin sylvestre et du sapin de Normandie. Plus récemment, se sont rajoutés des résineux exotiques à croissance rapide : Douglas, pin Laricio.

La forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique. Elle a privilégié les essences de valeur qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre : merisier, frêne, châtaigner, sycomore ou encore des résineux comme le pin Laricio et le Douglas.

Exploitations forestières

On compte 171 exploitations forestières et/ou scieries en Normandie. 69 % d'entre elles sont des exploitations forestières sans scierie, 16 % des scieries sans exploitation forestière et 15 % cumulent exploitation forestière et scierie.



Les superficies boisées en 2019		
	Superficie boisée en ha*	Taux de boisement
Eure	131 700	22 %
Orne	121 900	20 %
Seine-Maritime	116 400	18 %
Calvados	76 200	14 %
Manche	69 800	12 %
Normandie	516 000	17 %
France entière	24 749 786	39 %

* Cette superficie boisée comprend : les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes, les peupleraies en plein (y compris haies et alignements d'arbres).

SSP, Agreste, SAA 2020

Une forêt bien exploitée

Contrairement au niveau national, la forêt normande est bien exploitée car la récolte est proche de l'accroissement naturel.

Le bois récolté en forêt est destiné à trois usages principaux :

- le bois d'œuvre récolté sous forme de grumes, destiné au sciage. Selon sa qualité, il est utilisé pour la menuiserie, l'ameublement, la construction, l'emballage ou la fabrication de palettes,
- le bois d'industrie destiné à la fabrication de pâte à papier et de panneaux de particules,
- le bois énergie destiné à la combustion.

Le premier débouché de l'exploitation forestière normande est le secteur de la construction, sous forme de bois d'œuvre. Le deuxième est la fabrication de pâte à papier et de panneaux.

Le bois de feu est également un débouché important mais difficile à quantifier en raison de l'autoconsommation.

En 2019, il a été récolté plus de 1,184 million de m³ de bois en forêt normande dont 59 % de bois certifié.

Bois récolté en 2020 en Normandie

	m ³ ronds	%
Grumes de feuillus	243 000	19 %
Grumes de conifères	232 000	19 %
Bois de trituration	205 000	16 %
Autres bois d'industrie	5 000	0 %
Bois énergie	567 000	45 %
Total récolte	1 252 000	-
Dont bois certifié	698 000	56 %
Dont exporté	60 000	5 %

SSP, Agreste - Enquête de branche - Exploitations forestières et scieries (EXFSRI)

En 2020, il a été récolté plus de 1,25 million de m³ de bois en forêt normande dont 56 % de bois certifié

Haies bocagères et peupleraies

Le département de la Manche se distingue par une forte présence de haies bocagères et alignements d'arbres qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt dans ce département. L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisement de type bocager.

L'observatoire du bocage du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, qui couvre une partie de l'Orne et de la Manche, suggère une stabilisation de la densité linéaire de haies à 68 mètres / hectare sur la période 2000 - 2010, alors qu'elle avait fortement régressé dans les décennies précédentes (135 m/ha en 1950).

La haie bocagère et les peupleraies fournissent du bois, pour différents usages. Outre ses fonctions environnementales, la haie offre des ressources en bois de chauffage et en bois d'œuvre, notamment grâce aux arbres de haut jet. Le bois issu des peupliers est notamment utilisé par les industries (boîtes de camembert, bourriches, barquettes...).

Une filière en mutation

Même s'il reste encore quelques gisements sous exploités, la forêt normande est globalement bien valorisée. Au niveau de la transformation, la région compte de nombreuses entreprises dans les secteurs de la menuiserie, de l'ameublement, de l'agencement, du bâtiment et de la construction. Ce dernier est d'ailleurs en pleine expansion.

Avec de nombreuses entreprises artisanales, la filière bois-forêt contribue au maintien d'activités dans les pôles d'emploi ruraux de la région.

L'accroissement des coûts de l'énergie depuis fin 2021 (électricité notamment) est un défi pour la filière, les scieries en étant grandes utilisatrices, et en même temps pour partie productrice d'énergie-bois.



© Adobis Stock

Chiffres clés

- 17 % du territoire régional en forêts
- 11^e région de France métropolitaine sur ce critère
- 1,184 million de m³ de bois récolté
- 59 % sous certification

Sources : SSP - SAA, Récolte de bois et production de sciages DRAAF - SRISE Normandie Professions bois Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Les valorisations non alimentaires en Normandie

18

De nouveaux débouchés pour l'agriculture

Épuisement des ressources fossiles, enjeux environnementaux, sécurité alimentaire, compétitivité des territoires... sont autant d'enjeux qui donnent à l'agriculture un rôle majeur au XXI^e siècle. Ils ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour les produits issus des agroressources. Les utilisations traditionnelles de la biomasse en papeterie (à base de produits d'amidonnerie et de fibres végétales), en textile (lin¹, chanvre), en pharmacie et cosmétique (à base de plantes aromatiques, médicinales et à parfum²), en énergie, ameublement et construction sont maintenant rejointes par de nouvelles applications. On produit ainsi, par exemple, en Normandie :

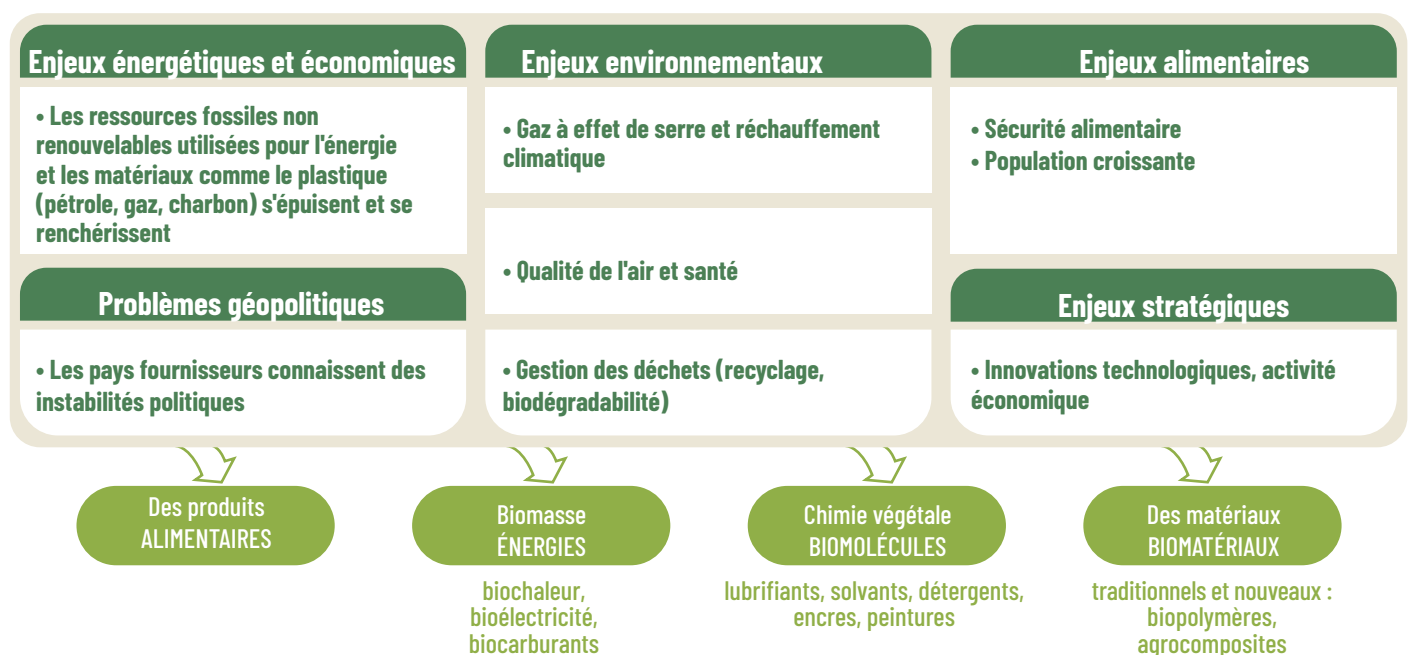
- des biocarburants en substitution à l'essence et au diesel,
- des biocombustibles : plaquettes de bois, anas de lin, miscanthus...

- du biogaz, issu de la méthanisation des co-produits agricoles (fumier, cultures intermédiaires...), agroalimentaires et des collectivités (tontes notamment),
- des fibres de lin ou chanvre valorisées en composites qui permettent de restreindre l'utilisation du plastique, d'alléger les structures pour une consommation énergétique moindre et donner de nouvelles propriétés physiques aux produits (renfort automobile, mobilier urbain, lame de terrasse, raquette de tennis...),
- des lubrifiants à base d'huile de colza,
- des huiles pour la production de peintures.

Les potentialités de productions agricoles qui permettent de saisir des marchés en croissance positionnent l'agriculture comme actrice de la dynamique économique des territoires : pour créer de la valeur et des emplois locaux, réduire la dépendance énergétique, innover...



1 - Voir la fiche n° 13 consacrée à la filière lin
2 - Voir la fiche n° 19 consacrée aux autres petites filières agricoles



Les filières de biocarburants

L'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles (autorisée depuis 1985 en Europe) répond à de multiples objectifs : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), indépendance énergétique, débouchés pour l'agriculture.

Depuis 2003 et la directive européenne 2003/96/CE, l'Europe a mis en place un cadre réglementaire pour développer l'usage des biocarburants : objectifs indicatifs d'incorporation et mesures de réduction ou d'exonération fiscale.

• La filière éthanol

En France, les principales usines de la filière éthanol sont situées le long du Rhône et dans la région des Hauts-de-France. Le bioéthanol de 1^{er} génération est produit à partir de la fermentation de sucres contenus dans les céréales (blé tendre, maïs), les betteraves, la canne à sucre, la pomme de terre. En France, il est essentiellement produit à partir de betteraves sucrières et de blé. On produit environ 3 000 litres d'éthanol par hectare de blé et 8 350 litres par hectare de betteraves.



IFP

En Normandie, Tereos situé à Port Jérôme a diversifié ses activités en produisant de l'éthanol. En 2020, le SP95-E10 (carburant limité à 10 % en volume d'éthanol) représente la moitié du volume des essences vendus en France. Le superéthanol (E85), composé d'au moins 65 % d'éthanol et de 15 % de supercarburant est réservé aux véhicules flex fuel.

• La filière biodiesel ou ester méthylique d'huile végétale ou animale

La plus importante unité de production de biodiesel en France est celle de Rouen Grand-Couronne en Seine-Maritime. Les matières premières utilisées sont principalement les oléagineux, ce sont les mêmes variétés que celles utilisées en débouchés alimentaires. En France, le biodiesel est obtenu par estérification des huiles végétales de colza ou tournesol. On obtient environ 1 600 litres de



IFP

biodiesel par hectare d'oléagineux mobilisé. Plus récemment, des filières de valorisation de corps gras d'origine animale se sont également développées.

• Les biocarburants de 2^e et 3^e génération

Les limites physiques et économiques de production des biocarburants de première génération, notamment en matière de rendement à l'hectare et de protection des débouchés alimentaires, conduisent les pouvoirs publics à soutenir la recherche et le développement sur les biocarburants de 2^e et 3^e génération.

Les biocarburants de 2^e génération sont issus de matières premières plus diverses, à savoir des résidus ou coproduits agricoles, forestiers ou industriels (paille, copeaux de bois, déchets végétaux...) ou des cultures ligno-cellulosiques annuelles ou pérennes dédiées (taillis à croissance rapide, miscanthus, switchgrass...). Les biocarburants de 3^e génération seront issus des algues cultivées en milieu ouvert ou en bioréacteur.



IFP

La faisabilité industrielle de ces procédés est en cours de vérification pour ces deux voies : les principaux projets soutenus par les pouvoirs publics sont FUTUROL (production d'éthanol ligno-cellulosique) et BioTfuel (production de carburants de synthèse).

Les cultures pérennes à vocation énergétique

La paille de miscanthus est essentiellement utilisée en litière (équins, volailles, bovins), en paillage horticole et dans une moindre mesure comme combustible. Le switchgrass (< 10 hectares) est essentiellement valorisé en litière pour bovin.

Les Chambres d'agriculture de Normandie sont engagées dans des programmes d'expérimentation, notamment Innobioma, visant à mieux appréhender le potentiel de production de ces cultures et leur intérêt pour le développement de filières en zone à enjeux environnementaux (bassin d'alimentation de captage, zone d'érosion). Il s'agit ici de valoriser le caractère pérenne de la plante (pas de travail du sol annuel, couverture



hivernale) et leur faible consommation en intrants. Les mesures effectuées en partenariat avec l'AREAS montrent que les cultures

pérennes peuvent avantageusement se substituer aux bandes enherbées pour lutter contre l'érosion.

La Normandie, leader en production de colza érucique

Le colza érucique est revenu en force en France dans les années 1990 pour répondre au besoin des industries en tant que bases pour l'industrie chimique : solvants, détergents, plastifiants, tensioactifs, adoucisseurs textiles, produits cosmétiques, adjuvants...

Avec 20 000 ha de colza érucique traités annuellement, la SAS Pollen (NatUp - Capseine - Interface - Sevepi - Sofiproteol) basée à Rouen est le 1^{er} producteur européen d'huile de colza érucique. La sélection variétale et la production de semences adaptées aux débouchés sont assurées par un partenariat Pollen-RAGT. Les ventes s'effectuent principalement en Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et France.

La production de chanvre redémarre avec de nouvelles valorisations

La France est le premier pays producteur de chanvre en Europe (60 % de la production). L'introduction du chanvre dans la rotation présente plusieurs intérêts :

- économique : en répartissant les risques (rendement, prix),
- technique : culture de printemps couvrante facilitant la gestion des adventices, amélioration de la structure du sol,
- environnemental : le chanvre se distingue par ses qualités agronomiques. C'est une culture très peu exigeante en intrants : absence de phytosanitaire (ni désherbant, ni fongicide, ni insecticide), consommant peu d'eau (pas d'irrigation) et d'énergie et améliorant la structure des sols (augmentation de la capacité de rétention d'eau).

Au siècle dernier, le chanvre était très utilisé dans la marine à voile et les cordages. Avec le développement du coton et des fibres synthétiques, la concurrence s'est renforcée

et ces usages sont devenus très mineurs.

Les fibres (30 à 35 % de la plante) sont aujourd'hui majoritairement utilisées pour produire les papiers spéciaux (billets de banque, papier à cigarettes). Elles sont encore également utilisées dans le textile (vêtements) ou pour des utilisations techniques (ficelle, corde). La valorisation des fibres se développe désormais dans le secteur du bâtiment (isolant thermique et phonique) et dans la production de biens d'équipement, en particulier en renfort de plastique (emballages, mobilier, secteur automobile). Le chanvre confère aux matériaux plastiques de nouvelles propriétés : renfort mécanique, capacité de déformation...

La partie ligneuse de la plante appelée chènevotte, qui représente 50 à 55 % de la plante est reconnue pour ses qualités d'absorption des liquides. Elle est tradition-

nellement utilisée en litière pour animaux : chevaux, reptiles, chats. Les usages de la chènevotte se développent dans le bâtiment (enduits, bétons légers, isolants, blocs chaux chanvre). Ses caractéristiques hygrothermiques, phoniques et sa capacité à stocker du carbone sont alors mises en valeur. Les autres usages de la chènevotte sont le paillage horticole. Les poussières issues du défilage (10 à 12 % de la plante) sont utilisées en compostage, méthanisation et chauffage.

Les graines ou chènevis, riches en acides gras insaturés et en protéines, servent en alimentation animale (oisellerie) et humaine (huile, muesli), en produits techniques (vernis, encre, solvants), en produits d'hygiène (savon, shampoing, cosmétiques) et en appâts pour la pêche.

Jusqu'en 2005, le chanvre était traditionnellement cultivé en Normandie pour une valorisation en papeterie, auprès des papeteries de Mauduit dans la Sarthe. Depuis 2005, la société Mauduit n'a pas renouvelé ses contrats. D'autres valorisations ont permis récemment le redéploiement de la culture et deux entreprises transforment désormais les pailles de chanvre en Normandie :

Dans la Manche, Agrochanvre (à Barenton) détenue majoritairement par la SARL financière, Chanvre développement (une cinquantaine de petits apporteurs, en majorité des producteurs, des chefs d'entreprises, des artisans et des particuliers) vise à développer une filière locale de production et de transformation du chanvre, avec une juste répartition de la valeur ajoutée. Les différents produits issus de la paille et des graines sont valorisés dans différentes filières dont l'éco-construction, le paillage animal et végétal, la papeterie, la cosmétique, l'alimentation humaine et animale ainsi que la plasturgie industrielle comme les lames de terrasse composites et le mobilier de jardin. La chenevotte commercialisée par Agrochanvre est désormais labellisée «Granulat Chanvre Bâtiment» apportant ainsi des garanties aux utilisateurs.

Dans l'Eure, le groupement de producteurs de chanvre de l'Eure, l'entreprise de production de peintures Derivery, la Coopérative de teillage du Neubourg, la communauté de communes de Beaufemesnil et la Chambre d'agriculture ont porté une dynamique de filière, aujourd'hui labellisée en Pôle d'Excellence Rurale. Quatre outils permettent ainsi la production et valorisation de la production de chanvre : une machine de récolte de la CUMA Chanvrière de l'Eure, une unité de production d'huile de chenevis «Huiles des terres normandes», une unité de valorisation des huiles pour la production de peintures et une unité de défibrage des pailles.

Ces deux zones de production placent désormais la Normandie comme l'un des six bassins de production de chanvre les plus importants en France (la moitié de la production nationale étant réalisée dans l'Aube). Tiré par le développement d'Agrochanvre, les surfaces de chanvre atteignent 124 ha en 2020.



Un nouvel axe d'innovation, la valorisation des coproduits :

La filière paille

La paille est un coproduit de la filière céréale. Après récolte du grain, la paille est soit laissée au champ, pressée pour former des balles de paille qui peuvent être de forme différente. Elle peut alors servir de litière aux animaux ou plus occasionnellement d'alimentation animale, de combustible, partir en méthanisation ou servir d'isolant principalement pour les constructions neuves.



Les coproduits

Sur le territoire, l'entreprise NaturePlast incorpore des coproduits agricoles ou de l'agroalimentaire afin de développer de nouvelle matière. Leurs essais vont des fanes de carotte, en passant par les algues et les cosses de cacao jusqu'aux chutes de cuirs.



Retrouvez l'actualité sur notre site :

<http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-vana-normandie/>

Sources : SSP : SAA ; ADEME ; Ministère de l'agriculture ; Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ; Chambres d'agriculture de Normandie

les autres petites filiales agricoles en Normandie

19

Les petites filiales de productions végétales

Fruits de table : pommes et poires à couteau

A côté de la filière pommes à cidre, la filière des fruits de table (pommes et poires) est également présente mais moins développée. En Normandie, on comptabilise 508 hectares de vergers de pommes de table (essentiellement sur la Seine-Maritime, dans la vallée de la Seine, puis dans l'Eure et le Calvados), pour une production de 12 537 tonnes de pommes (à peine 1 % de la production nationale de pommes de table). La surface a reculé de 145 hectares depuis 2010.

Le verger des poires de table (surtout des poires d'automne) est moins important, il couvre une superficie de 83 hectares, pour une production de 2 1727 tonnes de poires (1 % de la production nationale de poires de

table). Il est essentiellement localisé dans l'Eure et en Seine-Maritime. La surface a reculé de 22 hectares depuis 2010.

Certains de ces arboriculteurs normands se sont regroupés dans l'association Norm'Envie. Pratiquant une culture raisonnée, ils commercialisent leur production de pommes (Boskoop, Elstar, Cox Orange, Belchard, Reinette grise du Canada, Jonagold, Melrose, Bénédictin, Reine des Reinettes) et poires de table (Conférence, Comice) en assurant une traçabilité du verger jusqu'à la mise en marché. Leurs principaux débouchés sont les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les détaillants.

Petits fruits

La culture des petits fruits (framboises, groseilles, cassis et myrtilles) couvre 72 hectares en Normandie, pour une production totale de 469 tonnes en 2020 (3 % de la production nationale de petits fruits).

La culture de fraises occupe 91 hectares en Normandie, pour une production de 1 196 tonnes en 2020 (moins de 2 % de la production nationale de fraises).

En saison de production, la vente et cueillette au champ est souvent proposée aux particuliers. Les débouchés principaux sont en circuits courts : marché de détail, vente directe, pâtisserie... Certains producteurs transforment une partie de leurs fruits et proposent des coulis, confitures, jus de fruits...

D'autres petites filiales végétales

D'autres productions végétales sont également cultivées en Normandie, comme les fruits à noyau (bigarreaux, cerises, prunes mirabelles, reines-claudes, quetsches...) ou les fruits à coque (châtaignes, noix, noisettes), le tout sur de petites surfaces (moins de 30 hectares chacune sur toute la Normandie).

A côté des grandes filiales traditionnelles de l'agriculture normande, d'autres petites filiales agricoles, parfois qualifiées de «filiales de diversification», ont vu le jour.



Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

En France métropolitaine, la culture des plantes aromatiques (aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, menthe, origan, persil, romarin, sarriette, sauge, thym...), des plantes médicinales (calendula, camomille, pavot œillette servant à la fabrication de la morphine et de ses dérivés...) et des plantes à parfum (jasmin, lavande, lavandin...) se développe, notamment en agriculture biologique.

On compte plus d'une centaine d'espèces différentes cultivées sur le territoire métropolitain, sur une surface de près de 56 000 hectares. La Normandie compte 290 hectares de cultures de plantes aromatiques et médicinales (moins de 1 % des surfaces nationales).

Parmi les principaux débouchés figurent l'industrie agroalimentaire pour les plantes aromatiques (commercialisées en frais ou en sec) et l'industrie pharmaceutique pour les plantes médicinales et l'herboristerie. On note actuellement un développement de ces cultures pour la fabrication d'huiles essentielles destinées à la cosmétologie ou à l'industrie chimique.

L'entreprise Normandie Arômes basée dans l'Eure valorise près de 250 hectares de cultures. Les plantes sont broyées mécaniquement puis distillées à la vapeur d'eau afin d'en extraire l'essence. La composition finale de chaque huile essentielle est contrôlée et validée de manière systématique par un laboratoire indépendant. Le conditionnement exclusif en fût neuf et adapté à l'industrie alimentaire garantit l'innocuité du produit final. Les huiles essentielles ainsi obtenues (15 tonnes par an, tous végétaux confondus) sont destinées à différents usages : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, industries agroalimentaires, parfumerie. Parmi les principales productions, on trouve de la menthe poivrée (1^{er} producteur français) cultivée pour son menthol utilisé pour différents usages (dentifrices, mousses à raser, confiseries), de la monarde (ou bergamote), du thym à thymol mais également, dans une moindre mesure : du chanvre, du tournesol, du fenouil, de la carotte sauvage, de la matricaire, de l'échinacée... Grâce à un réseau de collecte, l'entreprise distille également des tailles de thuyas. L'huile essentielle qui en est extraite est riche en thuyone. Le bois est ensuite utilisé en bio-combustible.

Les petites filières de productions animales

Filière caprine

Le troupeau de chèvres s'élève à 7 500 têtes, soit moins de 1 % de l'effectif national. En Normandie, le troupeau de chèvres s'élève à 8500 têtes élevées dans 352 exploitations selon le recensement agricole 2020, c'est 3 000 têtes de plus qu'en 2010 têtes, soit moins de 1 % de l'effectif national. En Normandie, la filière laitière caprine est quasi exclusivement une filière de transformation fermière. Le lait produit est directement transformé dans les fermes, pour la vente directe de fromages ou autres produits à base de lait de chèvre (glaces, chocolat au lait).

Miel

Lors du recensement agricole de 2020, 280 exploitations agricoles normandes ont déclaré posséder des ruches. Le nombre total de ruches en production au sein des exploitations agricoles de la région s'élevait alors à près de 22 800 en nette croissance depuis 2010. En 2020, ces exploitations détiennent en moyenne 80 ruches, contre seulement 31 en 2010. Mais l'activité apicole ne se limite pas au seul public agricole, les particuliers peuvent également détenir quelques ruches pour produire et auto consommer leur miel. Le miel normand trouve ses principaux débouchés dans la vente directe, sur les marchés, dans les grandes surfaces locales et boutiques spécialisées en produits locaux.

Pisciculture

La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage distincts : la pisciculture en eau douce ou salmoniculture (la truite arc-en-ciel est l'espèce la plus produite en France, suivie de la truite Fario), la pisciculture marine (production de bars, de dorades royales, de turbots ou d'esturgeon) et la pisciculture d'étangs (marché du repeuplement avec la carpe, le gardon, la tanche et le brochet). La Normandie compte quelques exploitations piscicoles. Elles élèvent principalement des truites arc-en-ciel. Une petite production de truites fario, d'ombles et de saumons de fontaine existe également. Certaines entreprises ont développé, en aval de leur production, des ateliers de transformation (éviscération, filetage, fumage...). La production pour le repeuplement et la pêche de loisir est également présente en région.

D'autres petites filières animales

D'autres élevages sont également présents en Normandie, en petit nombre, comme les escargots (souvent vendus sous forme de plats cuisinés), le gibier (viande fraîche, terrine, civet, saucisson...), les grenouilles, le lait de bufflonne, le lait d'ânesse... Ces produits sont généralement transformés puis commercialisés par les producteurs, en vente directe à la ferme, sur les marchés, dans des drive fermiers, chez les restaurateurs ou auprès de commerces locaux.



Parmi les petites filières animales bio de la région, la Normandie compte 44 producteurs de lait de chèvre bio, 32 exploitations avec une activité apicole bio. Parmi les petites filières végétales bio de la région, quelques producteurs proposent des fruits de table (pommes, poires, raisin), des fruits à coques (châtaignes, noix...), des petits fruits rouges, des fraises, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, des légumes secs, des champignons, du houblon, du safran, des cultures florales et ornementales, des sapins de Noël... le tout, sur des surfaces très limitées.

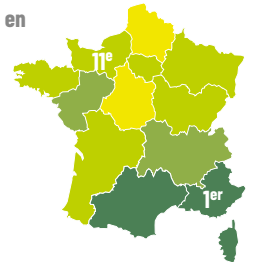
L'agriculture biologique en Normandie

20



% de la SAU régionale en bio et conversion :

- > 15 %
- 10 à 15 %
- 5 à 10 %
- 2 à 5 %

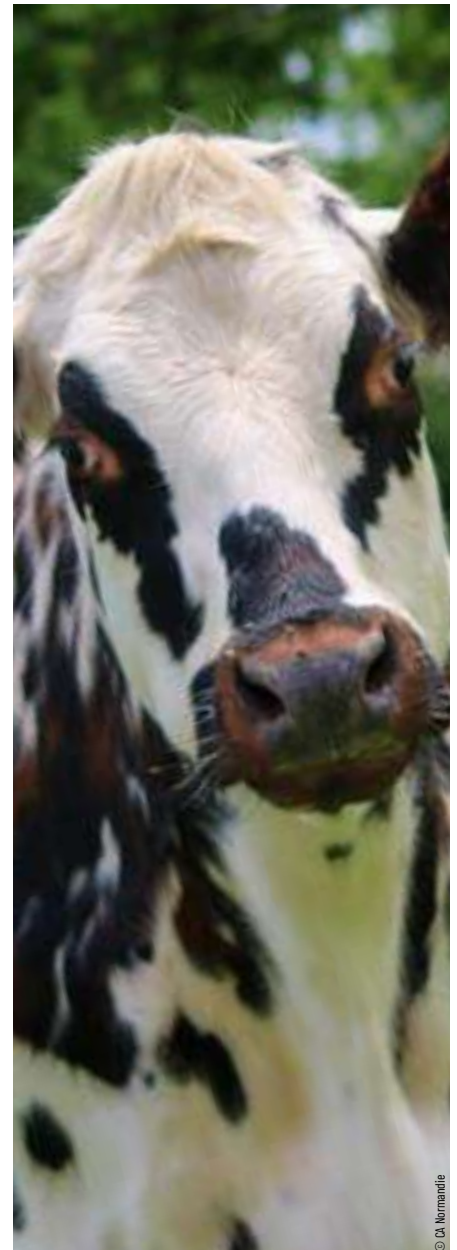


Plus de 2 300 fermes bio en Normandie

Fin 2021, la Normandie comptait 2 345 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique (+ 7 % / 2020), c'est la 9^e région française (sur 13 régions métropolitaines) par le nombre d'exploitations conduites selon le mode biologique. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 57 ha.

Les surfaces certifiées bio et en conversion couvrent 132 866 ha (+ 8 % / 2020), dont 25 979 ha en conversion (- 2 % / 2020). Avec 6,8 % de sa SAU en bio, la Normandie est la 11^e région française sur 13 régions métropolitaines (France : 10,34 % de SAU en bio).

Entre 2011 et 2021, le nombre d'exploitations bio en Normandie a été multiplié par 2,3 ; les surfaces conduites en bio par 2,6.



Chiffres clés 2021							
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	Normandie 2021/2020
Exploitations	580	272	678	514	301	2 345	+ 7,2 %
Surfaces cultivées (ha)	35 492	12 562	38 411	35 322	11 079	132 866	+ 7,7 %
<i>dont en conversion (ha)</i>	<i>5 721</i>	<i>3 808</i>	<i>8 007</i>	<i>5 944</i>	<i>2 500</i>	<i>25 980</i>	<i>- 2,1 %</i>
SAU moyenne (ha)	61	46	57	69	37	57	+ 1 ha
Part SAU du département ou de la région en bio	9,4 %	3,3 %	9,1 %	9,0 %	2,8 %	6,8 %	+ 0,5 pt
Entreprises aval engagé en bio	337	167	254	124	364	1 246	+ 11,8 %

Agence BIO

L'élevage bovin : l'activité dominante

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la région : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : brebis (quasi exclusivement pour la

viande), poules pondeuses, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, volailles de chair, chèvres, porcs, apiculture, fruits à coque...



La conversion à l'AB, qu'est-ce que c'est ?

L'agriculture biologique est définie par le règlement européen n° 2018/848. Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse. Les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique s'appuient sur le respect des équilibres naturels, privilégient des pratiques culturales préservant l'environnement et visant à garantir le caractère durable de l'activité agricole (agronomique, social, économique).

La conversion représente la période de transition entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Elle dure au minimum 2 ans quand la conversion concerne l'ensemble de l'exploitation (conversion dite simultanée des terres et des animaux). La totalité des règles doit être respectée durant cette période mais les produits ne peuvent pas encore être vendus dans le circuit biologique. Les exploitations bio doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO. Elles doivent également se soumettre à des contrôles obligatoires réalisés par un Organisme Certificateur indépendant, agréé par l'État.

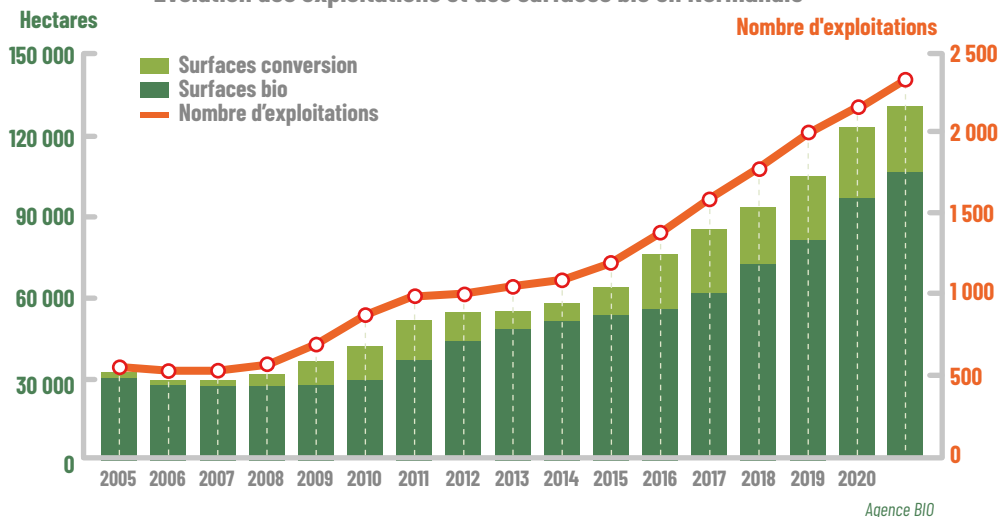
Baisse des conversions

La dynamique de conversion à l'AB a ralenti en 2021, avec moins de surfaces en conversion par rapport à 2020. Cette baisse du rythme des conversions pourrait s'accroître en 2022, notamment en raison du contexte économique.

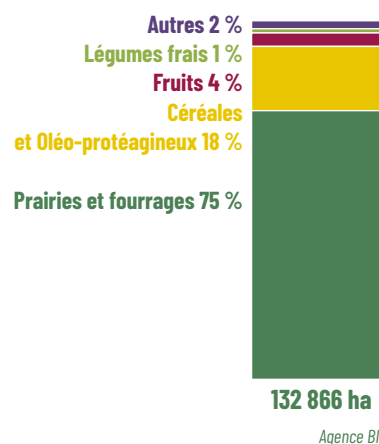
En Normandie, le troupeau de vaches laitières bio est bien présent dans la Manche, celui des vaches allaitantes dans l'Orne et le Calvados. Les céréales et oléo-protéagineux bio sont essentiellement cultivés dans l'Orne, la culture de légumes frais bio est

principalement pratiquée dans la Manche. Le verger bio est majoritairement implanté dans le Calvados.

Évolution des exploitations et des surfaces bio en Normandie



Répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie en 2021



Les faits marquants de 2022

Turbulence dans les filières bio

Depuis le 2e semestre 2021, la consommation des produits bio fléchit, alors que la production bio a continué de se développer. L'enjeu pour les filières bio est de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande afin de conserver des prix rémunérateurs. Des mesures ont déjà été prises par les opérateurs afin de résorber ce déséquilibre, comme l'incitation à la maîtrise des volumes ainsi que le report du démarrage de nouvelles conversions. Par ailleurs, la loi EGAlim qui impose 20 % de produits bio dans la restauration collective est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Avec plusieurs millions de repas servis chaque jour, cette disposition peut permettre de contribuer à rééquilibrer la situation.

Chiffres clés

- 2 345 exploitations en agriculture biologique
- 132 866 ha engagés en agriculture biologique
- 6,8 % de la surface agricole normande en agriculture biologique
- 1 246 entreprises aval certifiées bio



Produits sous signe de qualité et marque collective en Normandie

21

En France, plus de 1 100 produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine

En 2020, plus d'un tiers des exploitations agricoles françaises ont au moins une production sous IGP, Label Rouge ou AOC/AOP; 12 % des exploitations agricoles françaises sont engagées en agriculture biologique. Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) hors agriculture biologique, concernent plus de 1 100 produits, dont : 363 AOP/AOC viticoles, 5 AOP/AOC cidres et poirés, 74 IGP viticoles, 51 AOP laitières, 436 Labels Rouges et 2 STG.

En 2020, le chiffre d'affaires des produits sous SIQO, hors produits bio, est estimé à environ 29,4 milliards d'euros. Les filières les plus importantes en termes de chiffre d'affaires sont : les vins (17 milliards €), les boissons spiritueuses et cidres (3,4 milliards d'euros) et les produits laitiers (2,4 milliards d'euros). Les autres filières sous SIQO (fruits et légumes, viandes, charcuteries-salaisons, produits de la pêche et de l'aquaculture, volailles et œufs, céréales, pains et viennoiseries génèrent chacune un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 milliard d'euros.

En France, le marché des produits alimentaires bio (couplés ou non avec un autre SIQO) est estimé à 6,5 milliards d'euros en 2020, en progression de 11 % par rapport à 2019.

Selon le recensement agricole 2020, la Normandie compte 2 200 exploitations agricoles (soit 8 % des effectifs) proposant des produits sous signe officiels de qualité (AOC/AOP, Label Rouge, Indication Géographique Protégée). La Normandie compte aussi plus de 2 000 exploitations agricoles bio.

Les produits normands sous Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée



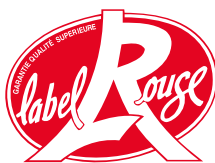
L'Appellation d'Origine Contrôlée est un signe français de qualité qui désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques et humains, conférant au produit une typicité particulière. L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne. En France, pour pouvoir bénéficier de l'AOP, la dénomination du produit doit préalablement être reconnue en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

- Camembert de Normandie AOP, Livarot AOP, Neufchâtel AOP, Pont-l'Évêque AOP
- Beurre d'Isigny AOP et Crème d'Isigny AOP
- Calvados AOC, Calvados Pays d'Auge AOC

- Calvados Domfrontais AOC
- Cidre Pays d'Auge AOP
- Cidre Cotentin AOC

- Pommeau de Normandie AOP
- Poiré Domfront AOP
- Prés-salés du Mont-Saint-Michel AOP

Les produits normands sous Label Rouge



Le Label Rouge est un signe français de qualité qui atteste que le produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques, préalablement fixées dans un cahier des charges, établissant un niveau de qualité supérieur à un produit courant similaire.

- Bœuf blond d'Aquitaine, Bœuf fermier du Maine (+ IGP), Bœuf limousin Blason Prestige, viande bovine de race Charolaise
- Saucisson sec, Rosette, saucisse sèche

- Jambon cuit de qualité supérieure
- Volailles de Normandie (+ IGP)
- Œufs de poules élevées en plein air
- Mimolette vieille et extra-vieille

- Coquilles St-Jacques fraîches et entières
- Noix de St-Jacques fraîches et surgelées
- Carottes des sables, Poireaux des sables

Les produits normands sous Indication Géographique Protégée



L'Indication Géographique Protégée est un signe européen de qualité qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle désigne un produit issu d'une zone géographique dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique.

- Volailles de Normandie
- Cidre de Normandie ou Cidre normand

Les produits normands sous Spécialité Traditionnelle Garantie



La Spécialité Traditionnelle Garantie est un signe européen de qualité qui correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition. La STG ne se réfère pas à une origine géographique particulière, elle relève d'un usage, d'un savoir-faire, d'une pratique ancienne, typique, particulière nationale, régionale ou locale mais qui peuvent être réalisés en dehors du pays ou de la région de provenance ou de fabrication du produit.

- Moule de Bouchot

Les produits normands issus de l'Agriculture Biologique



Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse selon un cahier des charges européen. Tous les opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs...) doivent notifier leur activité à l'Agence BIO et se faire contrôler par un organisme certificateur agréé par l'INAO. Seuls les produits contenant au moins 95 % d'ingrédients certifiés biologiques peuvent comporter les termes « biologique » ou « bio » dans leur dénomination de vente.

- Viande bovine
- Viande de porc et produits de charcuterie
- Viande ovine
- Volailles de chair, œufs et lapins
- Lait et produits laitiers bovins, ovins et caprins
- Cidre, jus de pomme et produits dérivés du cidre
- Fruits et légumes frais et transformés
- Céréales et produits de panification
- Huile de colza
- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- Miel et produits de l'apiculture
- Crustacés et coquillages
- Algues
- Champignons

Les produits normands sous Certification de Conformité



La Certification de Conformité est une démarche française de valorisation de la qualité, distincte des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Elle atteste qu'un produit est conforme à des caractéristiques spécifiques ou à des règles fixées dans un cahier des charges, portant sur la production, la transformation ou le conditionnement. Elle doit se distinguer par au moins deux caractéristiques spécifiques et apporter un plus par rapport à la stricte application des spécifications de base.

- Agneau de boucherie élevé avec sa mère
- Filière Qualité Race Normande (FORN)
- Veaux de boucherie nourris au lait entier
- Veau de la laitière / veau de Perrette
- Porc charcutier élevé aux céréales (ARIP)
- Porc charcutier élevé à la farine d'orge (AIM)
- Viande fraîche de porc (ARIP)
- Lapin entier et découpes Père Guillaume
- Poulet entier et découpes
- Carotte et Poireau
- Pommes de terre
- Noix de coquilles Saint Jacques fraîche ou surgelée

Races patrimoniales normandes*

- Ovins : Avranchin, Roussin, Cotentin
- Caprins : chèvre des fossés
- Porcins : porc de Bayeux
- Volailles : Poule de Caumont, Cotentine, Crèvecoeur, Gournay, Pavilly, Merlerault, canard de Duclair, canard de Rouen, oie normande, oie de Barent
- Equins/ânes : Cob normand, Percheron, âne normand, âne du Cotentin
- L'abeille noire

* Liste non exhaustive

À l'issue d'une concertation avec les acteurs du monde agricole et les éleveurs de ces races, la Région a décidé de mettre en place un plan visant à sauvegarder et valoriser ces races normandes. Près de 500 000 euros par an seront mobilisés par la Région à cet effet.

Saveur de Normandie

Portée par 120 entreprises et signe 600 produits Normands sélectionnés pour leur qualité et leur saveur, la marque SAVEUR DE NORMANDIE, est un véritable outil de développement économique.

La marque est devenue un repère d'achat. Pour les Normands, elle constitue une réponse à leur besoin de consommer local et de contribuer au maintien de l'emploi régional (la marque représente 17 000 emplois agricoles et agroalimentaires).

Les 4 garanties de SAVEURS DE NORMANDIE :

- l'origine normande : le produit est fabriqué en Normandie et privilégie les matières premières régionales,
- la qualité : l'entreprise respecte de bonnes pratiques de fabrication (hygiène, traçabilité...),
- la saveur : le produit est dégusté et approuvé par un panel de consommateurs,
- l'engagement sociétal : l'entreprise de proximité est porteuse d'emplois.



Retrouvez la liste complète de ces produits sur le site : www.saveurs-de-normandie.fr



Bienvenue à la ferme : marque leader de l'accueil à la ferme et des circuits-courts en France

En 2020, Bienvenue à la ferme regroupe plus de 8 000 agriculteurs partout en France dont près de 400 en Normandie et propose des prestations de qualité encadrées par une charte éthique, des cahiers des charges, une procédure de suivi.



Mangez fermier

Que ce soit à la ferme, au marché, dans un magasin de producteurs, un drive fermier ou un point de vente partenaire, tout est mis en œuvre pour faciliter au quotidien votre consommation de produits fermiers locaux, frais et de saison.



Vivez fermier

Que ce soit pour une heure ou pour une nuit, vivez pleinement l'expérience de la ferme ! Bienvenue à la ferme propose des séjours et des loisirs pour découvrir les coulisses de la vie à la ferme. Des vacances pas comme les autres !

Venez nous voir

Derrière chaque produit, il y a un producteur qui produit la matière première sur sa ferme et qui est prêt à vous ouvrir ses portes. Fiers de leur métier et de leurs produits, ces agriculteurs et agricultrices se reconnaissent dans des valeurs essentielles, centrées sur la qualité et l'authenticité de la relation, les unissant dans leur volonté de faire découvrir et partager leur passion dans une ambiance toujours chaleureuse et conviviale.

Bienvenue à la ferme dispose d'un réseau de distribution unique, diversifié, accessible et connecté, pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs où qu'ils soient.

Retrouvez toutes les adresses sur www.normandiealaferme.com ou demander notre brochure gratuite à accueil@normandie.chambagri.fr



Les faits marquants de 2021

Camembert fabriqué en Normandie : une dénomination qui fait (faisait) vendre.

Alors que la plupart des laiteries se sont conformées à la réglementation de ne plus utiliser le terme Normandie pour du camembert en dehors du cahier des charges AOP (lait cru), certaines marques du groupe Lactalis continuent à proposer des Camemberts «fabriqué en Normandie»

2021 est l'année où la croissance forte des achats de produits biologiques a été stoppée. Alors que la future PAC prévoit de passer à 18 % de produits bio en 2027 et que le Green Deal fixe un horizon à 25 % en 2030, la demande ne suit plus, voire se rétracte en 2021 par rapport à 2019. Plateau ? Pic ? Seul l'avenir pourra répondre à cette question.

Chiffres clés

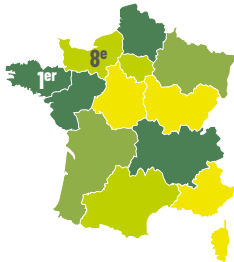
- 2 200 exploitations agricoles normandes proposent des produits sous AOC/AOP, Label Rouge, ou Indication Géographique Protégée).
- 2 300 exploitations en Agriculture biologique en Normandie en 2021.
- 420 exploitations normandes adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme.

22

Les industries agroalimentaires en Normandie

Effectifs salariés des établissements agroalimentaires en 2019 :

- > 40 000
- 30 000 à 40 000
- 20 000 à 30 000
- < 20 000



L'agroalimentaire : près de 25 000 emplois en Normandie

La Normandie est une importante région agroalimentaire. La filière s'appuie sur un dense tissu de PME dynamiques souvent d'origine familiale sur de grandes entreprises nationales ou internationales ainsi que sur des sociétés coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région.

En Normandie, les 513 établissements agroalimentaires occupent 15 % de l'emploi industriel régional. Situées au plus près des zones de production agricole, ces IAA permettent de maintenir de l'emploi en zone rurale et jouent un rôle capital dans l'équilibre du territoire. Elles réalisent un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards d'euros (dont 1,1 milliard à l'export)



Lait et viande : les secteurs phares de l'agroalimentaire normand

Dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la filière agroalimentaire est principalement axée sur la transformation des matières premières agricoles produites localement, à savoir le lait et la viande, deux secteurs industriels générant beaucoup d'emploi (rapportés au chiffre d'affaire). Une partie de ces produits transformés bénéficie d'ailleurs d'une appellation d'origine qui ancre la production au territoire. Des filières innovantes complètent cette offre : salades 4^e gamme, plats cuisinés, produits traiteur de la mer, produits sucrés.

Dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, du fait de l'activité portuaire. L'agroalimentaire est essentiellement orientée vers les produits d'épicerie et la transformation de matières premières importées (chocolat, thé, café...). La filière céréalière normande est également tournée vers l'export, le port de Rouen est le 1^{er} port ouest-européen exportateur de céréales.

Les établissements de production agroalimentaire de plus de 200 salariés



De moins en moins d'entreprises indépendantes et régionales

De grandes entreprises privées ont des établissements implantés en Normandie : Lactalis, Nestlé, Danone, Bel, Savencia, Novandia... pour le secteur laitier ; le groupe Bigard et ELIVIA... pour la viande bovine ; LDC pour les volailles ; Ferrero et Barry Callebaut pour le chocolat ; Legal et Segafredo Zanetti pour le café...

La région compte également diverses coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région. Elles peuvent être multi-filières comme Natup ou AGRIAL, parmi les plus grandes coopératives françaises, avec ses branches boissons, légumes, lait, ou spécialisées sur une filière comme la coopérative Isigny-Sainte-Mère, les Maitres Laitiers du Cotentin... pour le secteur laitier.

Les industries agroalimentaires pourvoyeuses d'emplois dans la région

Effectifs salariés par secteur agroalimentaire en 2018 (au 31/12)	
Viande	5 432
Lait	6 427
Pain et pâtisserie fraîche	1 723
Cacao, chocolat et prod. de confiserie	1 814
Thé, café	901
Plats préparés	1 422
Aliments pour animaux	1 192
Autres produits alimentaires	7 049
Travail des grains	300

Insee Flores

Nombre d'emploi des IAA par département dans la région	
	Effectifs salarié au 31/12/2018
Calvados	6 835
Eure	5 804
Manche	4 148
Orne	2 355
Seine-Maritime	6 818

Insee Flores

Les faits marquants de 2022

Une année 2022 sous tensions

Inflation des matières premières, négociations difficiles avec la distribution, hausse de l'énergie, restriction d'eau, difficulté de recrutement... la filière agroalimentaire connaît une situation de crise sans précédent qui fragilise sa résilience et questionne notre souveraineté alimentaire.

C'est dans ce contexte difficile que les entreprises agroalimentaires normandes font cependant face aux enjeux de transition alimentaire, environnementale, sociale et numérique, en développant leur démarche RSE (stratégie de relocalisation amont/aval, écoconception, lutte contre le gaspillage, QVT, marque employeur...)

L'activité agroalimentaire normande a été dense sur 2022 : Agro Energie Days, conventions d'affaires, Trophées de l'Agroalimentaire, Semaine de l'emploi, SIAL, Resthotel, événements Saveurs de Normandie, ateliers et webinaires...ont mobilisé un grand nombre d'acteurs !

© F. Babin

Chiffres clés

- 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 25 300 emplois
- 513 établissements
- 23 % du chiffre d'affaires manufacturier régional
- 15 % de l'emploi manufacturier régional



Fin 2021, la Normandie compte 1 246 entreprises (transformateurs, distributeurs, restaurateurs, import/export) qui ont notifié une activité en agriculture biologique auprès de l'Agence BIO (+ 12 % par rapport à fin 2020).

Un solde exportateur positif

En France, les exportations représentent un débouché important pour les secteurs agricoles et agroalimentaires. En 2021, l'excédent français des échanges agricoles et agroalimentaires atteint 8,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards d'euros en fort rebond de l'excédent agroalimentaire français après une année 2020 difficile. C'est le troisième secteur contributeur au solde commercial français après l'industrie aéronautique et l'industrie chimique, parfumerie et cosmétique. La France est excédentaire en produits agricoles (+ 833 millions d'euros en 2021). L'Union européenne demeure la principale destination des produits agricoles et agroalimentaires français exportés. En ce qui concerne la Normandie, les principales destinations des produits agricoles et agroalimentaires normands sont l'Algérie (850 millions d'euros), la Chine (560 millions d'euros) et le Royaume-Uni (480 millions d'euros).



Retrouvez l'actualité de la filière sur notre site :

<http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-industries-agroalimentaires-normandie/>

Sources :
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : panorama des industries agroalimentaires - Edition 2020
INSEE : fichier SIRENE
Douanes

L'accueil à la ferme et les circuits alimentaires de proximité en Normandie

23

Le tourisme rural : une situation privilégiée

La Normandie est l'une des plus anciennes régions touristiques françaises. Sa vocation touristique s'est affirmée dès les années 1950. Le tourisme normand a d'abord été balnéaire, la proximité de Paris ayant favorisé l'essor des «bains de mer» sur la côte.

La région bénéficie d'une importante richesse de paysages :

- Une fenêtré maritime de près de 600 km de côtes, allant du Tréport au Mont-Saint-Michel. S'y succèdent les hautes falaises d'Etretat, des plages de sable fin (Côte Fleurie, Côte de Nacre), des côtes rocheuses (Cotentin, Nez de Jobourg) et la Baie du Mont Saint Michel.
- Dans les terres, on découvre des paysages variés : les plaines de Caen-Falaise-Argentan, du Vexin ou du Pays de Caux, les régions plus ou moins vallonnées du Pays d'Auge, du bocage virois ou ornais, le relief accidenté de la Suisse normande...
- Plusieurs milliers d'hectares de forêts privées ou domaniales peuplées de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres. Parmi les plus célèbres massifs, citons : Lyons, Eu, Brotonne, Eawy, Ecouves et Andaines.
- Quatre Parcs Naturels Régionaux (Boucles de la Seine Normande, Normandie-Maine, Marais du Cotentin et du Bessin, Perche)

offrent un large éventail de paysages naturels préservés.

En plus de cette diversité de paysages, le riche patrimoine historique ou religieux, les sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, les stations thermales, les villages classés «plus beaux villages de France» attirent chaque année de nombreux touristes. Parmi tous ces lieux, on peut citer : le Mont Saint Michel et sa baie, les plages du Débarquement, la Basilique de Lisieux, la maison et les Jardins de Claude Monet à Giverny, la Tapisserie de Bayeux, le Mémorial de Caen, la cité de la Mer à Cherbourg, Honfleur, la vallée de la Seine et ses abbayes, la cathédrale de Rouen, les falaises d'Etretat...

Bien desservie par un réseau routier et autoroutier, la Normandie est située à proximité de foyers très importants de population : région parisienne, Nord de la France, Angleterre, Benelux, soit 80 millions de touristes potentiels. La région reçoit essentiellement une clientèle de proximité : région parisienne et grand Nord-Ouest de la France. Les britanniques représentent la 1^{re} clientèle étrangère en Normandie, devant les néerlandais, les belges et les allemands. Le marché américain constitue la 5^e clientèle étrangère (attire pour les plages du débarquement, les sites historiques mais également la peinture impressionniste), devant la clientèle italienne. Viennent ensuite les espagnols, les scandinaves, les suisses et les irlandais.



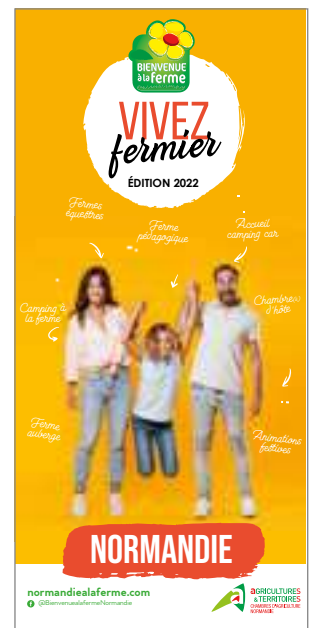
L'hébergement à la ferme

Beaucoup de propriétaires d'hébergements ruraux ont fait labelliser leur hébergement touristique «Gîtes de France». Certains ont opté pour le réseau «Accueil Paysan», d'autres adhèrent à Clévacances. Le réseau **Bienvenue à la Ferme**, pour sa part, regroupe uniquement des agriculteurs. C'est la marque leader de l'accueil à la ferme et des circuits-courts en France, avec 8 000 agriculteurs. Leur engagement : permettre à tous de manger quotidiennement de bons produits locaux et de saison et faire profiter des plaisirs simples et essentiels de la vie à la ferme.

Les activités de diversification agricole en Normandie

Les activités lucratives de diversification étudiées dans le cadre du recensement agricole recouvrent notamment la vente en circuits courts, les activités de transformation de produits agricoles (lait, cidre, produits carnés...), les activités de restauration à la ferme (table d'hôte, goûter à la

ferme, ferme auberge...), d'hébergement à la ferme (camping à la ferme, gîte rural, gîte de groupe, chambre d'hôtes...) et de loisirs à la ferme (visite d'exploitation, activités sportives et récréatives, ferme pédagogique, ferme équestre, journée de chasse...).



15 % des exploitations normandes pratiquent la vente en circuits courts

Au niveau français, les producteurs de légumes et de miel sont les plus engagés dans ce type de distribution. Les régions du Sud Est et l'Outre-Mer utilisent le plus souvent ce mode de vente. La vente à la ferme est le circuit court le plus prisé, devant les marchés.


En Normandie, parmi les produits proposés à la vente directe, on trouve les spécialités régionales comme les produits cidricoles et laitiers mais également des volailles, des produits issus des palmipèdes gras, de la viande bovine ou porcine, de la charcuterie, des fruits et légumes, du miel, des confitures...



Le circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, en tournée ou à domicile, par correspondance, sur les foires et salons), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur (restauration commerciale, restauration collective, commerce de détail, grandes et moyennes surfaces). Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Cette autre entité peut concerner plusieurs producteurs agricoles (exemple d'un point de vente collectif), voire d'autres acteurs économiques (comme un boucher dans le cas de la vente de viande et sa mise en caissettes/colis).

Chiffres clés

- 15 % des exploitations normandes pratiquent la vente en circuits courts
- 393 exploitations normandes adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme

 En 2021, en Normandie, on compte près de 400 fermes adhérentes au réseau Bienvenue à la Ferme

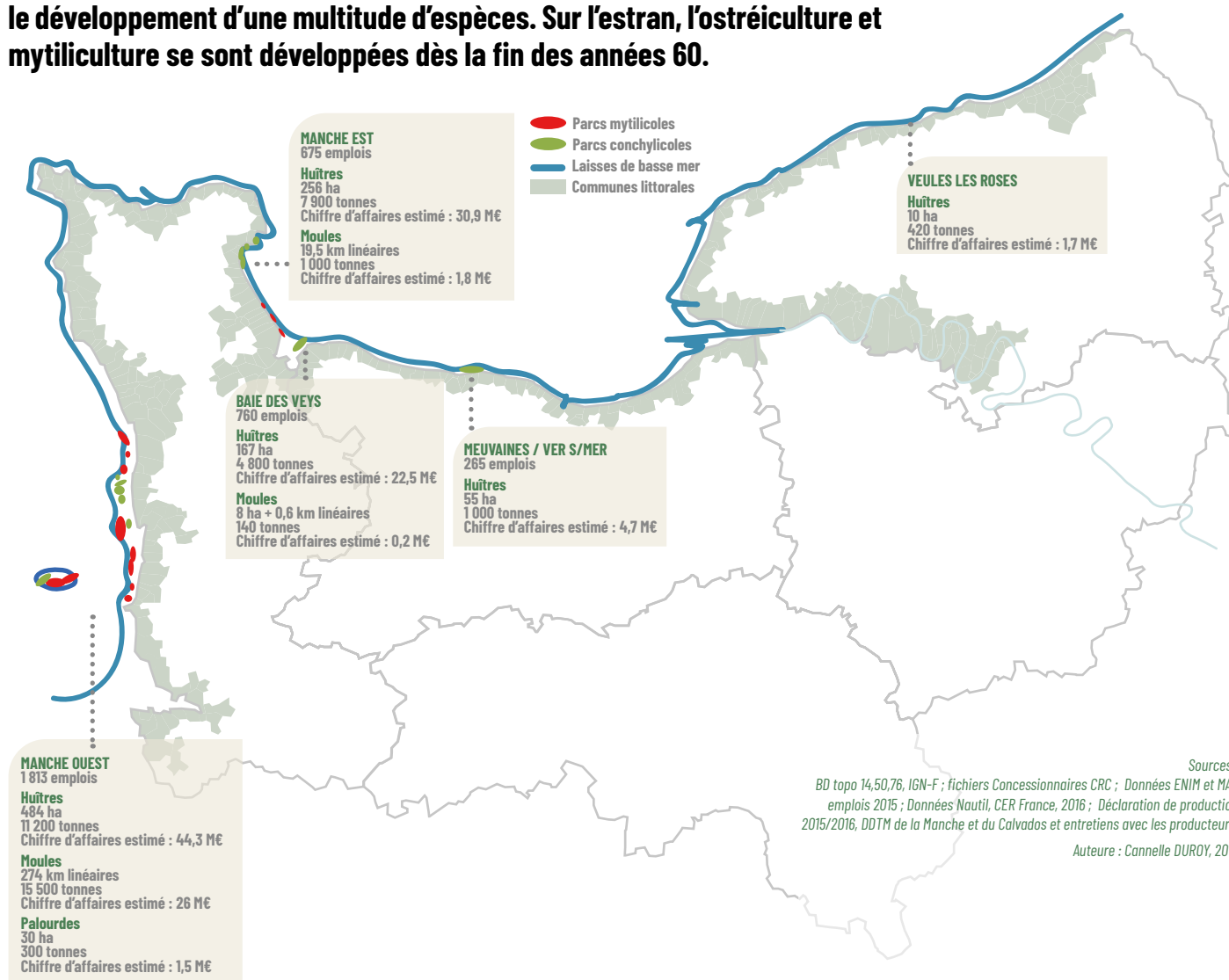


Retrouvez l'actualité sur notre site :
<http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-lait-normandie/>

24

Les produits de la conchyliculture en Normandie

Avec près de 600 km de côtes, les activités de conchyliculture (élevage des coquillages) constituent une activité économique majeure dans les zones littorales normandes. La qualité et le brassage des eaux permettent le développement d'une multitude d'espèces. Sur l'estran, l'ostréiculture et mytiliculture se sont développées dès la fin des années 60.



Une activité relativement récente

La conchyliculture normande s'est développée à la fin des années 60 avec l'attribution des premières concessions mytilicoles puis ostréicoles sur le domaine public

maritime de la Manche, puis du Calvados. Elle a ensuite connu un développement progressif. L'apparition de la technique d'élevage en surélevé a assuré l'expansion de la

filière ostréicole. La première concession d'huîtres de Seine-Maritime a vu le jour en 2004, à Veules-les-Roses (10 hectares, cinq concessionnaires).

L'huître normande : une huître élevée sur l'estran normand...

L'huître est ici élevée sur l'estran, la partie du littoral découverte par la marée basse, principalement de la Côte du Calvados à la Baie du Mont-Saint-Michel. La région se prête à la culture de l'huître car elle bénéficie des plus fortes marées d'Europe (jusqu'à 14 mètres d'amplitude). L'estran, découvert jusqu'à 6 kilomètres, permet un élevage sur une surface largement étendue et un accès

aux parcs en tracteur. Positionnées dans des poches en grillage souple, arrimées sur des tables à claires voies, les huîtres de Normandie se nourrissent du plancton abondant et varié qui prospère dans ces eaux fortement brassées. Trois à quatre années sont nécessaires pour obtenir une huître de qualité.

... et partiellement commercialisée ailleurs

Les huîtres élevées en Normandie sont commercialisées soit directement par les producteurs, soit vendues à d'autres exploitations ostréicoles, situées en Normandie ou dans d'autres bassins de production (Poitou-Charentes, principalement). Les chiffres des ventes à la consommation ne reflètent donc que partiellement la production conchylicole de la région.

La Normandie, un bassin conchylicole dynamique

La superficie des parcs d'élevage ostréicoles normands est aujourd'hui d'environ 1 000 hectares, principalement situés dans la Manche (750 ha) et le Calvados (230 ha). Avec 25 000 tonnes produites par an, la Normandie est la première région productrice d'huîtres en France.

L'huître : un marché encore très saisonnalisé

Pour les consommateurs d'huîtres, les principaux critères de sélection demeurent le calibre (numéros), le taux de chair (spéciales, fines) et la provenance. La mise en avant d'un signe officiel de qualité et la communication autour d'une identité normande constitue un autre moyen de valorisation de la production.

Avec une consommation moyenne de près de 2 kg par an et par habitant, les Français sont les premiers consommateurs au monde d'huîtres à l'état frais. Plus de la moitié des huîtres est encore commercialisée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La France assure la quasi-totalité de la production européenne d'huîtres creuses. De la Manche à la Méditerranée, la production ostréicole française (huîtres creuses et plates) est évaluée à 130 000 tonnes en moyenne. La production normande est estimée à 25 000 tonnes d'huîtres creuses pour la campagne 2020-2021 (soit 20 % de la production nationale).

Une huître normande reconnue, élevée dans plusieurs zones géographiques

La production régionale ostréicole est commercialisée sous la marque collective «Huîtres de Normandie», en passe de bénéficier d'une Indication Géographique Protégée, reconnaissance du lien entre le territoire, le savoir-faire et la qualité des produits ostréicoles qui y sont élevés.

Sur le littoral normand, la production s'effectue sur plusieurs bassins :

- Sur la **côte Ouest du Cotentin**, de Granville à Portbail, en passant par Blainville-sur-Mer et Gouville, l'huître profite d'une mer pure qui lui donne son parfum iodé, son goût corsé et sa finesse.
- L'huître de **Saint Vaast la Hougue**, sur la côte Est du Cotentin, le plus ancien bassin ostréicole de la région, est à la fois iodée et charnue ; elle se caractérise par son goût de noisette.
- L'huître de la **Baie des Veys** présente un caractère charnu qui lui vaut l'appellation d'«**huître spéciale d'Isigny**» et «**huître d'Utah Beach**». Elle est reconnaissable à sa chair douce et croquante. C'est l'huître qui s'accommode le mieux aux préparations culinaires chaudes ou froides.
- Créé au début des années 1990, le plus jeune bassin ostréicole du Calvados se situe sur la **Côte de Nacre**, à Meuvaines-Asnelles, à l'extrémité Est du port artificiel d'Arromanches. Cet espace conchylicole produit une huître charnue et ferme.
- En 2004, un premier bassin ostréicole (huîtres creuses) a vu le jour à **Veules-les-Roses** en Seine-Maritime. Cette huître charnue.



Les moules normandes



Les moules de bouchot, élevées sur des pieux alignés, sont naturellement exemptes de sable et de petits crabes. Les moules de bouchot de Normandie sont élevées sur un estran sablonneux ouvert sur la Manche. Les plus grandes marées d'Europe alliées à la force des courants, au brassage permanent des eaux et au renouvellement du plancton confèrent une qualité optimale aux coquillages.

Parallèlement, il existe un gisement naturel de moules sauvages, sur l'Est du Cotentin entre Barfleur et Grandcamp, produisant selon les années entre 3 000 et 9 000 tonnes. Les moules sont ramassées généralement de juin à octobre, grâce à des filets traînés dont les mailles ne retiennent que les plus gros coquillages. La moule de pêche de Barfleur, toujours immergée en pleine mer, est généralement plus grande et plus charnue que la moule de bouchot.

La zone conchylicole Normandie - Mer du Nord a produit, pour la campagne 2020-2021, 18 000 tonnes de moules de bouchot, soit 24 % de la production française totale de moules. Les ventes de moules de bouchot s'étendent de juillet à janvier, avec un pic sur les mois d'été.

Démarches qualité

Moules de Bouchot (STG)

STG

Moules de Bouchot

AOP

Moules de bouchot de la Baie du Mont Saint Michel

Label Rouge

Moules de Bouchot

Démarches en cours

Huîtres de Normandie (IGP).

Marques collectives

Huîtres de Normandie.
Normandie Fraîcheur Mer (moule de pêche de Barfleur, homard du Cotentin, bar de ligne, diverses espèces de poissons sauvages de Normandie...).

Production conchylicole Normandie / Mer du Nord (2020-2021)

Huîtres creuses	25 000 tonnes (soit 20 % de la production nationale)
Moules de bouchot	18 000 tonnes (soit 24 % de la production totale de moules)
302 entreprises et 3 200 salariés en 2021	

Comité National de la Conchyliculture

Les faits marquants de 2022

La croissance des huîtres et des moules a été ralentie en raison de la très faible pluviométrie, qui n'a pas permis un développement satisfaisant du phytoplancton, nourriture des coquillages.

La demande de reconnaissance en Indication Géographique Protégée pour les Huîtres de Normandie a été validée au niveau national, et transmise à la commission européenne.



Fin 2022, la Normandie compte 8 entreprises ayant déclaré une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche.

Retrouvez l'actualité sur notre site : <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/panorama-produits-de-la-mer-normandie/>

Sources :
Comité National de la Conchyliculture
Section Régionale Conchylicole Normandie-Mer du Nord

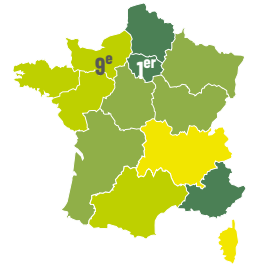
L'économie agricole en Normandie

25

La production agricole normande représente un montant de 4,6 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros de biens commercialisés et 467 millions d'euros de services (prestations de travaux agricoles, essentiellement) (données moyennes 2016-2020).

Résultat net par actif (moyenne 2016-20) :

- > 40 000
- 30 000 à 40 000
- 20 000 à 30 000
- < 20 000



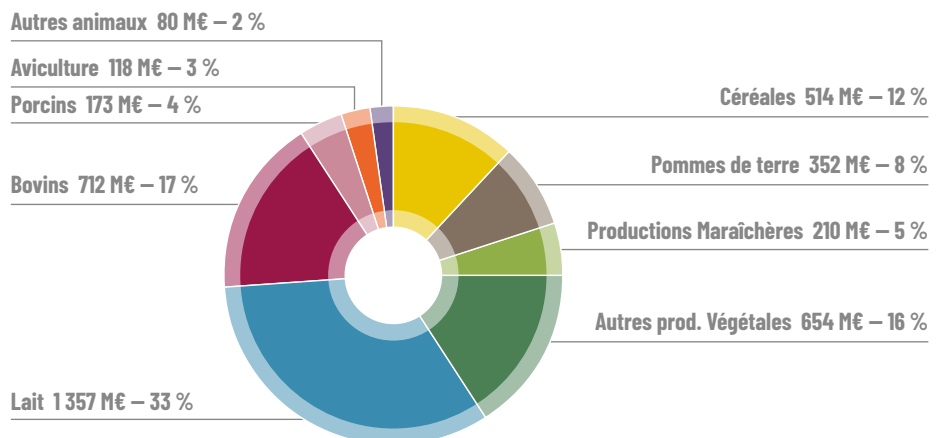
58,5 % de productions animales

La production normande est largement basée sur les productions bovines, avec en particulier le lait qui pèse pour 32,5 % des produits commercialisés, et la viande bovine 17 %. S'ajoutent d'autres productions animales, principalement de porcs, volailles et chevaux, qui pèsent pour 9 % du total régional.

Le secteur végétal dans son ensemble représente donc 41,5 % des produits commercialisés. Ce secteur est relativement diversifié, avec des céréales mais aussi des oléoprotéagineux, du lin, des pommes de terre, des betteraves sucrières et une production de légumes principalement centrée sur la Manche.

Ventes de produits agricoles, moyenne 2016-2020

Total : 4 171 M€



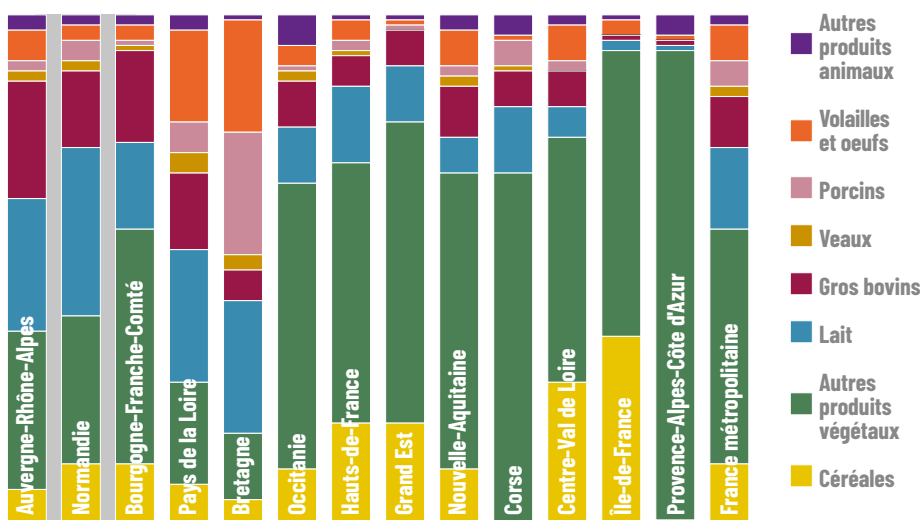
Première région par le poids du lait dans le chiffre d'affaires

La région Normandie est la région où le lait pèse le plus en proportion du produit total (33 %) nettement devant trois autres régions ex-aequo à 26 % (Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes).

L'ensemble des productions bovines pèse pour 50 % du chiffre d'affaires, un taux que ne dépasse que de peu la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Normandie apparaît comme une région «moyenne» quant au poids des céréales dans le produit (12 %, identique à la moyenne nationale). Par contre, le volet végétal (41 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale (57 %), en particulier du fait de l'absence de vignobles et autres cultures permanentes.

Répartition de la production par région 2016-2020



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

Méthode : Les comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture publiés par la statistique publique (Agreste) ont pour objet le chiffrage du produit à l'échelle des départements, des charges et du revenu agricole à l'échelle régionale et nationale, et son évolution chaque année.

Les comptes Agreste sont présentés ici avec quelques simplifications destinées à en rendre la lecture plus aisée. Cette présentation est en continuité avec la méthode qui était utilisée par le Pôle Économie et Prospective pour l'établissement de son «bilan annuel», de 1996 à 2018.

- le compte Agreste inclut dans le produit une valeur théorique des fourrages, qu'elle compte également en charges au poste «aliments», ce qui se neutralise. La présentation proposée ici ne valorise pas les fourrages, ni en produits ni en charges.
- de même les céréales utilisées à la ferme en alimentation animale sont comptées de part et d'autre dans le compte Agreste, et sont neutralisées de part et d'autre dans notre présentation.
- les produits agricoles incluent des services dans le compte d'Agreste. Notre présentation de la structure du produit se fonde uniquement sur les biens commercialisés, à l'exclusion des services.

Sauf indication contraire, toutes les données présentées sont des moyennes sur 5 ans 2016-2020

De forts contrastes entre les départements normands

Le contraste est-ouest de la région est très fort en matière de productions.

La Manche est l'une des zones laitières les plus denses de France, et cultive des productions légumières moins présentes ailleurs en Normandie. Ses ventes de produits agricoles, de plus d'un milliard d'euros, sont presque doubles de celles du Calvados, de l'Orne ou de l'Eure. Les productions végétales ne pèsent que pour 13 % du total manchois, contre 72 % pour les productions issues des bovins (51 % de lait et 21 % de viande bovine).

A l'inverse l'agriculture de la Seine-Maritime et de l'Eure est à nette dominante végétale (plus des deux tiers du produit). A noter par ailleurs que l'agriculture seinomarine a un chiffre d'affaires élevé dans l'absolu (1,1 milliard d'euros), qui fait presque jeu égal avec celui de la Manche.

Production de biens commercialisée, moyenne 2016-2020

	Manche		Calvados		Orne		Seine-Maritime		Eure	
Céréales	50 M€	4 %	93 M€	14 %	88 M€	14 %	138 M€	12 %	145 M€	24 %
Pommes de terre	11 M€	1 %	22 M€	3 %	2 M€	0 %	243 M€	22 %	74 M€	12 %
Productions Maraichères	74 M€	6 %	43 M€	7 %	9 M€	1 %	39 M€	3 %	45 M€	7 %
Autres productions Végétales	10 M€	1 %	94 M€	14 %	48 M€	7 %	314 M€	28 %	188 M€	31 %
Lait	590 M€	51 %	227 M€	35 %	250 M€	39 %	216 M€	19 %	74 M€	12 %
Bovins	243 M€	21 %	121 M€	19 %	169 M€	26 %	132 M€	12 %	47 M€	8 %
Porcins	99 M€	9 %	18 M€	3 %	27 M€	4 %	19 M€	2 %	10 M€	2 %
Aviculture	51 M€	4 %	14 M€	2 %	27 M€	4 %	7 M€	1 %	18 M€	3 %
Autres animaux	23 M€	2 %	21 M€	3 %	20 M€	3 %	8 M€	1 %	9 M€	1 %
TOTAL	1 150 M€	100 %	655 M€	100 %	640 M€	100 %	1 117 M€	100 %	610 M€	100 %

Le Calvados et l'Orne présentent un profil intermédiaire avec un quart à un tiers de végétaux ; le Calvados possède des grandes cultures plus diversifiées (lin, semences...).

Les charges : importance de l'aliment, des intrants aux cultures et des services

Les consommations intermédiaires sont les biens et services extérieurs à l'exploitation, utilisés par les agriculteurs dans le processus annuel de production.

La structure des consommations intermédiaires normandes montre l'importance des aliments du bétail (23 %), ce qui renvoie à la place des productions animales déjà évoquée.

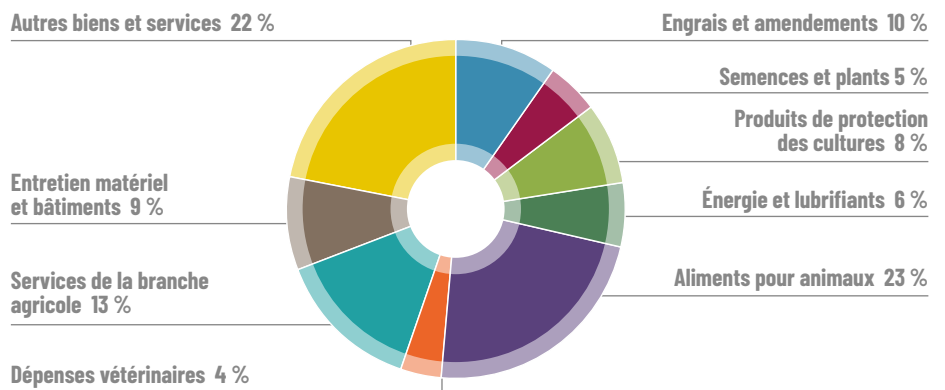
Les charges liées aux cultures (de vente mais aussi fourragères) totalisent un montant proche (23 %) si l'on cumule engrais, semences et phytosanitaires.

L'agriculture est aussi utilisatrice de services : vétérinaire (4 % des consommations intermédiaires totales), prestations de travaux agricoles (13 %), et autres services en particulier d'identification, gestion, contrôle de performance (12 %)...

Les consommations intermédiaires pèsent pour 2,84 milliards d'euros, soit l'équivalent de 61 % du produit total. La Normandie se situe en milieu de tableau des régions sur ce ratio, derrière la Bretagne ou les Pays de la Loire qui utilisent beaucoup d'intrants (d'aliment notamment) pour leurs élevages granivores, mais devant les régions céréalières ou viticoles.

Les autres charges correspondent au coût du matériel et des bâtiments (fractionné par année sous forme d'amortissements), aux salaires et charges sociales des salariés agricoles, aux fermages, aux intérêts bancaires.

Consommation intermédiaires Normandie - moyenne 2016-2020



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

Des aides indispensables au revenu

L'agriculture reçoit des aides directes versées aux exploitants, principalement au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Celles-ci représentent 600 millions d'euros (moyenne 2016 à 2020) mais se sont réduites de 2010 à 2020 du fait des évolutions de la PAC (de 685 à 564 millions d'euros). L'essentiel de ces aides est touché sous forme «découplée» (545 millions d'euros en moyenne 2016 à 2020) c'est-à-dire sans obligation de pratiquer une production déterminée, ou dans le cadre de contrats environnementaux ou encore pour compenser des handicaps ; les 55 millions restants sont touchés dans le cadre d'aides «couplées», associées à diverses productions (élevage allaitant, laitier, ovin, grandes cultures).

Les aides représentent en moyenne sur la période 79 % du revenu global (et 13 % des recettes totales). Leur montant peut même être supérieur au revenu certaines années quand le revenu est médiocre, comme en 2013 (144 % du revenu) ou 2016 (196 %). Cette dépendance du revenu à l'égard des aides est partagée par beaucoup de régions françaises, hormis des régions viticoles comme PACA (20 % seulement - moyenne 2016 à 2020) ou à forte production granivore comme la Bretagne (48 %) ; certaines régions affichent une dépendance aux aides nettement supérieure à la Normandie (Auvergne Rhône-Alpes, 208 %, ou la Corse 186 %).



Un revenu fluctuant, un peu inférieur à la moyenne nationale

Le revenu agricole (résultat net de la branche agricole) représente le solde entre recettes et charges, avant déduction des cotisations sociales des exploitants (pour eux-mêmes). Il peut être ramené à l'actif familial (car les salaires des salariés entrent dans les charges) et sont donc déjà déduites à ce stade du calcul). On l'exprime souvent en euros constants, de façon à intégrer les effets de l'inflation.

Le revenu agricole normand par actif familial est le plus souvent un peu inférieur à la moyenne française ces dernières années.

Depuis 2005, le revenu agricole est devenu extrêmement irrégulier par rapport à la période antérieure. Les crises des marchés (crise financière de 2009, fin des quotas laitiers en 2015-16) qui ont surtout affecté les prix sont à l'origine de ce changement de contexte. S'y ajoutent des années de mauvaises récoltes comme 2016.

Chiffres Clés Normandie - (M€) moyenne 2016 - 2020

Aides	610 M€	Revenu global	741 M€
Services	464 M€	Autres charges	1 655 M€
Produits animaux	2 413 M€	Consommations intermédiaires	2 828 M€
Produits végétaux	1 738 M€		
Recettes		Charges	

Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

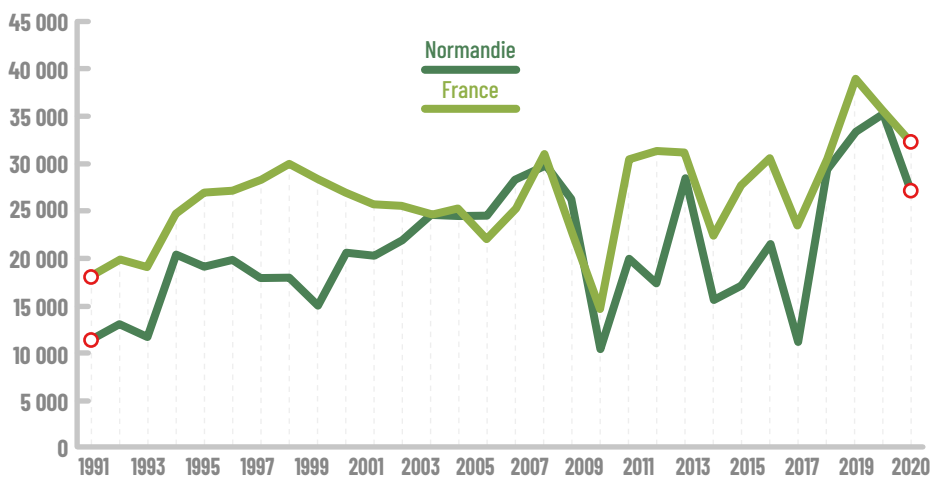
La comparaison inter-régionale situe toujours la Normandie au 8^e ou 9^e rang des régions françaises ces dernières années, que l'on se base sur le revenu par actif ou sur le revenu par hectare.

La surface moyenne par actif est elle aussi en position relativement médiane (6^e rang, 67,8 hectares contre 62,3 hectares en moyenne nationale).

D'autres régions ont des caractéristiques beaucoup plus tranchées, soit avec peu de revenu par hectare mais avec de très grandes surfaces par actif (régions de grande culture : Île de France, etc...) ; soit avec de faibles surfaces par actif mais à fort niveau de revenu par unité de surface (PACA, Bretagne).

La position normande apparaît assez «médiane» entre ces deux extrêmes.

Revenu par actif RNE en € de 2020 /UTANS



Données Agreste, comptes de l'agriculture



Dix effets prix et volume qui ont marqué l'année 2020

Les données de ce paragraphe concernent exclusivement l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par différentes variations de prix et de volume par rapport à l'année précédente, tant sur les produits que sur les charges. La crise du Covid a fortement désorganisé les filières et dégradé certains prix, mais les effets volume ont finalement pesé encore plus lourdement, à l'échelle de l'année civile.

Chacun de ces «effets» peut être exprimé en valeur, positive ou négative, qui vient faire évoluer le revenu.

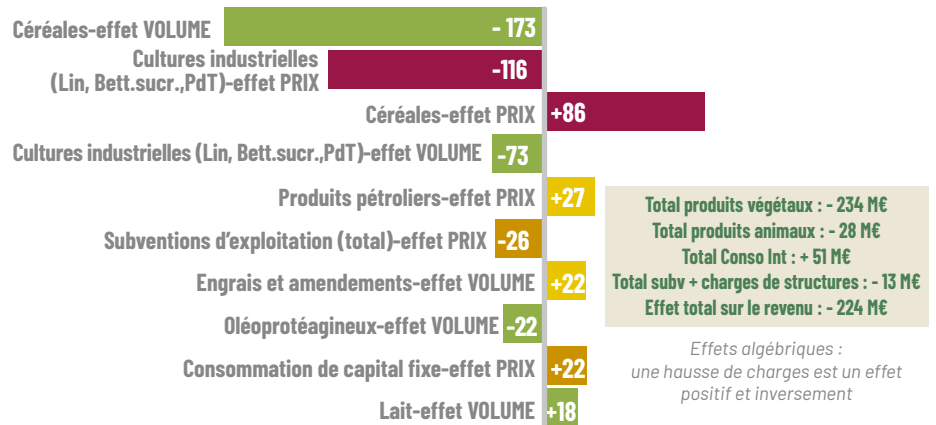
Les dix effets majeurs de 2020 ont été les suivants :

- Une récolte céréalière en retrait en volume, par rapport à la très bonne année 2019. Le rendement du blé recule de 89,6 à 76,3 quintaux, soit 5 % de moins que la moyenne décennale. S'ajoute un accroissement de l'autoconsommation qui réduit encore le volume vendu.
- Des prix en retrait sur les plantes industrielles (-13 % sur l'ensemble) notamment le lin, fortement affecté par l'arrêt des échanges commerciaux suite au Coronavirus.
- Des prix en progression de 21 % sur les céréales, qui ne suffisent pas à compenser la baisse des volumes.
- Un recul des volumes sur les plantes industrielles (- 3 %) dû surtout à l'arrêt de la production dans le Calvados suite à la fermeture de l'usine de Cagny, ainsi qu'aux mauvais rendements en Lin.

Au-delà de ces effets majeurs, suivent plusieurs effets chiffrés entre 20 et 30 millions d'euros :

- Des économies réalisées sur les produits pétroliers, avec l'effondrement des cours du pétrole pendant la crise sanitaire.
- Une baisse des subventions d'exploitation, due principalement à l'arrêt du CICE
- Des économies en volume sur les engrais
- Une baisse de volume des oléo protéagiques due aux rendements médiocres
- Des amortissements en retrait (capital fixe)
- Une production laitière en légère progression en volume (+ 1,2 %)

Principaux effets sur le revenu agricole normand 2019/2020



Données Agreste, comptes de l'agriculture, traitement CRAN

Au final, et en ajoutant d'autres effets de moindre importance, l'agriculture normande essuie un recul de revenu de 224 millions d'euros, soit - 23 % par rapport à 2019. Ce recul fait suite à trois années favorables.

En estimant que les actifs agricoles familiaux ont perdu 2 % de leur effectif, la baisse du revenu par actif avoisine 21 % en 2020. Avec 2,5 % d'inflation, son évolution «réelle» est de l'ordre de - 23,5 % par rapport à 2019.

Cette estimation, publiée par Agreste en novembre 2021, reste provisoire. Elle sera mise à jour en juillet 2022 (compte «semi-définitif») et juillet 2023 (compte «définitif»).





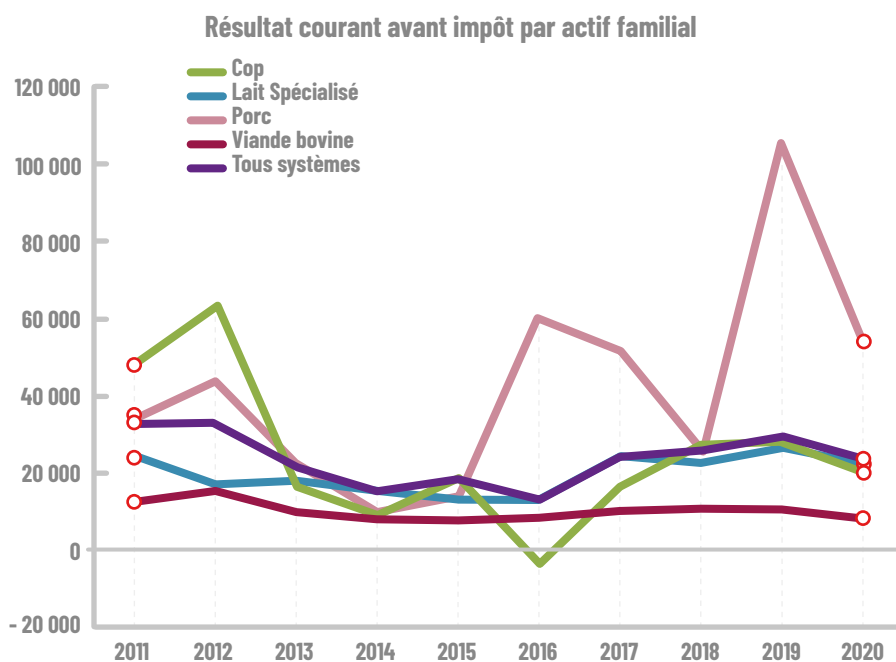
Des résultats contrastés selon les orientations de production

Une autre approche de l'évolution du revenu peut se faire par les comptabilités des exploitations, recueillies, traitées et synthétisées par le CerFrance. Dans cette approche, outre la moyenne générale, on dispose des moyennes de différents groupes par dominante de production, avec une année de décalage.

L'analyse comparative est conduite sur plusieurs années jusqu'à l'exercice 2020 (clôtures étagées de juillet 2020 à juin 2021). Les évolutions très vives de la fin 2021 ne sont pas intégrées. La courbe sur 10 ans montre une évolution d'ensemble similaire aux comptes d'Agreste pour l'ensemble «Tous systèmes», mais surtout des variations d'ampleur différente selon les orientations de production : les exploitations productrices de porcs et en second lieu, de grandes cultures (cop : céréales et oléo protéagineux), sont celles dont le revenu fluctue le plus.

Par ailleurs le calendrier des oscillations diffère, il est lié à la conjoncture de chaque production :

- les années 2015-16 correspondent à la sortie des quotas qui ont été préjudiciables aux éleveurs laitiers. La situation s'est restaurée depuis en prix et en volume.
- en porc, 2016 et 2017 ont été marquées par des achats chinois massifs, qui ont fait bondir les prix, et la conjoncture est



Normandie, ensemble des clôtures comptables, CERFrance

retombée en 2018 pour rebondir très vivement avec la survenue de la Peste Porcine Africaine (PPA) en Chine en 2019, qui a boosté l'export. L'année 2020 marque le début d'une retombée des prix.

- les systèmes «cop» ont bénéficié de bons prix jusqu'en 2012, puis la conjoncture s'est dégradée. En 2016 les très mauvais rendements ont encore fait chuter le revenu. La situation s'est restaurée depuis, en prix et

en volume. En 2020 les achats de précaution de nombreux pays ont tenu les prix.

- en viande bovine la conjoncture est relativement lisse mais ce groupe (très hétérogène par ailleurs) ne décolle pas d'un niveau de revenu faible.



Observatoire de l'agriculture biologique en Normandie

Date de parution : avril 2021 - Annuel
Données décembre 2019

- Disposer d'une information fiable et précise sur le développement de l'agriculture biologique régionale
- Proposer des focus annuels sur des thématiques spécifiques
- Suivre l'actualité des entreprises et des filières bio en Normandie

Contact : Sophie CHAUVIN
Tél. 02 31 47 22 64 - sophie.chauvin@normandie.chambagri.fr



Supplément : Typologie des exploitations bio

Date de parution : mai 2021 - Annuel
Données 2019-2020

Cette publication vient en complément de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique en Normandie, elle apporte notamment des éclairages sur :

- la répartition géographique des exploitations
- les profils typologiques
- les structures des exploitations
- les modes de commercialisation des productions bio

Contact : Jean HIRSCHLER
Tél. 02 33 31 48 09 - jean.hirschler@normandie.chambagri.fr



Observatoire Installation - Transmission

Date de parution : juin 2021 - Annuel
Données janvier-décembre 2020

- Disposer des grandes tendances de l'installation et de la transmission avec la DJA en Normandie
- Découvrir le profil des nouveaux installés et la typologie des installations reprises : formation, type d'installation, provenance
- Connaître les résultats des dispositifs d'accompagnement à l'installation et la transmission en Normandie (PAI, RDI, Contrats de parrainage)

Contact : Christian BODY
Tél. 02 33 95 46 13
christian.body@normandie.chambagri.fr



Observatoire des Comptes par système en Normandie

Date de parution : été 2021 - Annuel
Données : 2017 à 2020

- Évaluer les résultats économiques des fermes normandes à partir de données comptables.
- Suivre l'évolution de ces résultats dans le temps.
- Disposer de références à jour pour 42 combinaisons systèmes de production / territoire.

Contact : Élodie TURPIN - Tél. 02 32 78 80 56 - elodie.turpin@normandie.chambagri.fr



Observatoire Bovins

Date de parution : été 2021 - Annuel
Données : 2020

- Suivre l'évolution du cheptel bovin normand à travers ses effectifs et ses flux.
- Caractériser les élevages bovins normands à travers une typologie (élevages laitiers, élevages allaitants, engraisseurs...).
- Localiser géographiquement les effectifs, les productions et les dynamiques du cheptel normand à travers une cartographie fine (cantons).

Contact : Jean HIRSCHLER
Tél. 02 33 31 48 09
jean.hirschler@normandie.chambagri.fr



COORDINATION

Florian Fougy - Service Économie, Veille et Prospective
Chambre régionale d'agriculture de Normandie
6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14 053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
www.normandie.chambres-agriculture.fr

Nous remercions les organisations professionnelles qui ont bien voulu
apporter leur concours à la réalisation de ce document.
Leur contribution est signalée sur chacune des pages les concernant.

Avec le soutien financier de



et en partenariat avec

N° ISSN : 2646-6643

© Chambre régionale d'agriculture de Normandie - Toute diffusion et reproduction interdite

OBSERVATOIRES DONNÉES 2020-2021
MARS 2022



www.normandie.chambres-agriculture.fr
(rubrique : territoire/lagriculture-en-normandie/)